

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

ET DES RESSOURCES NATURELLES



Photos

Couverture : Stéphane Déry

Lettre du ministre : Robin Lefrançois

Mot de la sous-ministre : Annick Lamontagne

Fiabilité des données et contrôles afférents : Kelly Belisle

Rapport de validation : Sophie Jacques

Présentation du ministère : Jacinthe Paquet

Présentation des résultats atteints en 2018-2019 : Jacinthe Paquet

Gestion des ressources : Pierre Rhéaume

Autres exigences législatives et gouvernementales : Frédéric Schautaud

Annexes : Gail Sullivan

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN : 978-2-550-84639-0 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-84640-6 (PDF)

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

ET DES RESSOURCES NATURELLES

Présence dans le parc d'éoliennes
du Séminaire.

Photo de Robin Lefrançois



LETTRE DU MINISTRE

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)



Monsieur le Président,

Je vous transmets, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 24 du chapitre II de la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport témoigne des efforts consentis par le personnel pour mener à bien notre mission. Il rend compte des résultats obtenus par l'organisation en fonction de ses orientations et, en même temps, il constitue un engagement de répondre aux attentes de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles,

Jonatan Julien

Québec, septembre 2019

Km 92 à la rivière Tounustouc.
Photo d'Annick Lamontagne



LETTRE DE LA SOUS-MINISTRE



C'est avec enthousiasme que je vous présente le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Vous y découvrirez les résultats de nos interventions relativement aux engagements formulés dans la Déclaration de services à la clientèle, le Plan annuel de gestion des dépenses et le Plan d'action de développement durable 2016-2021 ainsi qu'aux autres exigences législatives auxquelles le Ministère est assujéti. De façon particulière, il rend compte de la première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 du Ministère.

L'année financière couverte par ce rapport s'est déroulée sous le signe du développement économique responsable des régions et de la performance organisationnelle. Plusieurs interventions ont été réalisées. Soulignons la signature de deux ententes, l'une relative au nettoyage de sites d'exploration minière abandonnés sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, le 9 août 2018, et l'autre relative au projet de réfection de la route de la Baie-James, le 21 août 2018. Ces interventions contribuent, entre autres, à renforcer le développement économique responsable des régions.

Tous les jours, nous travaillons à satisfaire les besoins de la clientèle. Cette année en particulier a été marquée par l'actualisation, puis la mise en ligne, en novembre 2018, de la carte interactive de l'outil de gestion des titres miniers en service depuis douze ans. Les nouvelles fonctionnalités permettent d'avoir un accès universel au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers et d'augmenter la flexibilité en représentation cartographique. Dans la même veine, afin de faciliter l'accès à l'information aux citoyens, l'application Web Géo-inondations a été lancée le 5 juillet 2018. Elle a pour but de répondre aux attentes des citoyens qui souhaitent acheter une propriété et connaître les risques d'inondation associés à celle-ci.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que le corpus législatif et réglementaire du Ministère s'est renforcé, entre autres par l'entrée en vigueur de la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements d'application ainsi que l'adoption, par le gouvernement, du règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur. Ce nouveau cadre législatif et réglementaire balise le terrain des interventions futures pour l'accomplissement de la mission du Ministère relative à la gestion et au soutien à la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales. L'objectif est de favoriser le développement d'une économie plus verte et de lutter contre les changements climatiques, en plus de faciliter la transition énergétique du Québec.

Enfin, au titre de la performance organisationnelle, je souhaite souligner la mobilisation et la contribution exceptionnelle du personnel du Ministère. Cette année encore, j'ai pu apprécier le talent et le dévouement des équipes qui travaillent dans un bel esprit de collaboration au Ministère, comme en témoignent les résultats du sondage sur le climat de travail de janvier 2019 auquel 85 % du personnel a participé. En effet, parmi ces résultats, on note un taux de satisfaction de 82 %.



Dominique Savoie

Québec, septembre 2019

Survol.
Photo de Kelly Belisle



DÉCLARATION DE LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de notre responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données qu'il contient et des contrôles afférents.

Les résultats et les informations du rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles :

- ▶ décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Ministère;
- ▶ présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- ▶ présentent des données exactes et fiables.

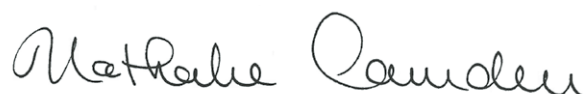
Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2019.

La sous-ministre de l'Énergie
et des Ressources naturelles,



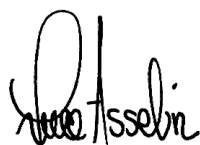
Dominique Savoie

La sous-ministre associée aux Mines,



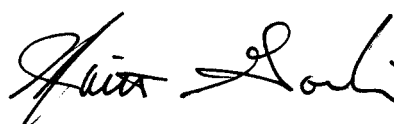
Nathalie Camden

La sous-ministre associée à l'Énergie,



Luce Asselin

Le sous-ministre associé au Territoire,



Mario Gosselin

Québec, septembre 2019

**Vue époustouflante à la butte ronde
sur l'île de Havre-aux-Maisons.**
Photo de Sophie Jacques



RAPPORT DE VALIDATION

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles au 31 mars 2019.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre examen.

Nous avons fait notre examen en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à réviser des calculs, à mettre en œuvre des procédés analytiques et à discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'est pas, dans tous ses aspects significatifs, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne et de l'évaluation de programme,


Sandra Melançon, MBA

Québec, septembre 2019

TABLES DES MATIÈRES

LETTRE DU MINISTRE.....	V
LETTRE DE LA SOUS-MINISTRE	VII
DÉCLARATION DE LA FIABILITÉ DES DONNÉES	IX
RAPPORT DE VALIDATION.....	XI
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	XVI
LISTE DES LOGOS.....	XVII
1 PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	1
1.1 Ministère en chiffres.....	1
1.2 Faits saillants.....	3
1.3 Mission du Ministère.....	5
2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ATTEINTS EN 2018-2019.....	9
2.1 Résultats relatifs à la Déclaration de services à la clientèle – Sommaire des résultats	9
2.2 Résultats relatifs à la Déclaration de services à la clientèle – Description des résultats.....	9
2.3 Résultats relatifs au Plan stratégique 2018-2021 – Sommaire des résultats.....	15
2.4 Résultats relatifs au Plan stratégique 2018-2021 – Description des résultats	16
2.5 Résultats relatifs au Plan annuel de gestion des dépenses 2018-2019 – Description des résultats..	23
3 GESTION DES RESSOURCES.....	29
3.1 Utilisation des ressources humaines	29
3.2 Gestion et contrôle des effectifs et des contrats de service.....	32
3.3 Utilisation des ressources financières	33
3.4 Utilisation des ressources informationnelles.....	34
4 AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES.....	37
ANNEXES	83
Annexe I – Organigramme au 31 mars 2019	84
Annexe II – Critères de compilation des investissements potentiels des projets	86
Annexe III – Éléments de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 auxquels le Plan d'action de développement durable 2016-2021 fait référence	87
Annexe IV – Coûts des principales activités ministérielles	91
Annexe V – Revenus de tarification.....	92

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Nombre de contacts selon le mode de communication	10
Tableau 2.	Délais de réponse aux demandes d'information.....	11
Tableau 3.	Demande de modification de données cadastrales.....	11
Tableau 4.	Avis de désignation pour l'obtention et le renouvellement de claims	12
Tableau 5.	Nombre de plaintes reçues et délai de traitement moyen	12
Tableau 6.	Nombre de visites sur les sites ministériels et nombre de transactions effectuées.....	13
Tableau 7.	Nombre de visites sur les sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère	14
Tableau 8.	Résultats du sondage de satisfaction de la clientèle sur l'information et les outils.....	22
Tableau 9.	Répartition de l'effectif en poste par secteur d'activité	29
Tableau 10.	Répartition de l'effectif utilisé, en heures rémunérées, par secteur d'activité.....	29
Tableau 11.	Répartition de l'effectif en poste, par région administrative.....	30
Tableau 12.	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité.....	30
Tableau 13.	Évolution des dépenses de formation.....	31
Tableau 14.	Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi	31
Tableau 15.	Taux de départs volontaires du personnel régulier	31
Tableau 16.	Répartition de l'effectif en poste par catégorie d'emploi	32
Tableau 17.	Contrats de service de 25 000 \$ et plus	32
Tableau 18.	Répartition des revenus selon le domaine d'activité.....	33
Tableau 19.	Répartition des dépenses selon le domaine d'activité.....	33
Tableau 20.	Répartition des dépenses selon la catégorie	34
Tableau 21.	Répartition des coûts prévus et des coûts réels des ressources informationnelles	35
Tableau 22.	Liste et état d'avancement des principaux projets en matière de ressources informationnelles	35
Tableau 23.	Coûts et revenus de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire (Fonds d'information sur le territoire)	59
Tableau 24.	Coûts et revenus moyens unitaires de certains titres miniers.....	60
Tableau 25.	Évolution du nombre, du coût et du volume des formalités administratives et taux de variation par rapport à 2004-2005	60
Tableau 26.	Nombre total de personnes embauchées selon le statut d'emploi.....	74
Tableau 27.	Embauche de personnes faisant partie de groupes cibles	74
Tableau 28.	Évolution du taux d'embauche global de membres des groupes cibles par statut d'emploi.....	75

Tableau 29.	Évolution de la présence de groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	75
Tableau 30.	Évolution de la présence de MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs.....	76
Tableau 31.	Présence de membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement	76
Tableau 32.	Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi	77
Tableau 33.	Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier	77
Tableau 34.	Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH.....	77
Tableau 35.	Nombre de nouvelles personnes inscrites au PDEIPH accueillies du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	77
Tableau 36.	Comité permanent et mandataire.....	78
Tableau 37.	Statut de la politique linguistique institutionnelle	78
Tableau 38.	Implantation de la politique linguistique institutionnelle.....	78
Tableau 39.	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2018-2019	79
Tableau 40.	Nombre total de demandes reçues.....	80
Tableau 41.	Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais	80
Tableau 42.	Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue	80
Tableau 43.	Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information du Québec	81



LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

Sigle ou acronyme	Nom
ACRIgé	Approche de coopération en réseau pour l'information géographique
AIR	Analyse d'impact réglementaire
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DGDIM	Direction générale du développement de l'industrie minière
DGMS	Direction générale des mandats stratégiques
DGRF	Direction générale du registre foncier
ETC	Équivalent temps complet
FRQNT	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
GES	Gaz à effet de serre
GESTIM	Gestion des titres miniers
GNL	Gaz naturel liquéfié
GNR	Gaz naturel renouvelable
LAOVT	Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (ancien nom du MAMH)
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (ancien nom du ministère de l'Économie et de l'Innovation)
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MVE	Minorité visible et ethnique
OSBL	Organisme sans but lucratif
OSD	Occupation sans droit
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PADD	Plan d'action de développement durable
PAÉE	Programme d'accès à l'égalité en emploi
PAGD	Plan annuel de gestion des dépenses
PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable
SIGÉOM	Système d'information géomine
SIGPEG	Système d'information géoscientifique pétrolier et gazier
SPN	Société du Plan Nord
TACEDD	Table d'accompagnement-conseil des entreprises de développement durable
TEQ	Transition énergétique Québec
TPI	Territoires publics intramunicipaux

LISTE DES LOGOS

Logo	Nom
	Agenda 21 de la culture du Québec
	Occupation et vitalité des territoires
	Plan annuel de gestion des dépenses
	Plan d'action de développement durable 2016-2021
	Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020
	Vision stratégique du développement minier au Québec



Puissance hydroélectrique à la centrale
Chaudière d'Innertex.
Photo de Jacinthe Paquet

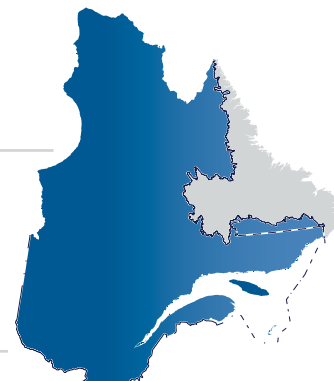


1 PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

1.1 Ministère en chiffres

Le Québec :

- ▶ 1,7 million de km²
- ▶ Plus de 12 000 km de frontières
- ▶ Territoire public : 92 %
- ▶ Territoire privé : 8 %



Principaux résultats	Énergie	Les hydrocarbures ▶ 3 projets d'exploration en cours ▶ 2 licences de stockage d'hydrocarbures ▶ 1 licence de production d'hydrocarbures ▶ 3 autorisations d'exploiter de la saumure ▶ 261 licences d'exploration en vigueur ▶ Aucune nouvelle licence d'exploration d'hydrocarbures attribuée par appel d'offres au cours de la période	Le repérage et la sécurisation des puits d'hydrocarbures inactifs ▶ 711 puits pétroliers et gaziers qualifiés d'inactifs au Québec ▶ 642 inspections menées sur un total de 593 sites/puits au cours de la période ▶ 224 puits localisés au cours de la période, dont 187 s'avérant non problématiques ▶ 37 sites et puits inactifs désignés pour faire l'objet de certains travaux
	Mines	L'exploitation minière ▶ 25 mines actives ▶ 26 projets miniers ▶ 20 218 nouveaux claims ▶ 142 600 claims actifs L'acquisition de connaissances ▶ Levés géoscientifiques sur 222 471 km²	La restauration des sites miniers abandonnés ▶ 217 sites inspectés ▶ Depuis 2006, 165,7 M\$ investis dans ces travaux ▶ Passif environnemental réduit de 12,5 % par rapport à l'objectif initial de 2011
	Territoire	La gestion du territoire public ▶ 49 000 droits d'utilisation d'une terre publique en vigueur ▶ 812 terres du domaine de l'État libérées de toute occupation sans droit L'acquisition de connaissances sur le territoire ▶ Levés topographiques sur 134 769 km²	La réforme cadastrale ▶ 95,6 % des lots rénovés sur 3,8 M de lots Le Registre foncier ▶ Valeur des nouvelles hypothèques inscrites en 2018 : 195 G\$

Clientèles	▶ 7,6 jours en moyenne pour répondre à une lettre	▶ 0,4 jour en moyenne pour répondre au courriel	▶ 1 min 23 s en moyenne pour répondre à un appel
	▶ 2 139 demandes de modification de données cadastrales	▶ 22 762 avis de désignation pour l'obtention d'un claim	▶ 50 977 demandes de renouvellement de claims
	▶ 79 % de taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de l'information et des outils du site Web		▶ 131 plaintes reçues

Communications et services en ligne	▶ 92 743 appels téléphoniques	▶ 15 courriers et télécopies	▶ 3 541 courriels reçus
	▶ 1 349 007 visites sur le site ministériel mern.gouv.qc.ca	▶ 11 386 visites de la section administrative du Ministère transférée sur Quebec.ca	▶ 13 998 217 transactions au Registre foncier du Québec en ligne

Ressources	▶ 1 274 employés	▶ 2 311 311,29 heures rémunérées	▶ 161 nouveaux employés parmi le personnel régulier et occasionnel
	▶ 926 631 \$ investis pour la formation et le perfectionnement du personnel		

1.2 Faits saillants

1^{ER} MAI 2018. Annonce d'une nouvelle mouture du Plan d'action pour la localisation, l'inspection et la correction des puits d'hydrocarbures inactifs

Une nouvelle mouture du Plan d'action pour la localisation, l'inspection et la correction des puits d'hydrocarbures inactifs sur le territoire du Québec a été annoncée le 1^{er} mai 2018. Cette annonce était accompagnée d'un premier budget de 1,9 M\$ alloué aux ressources spécialisées nécessaires pour repérer et inspecter les puits inactifs. En 2018-2019, l'accent a été mis sur la recherche documentaire et sur la tenue d'une première inspection de près de 600 puits et sites. À la lumière des constats qui ont été faits, l'ordre de priorité des travaux a été établi en fonction des risques pour la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement. Afin de poursuivre l'intensification des efforts pour repérer et sécuriser les puits inactifs au Québec, le gouvernement annonçait, à l'appui de ce plan d'action, un montant de 4,5 M\$ sur deux ans dans le budget 2019-2020.

5 JUILLET 2018. Lancement de Géo-Inondations – un outil d'information pour les citoyens sur les zones à risques d'inondation

Le 5 juillet 2018, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) mettait une nouvelle application Web, Géo-Inondations, à la disposition des citoyens. Conçue pour être utilisée sur un appareil mobile, cette application rassemble les principales informations géographiques sur les zones inondables répertoriées et l'historique de certaines inondations. L'information peut être consultée en tapant une adresse, un code postal ou le nom d'une municipalité. Géo-Inondations vise à informer les citoyens qui souhaitent acheter une maison et qui veulent connaître les risques d'inondation associés à cette propriété.

Ce projet est le résultat d'un partenariat entre quatre ministères, soit le MERN, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Il contribue à honorer l'engagement du Gouvernement du Québec d'assurer une plus grande transparence et une meilleure accessibilité en matière d'information géospatiale.

9 AOÛT 2018. Signature de l'Entente relative au nettoyage de sites d'exploration minière abandonnés sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James

Le MERN, le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, le gouvernement de la nation crie et le Fonds Restor-Action Cri ont signé, le 9 août 2018, une entente relative au nettoyage des sites d'exploration minière abandonnés sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Cette entente, qui s'inscrit dans le contexte des travaux sur le passif environnemental minier pour répondre aux obligations en matière de restauration des sites contaminés sous la responsabilité de l'État, prendra fin d'ici le 31 octobre 2029. Une contribution financière maximale de 11 M\$ assumée par le Ministère témoigne de son engagement à restaurer et à nettoyer les sites d'exploration minière abandonnés. Elle est l'aboutissement d'une volonté commune de jouer un rôle actif dans la revitalisation du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, le but étant de favoriser la réalisation des travaux par des gens de la région et de générer des retombées économiques importantes pour les communautés locales crie et jamésiennes.

21 AOÛT 2018. Signature de l'Entente pour le projet de réfection de la route de la Baie-James

L'Entente pour le projet de réfection de la route de la Baie-James entre les gouvernements du Canada et du Québec, dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada 2014-2024 – volet Infrastructures provinciales-territoriales – projets nationaux et régionaux, a été signée le 21 août 2018. Ce projet, actuellement en phase de réalisation, permettra de ramener la chaussée dans un état satisfaisant dans une proportion de 50 % en 2021, à la suite d'investissements majeurs de 264,7 M\$, dont 156,4 M\$ proviennent du Gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Fonds du Plan Nord, et 108,3 M\$ du gouvernement fédéral.

20 SEPTEMBRE 2018. Entrée en vigueur de la Loi sur les hydrocarbures et de ses règlements d'application

Le 20 septembre 2018, la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements d'application entraient en vigueur. Ces nouvelles règles en matière d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures, de même que d'autorisation de construction ou d'utilisation de pipelines, sont le fruit d'une longue démarche qui s'appuie notamment sur la tenue de deux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la réalisation de cinq évaluations environnementales stratégiques et le dépôt d'une politique énergétique à l'horizon 2030. Dorénavant, la gestion des droits et des activités relatives aux ressources en hydrocarbures du Québec se fait sur la base de règles distinctes de celles qui se trouvent dans la Loi sur les mines. Elle s'appuie sur des normes techniques strictes et rigoureuses et sur plusieurs obligations destinées à concilier la sécurité des biens et des personnes, la protection de l'environnement et l'acceptabilité sociale. La mise en œuvre de ce nouvel encadrement se poursuit et le Ministère s'assure d'accompagner les différentes parties prenantes pendant cette transition.

19 NOVEMBRE 2018. Mise en service de la nouvelle carte interactive de l'outil de gestion des titres miniers

En ligne depuis plus de 12 ans, la carte interactive de l'outil de gestion des titres miniers (GESTIM) devait être actualisée, autant sur le plan technologique que sur celui de la navigabilité. La lenteur de l'interface, la difficulté à naviguer, les restrictions des préalables informatiques et les fonds de carte désuets étaient au nombre des irritants fréquemment soulevés par la clientèle.

Au terme de quelque trois années de développement, la nouvelle carte interactive de GESTIM était mise en ligne le 19 novembre 2018, lors du congrès annuel Québec Mines + Énergie. La nouvelle carte interactive donne un accès universel au Registre public des droits miniers, réels et immobiliers, augmente la flexibilité de la représentation cartographique et est dotée d'une carte moderne et d'outils plus évolués permettant, par exemple, d'exporter des couches de données minières vers d'autres formats de données.

DU 19 AU 22 NOVEMBRE 2018. Congrès Québec Mines + Énergie 2018

Lors du congrès annuel Québec Mines organisé par le Ministère, un programme portant sur l'énergie a été ajoutée. C'est sur le thème « Provoquer le changement! » que cette édition, qui s'est déroulée au Centre des congrès de Québec du 19 au 22 novembre 2018, a atteint son objectif général, soit celui d'offrir des conférences de haut niveau, des formations, des occasions de réseautage ainsi qu'un volet scolaire et grand public.

L'initiative gouvernementale d'ajouter un volet portant sur l'énergie avait pour but de rassembler les acteurs des deux secteurs d'activité pour créer des synergies et atteindre ainsi les objectifs que le Québec s'est fixés, notamment dans la Politique énergétique 2030 et les mesures de transition énergétique. Le programme Énergie comptait 35 conférenciers et panélistes. Pour ce volet, l'objectif fixé à 200 participants a été dépassé de 22 inscriptions, trois kiosques du Secteur de l'énergie ont été ajoutés dans le salon d'exposition commerciale et un concours, « Défi en énergies renouvelables », a aussi été prévu à l'intention des étudiants de niveau universitaire. Un sondage a permis de conclure que les participants étaient en général très satisfaits de l'événement et souhaitaient qu'un plus grand nombre de conférences offrant un arrimage entre le Secteur des mines et celui de l'énergie soient offertes lors du prochain congrès.

DU 16 AU 30 JANVIER 2019. Réalisation d'un sondage ministériel sur le climat de travail

La mobilisation du personnel au sein de l'organisation constitue une préoccupation constante, puisqu'elle favorise la réalisation de la mission et l'atteinte des objectifs stratégiques. Dans ce contexte, un sondage interne sur le climat de travail a été réalisé du 16 au 30 janvier 2019. La participation du personnel au sondage a atteint 85 % et révélé un taux de satisfaction des employés à l'égard du climat de travail de 82 %. Sur la base de ces résultats plus que positifs, un plan de gestion mobilisatrice ministériel sera élaboré pour dégager des actions porteuses en matière de mobilisation des personnes et ainsi maintenir, voire améliorer le climat de travail organisationnel.

20 MARS 2019. Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur

Le Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable (GNR) devant être livrée par un distributeur a été édicté par le gouvernement. Ce nouveau règlement vise à favoriser une utilisation accrue de GNR et à soutenir le déploiement de cette filière émergente au Québec, afin de réduire la consommation et les importations de combustibles fossiles émetteurs de gaz à effet de serre (GES) et d'atteindre les cibles de la Politique énergétique 2030.

DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019. Accompagnement des promoteurs et des acteurs locaux

Le Ministère accompagne les promoteurs et les acteurs locaux afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que des différentes utilisations du territoire public. Cet accompagnement est offert conformément aux orientations en matière d'acceptabilité sociale du Ministère. Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 67 promoteurs et 10 acteurs locaux représentant 70 projets en ont bénéficié.

Dans une perspective d'amélioration continue, les promoteurs et les acteurs locaux ayant bénéficié de l'accompagnement des chargés de projet du réseau régional ont été invités à remplir un court sondage afin de mesurer leur satisfaction. Résultat : 89 % des répondants se sont dits satisfaits des services d'accompagnement reçus. La clientèle était particulièrement satisfaite de :

- ▶ la disponibilité des chargés de projet (taux de satisfaction de 92 %);
- ▶ la pertinence de l'information fournie (taux de satisfaction de 83 %);
- ▶ la clarté de l'information fournie (taux de satisfaction de 83 %).

1.3 Mission du Ministère

Mission

Le Ministère a pour mission d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec dans une perspective de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère mise avant tout sur une équipe reconnue pour son expertise de pointe et sa gestion responsable du développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire québécois.

Fonctions stratégiques

Les activités du Ministère regroupent cinq fonctions stratégiques axées sur le développement économique du Québec, à savoir :

1. Promouvoir et encadrer la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales du Québec ainsi que du territoire public :
 - ▶ Évaluer et promouvoir le potentiel minéral du Québec
 - ▶ Accorder et gérer des droits liés aux ressources minérales et énergétiques
 - ▶ Assurer l'approvisionnement en énergie du Québec
 - ▶ Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux, notamment afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets
2. Agir à titre de propriétaire des terres du domaine de l'État sous l'autorité du Ministère :
 - ▶ Assurer la mise en valeur des terres du domaine de l'État
 - ▶ Planifier l'affectation du territoire public et veiller à la conciliation des usages
 - ▶ Accorder et gérer les droits d'utilisation du territoire public
 - ▶ Accompagner les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) dans la gestion des activités qui leur sont déléguées
3. Soutenir l'efficacité du marché immobilier par l'administration du Registre foncier et du cadastre :
 - ▶ Contribuer à la protection des droits fonciers des citoyens, des entreprises et de l'État
 - ▶ Contribuer à la transparence du marché immobilier
4. Veiller au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec :
 - ▶ S'assurer que le Québec exerce ses compétences et applique ses lois sur l'ensemble de son territoire
 - ▶ Veiller au respect de la position du Québec quant à ses frontières
 - ▶ Effectuer l'arpentage des terres du domaine de l'État et des frontières du Québec
 - ▶ Décrire les limites des territoires administratifs et les limites des territoires ayant un statut juridique particulier dans les cas qui relèvent de sa compétence
 - ▶ Tenir le Registre du domaine de l'État et le Greffe de l'arpenteur général du Québec
5. Produire et diffuser l'information stratégique au bénéfice des citoyens, des professionnels et des entreprises :
 - ▶ Acquérir, analyser et diffuser la connaissance géoscientifique (géologie, géochimie et géophysique) ainsi que la connaissance sur le territoire (cartographie, imagerie et réseaux géodésiques officiels)
 - ▶ Produire et diffuser de l'information économique, géospatiale et foncière
 - ▶ Valoriser et promouvoir la connaissance géoscientifique, économique, géospatiale et foncière (ex. : projets majeurs, géomatique, etc.)
 - ▶ Assurer la gouvernance de la géomatique gouvernementale par l'Approche de coopération en réseau pour l'information géographique (ACRIgéo)

Parties prenantes

Le Ministère entretient des relations avec l'ensemble des parties prenantes : sa clientèle, ses partenaires, ses délégataires et les communautés autochtones. Dans certaines circonstances, des partenaires peuvent être des clients ou encore des délégataires. C'est le cas notamment des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC).

Sa clientèle est composée des groupes suivants :

- ▶ Les citoyens
- ▶ Les villégiateurs
- ▶ Les municipalités, les MRC et les communautés locales
- ▶ Les titulaires de droits fonciers, de droits miniers et de droits liés aux hydrocarbures
- ▶ Les professionnels du domaine foncier et des ressources énergétiques et minérales : arpenteurs-géomètres, évaluateurs agréés, avocats, notaires, huissiers de justice, courtiers, architectes, ingénieurs, géologues, bureaux d'experts-comptables, fiscalistes, firmes d'analyse financière, etc.
- ▶ Les promoteurs de projets industriels ou commerciaux actifs sur le territoire public
- ▶ Les promoteurs ainsi que les sociétés d'exploration et d'exploitation minières ou de produits énergétiques
- ▶ Les équipementiers et les entreprises de services des ressources énergétiques et minérales, y compris les énergies renouvelables
- ▶ Les entreprises de distribution, de stockage et de transport de produits énergétiques
- ▶ Les entreprises et les industries grandes consommatrices d'énergie

Ses partenaires sont :

- ▶ Les producteurs, les distributeurs et les transporteurs de produits énergétiques (éolien, cogénération, hydroélectricité, bioénergie, gaz naturel et pétrole)
- ▶ Les associations liées aux ressources énergétiques et minérales
- ▶ Les associations professionnelles du domaine minier
- ▶ Les organismes représentant différentes catégories d'utilisateurs du territoire public
- ▶ La Fédération québécoise des municipalités
- ▶ L'Union des municipalités du Québec
- ▶ Les associations récréatives (villégiateurs, motoneigistes, etc.)
- ▶ Les gestionnaires de pourvoiries ou de zones d'exploitation contrôlée
- ▶ Les ordres professionnels (arpenteurs-géomètres, avocats, évaluateurs agréés, géologues, ingénieurs et notaires)
- ▶ Les ministères et organismes du Québec
- ▶ Les ministères fédéraux et territoriaux
- ▶ Les arpenteurs généraux des autres provinces
- ▶ Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- ▶ Le Conseil canadien de géomatique

Ses délégataires sont :

- ▶ Les municipalités
- ▶ Les municipalités régionales de comté
- ▶ Les dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques et cartothèques)

Le Ministère consulte les différentes communautés autochtones du Québec dans le cadre de ses activités.

Structure organisationnelle

Au 31 mars 2019, la structure administrative du Ministère est composée de trois secteurs :

- ▶ Secteur de l'énergie
- ▶ Secteur des mines
- ▶ Secteur du territoire

Elle compte également le Bureau de la sous-ministre et secrétariat général, la Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle, la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles, la Direction générale des mandats stratégiques et la Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programme.

Le Ministère comprend également une direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif. L'organigramme du Ministère au 31 mars 2019 est présenté à l'annexe I.

Au 31 mars 2019, l'effectif du Ministère comptait 1 274 employés (répartis dans les différentes régions administratives du Québec) qui ont cumulé un total de 2,3 millions d'heures rémunérées. La majorité occupe un emploi dans la région de la Capitale-Nationale.

Inspection du Ministère à Anticosti –
Travaux de fermeture définitive d'un puits
Photo de Jacinthe Paquet



2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ATTEINTS EN 2018-2019

2.1 Résultats relatifs à la Déclaration de services à la clientèle – Sommaire des résultats

Engagement/Indicateur	Cible prévue dans la Déclaration de services	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte	Page
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	10 jours ouvrables ou moins	93,3 %	90,4 %	90,1 %	Cible atteinte	11
Répondre à votre courriel en 2 jours ouvrables ou moins	2 jours ouvrables ou moins	99,0 %	97,9 %	99,0 %	Cible atteinte	11
Répondre à votre appel en moins de 2 minutes, dans 80 % des cas	Moins de 2 minutes dans 80 % des cas	79,4 %	81,2 %	83,5 %	Cible atteinte	11
Demande de modifications de données cadastrales	120 jours dans 80 % des cas	93,2 %	91,9 %	94,4 %	Cible atteinte	11
Avis de désignation d'un claim	60 jours dans 80 % des cas	95,8 %	84,0 %	97,5 %	Cible atteinte	12
Renouvellement de claims	60 jours dans 80 % des cas	90,5 %	90,7 %	82,5 %	Cible atteinte	12

2.2 Résultats relatifs à la Déclaration de services à la clientèle – Description des résultats

Organisation

Services à la clientèle

Depuis le 1^{er} avril 2016, les services à la clientèle sont organisés autour de deux pôles, les Renseignements généraux et les Services spécialisés. Les deux pôles offrent des services de première ligne à leur clientèle respective, à savoir :

- ▶ répondre aux questions les plus fréquemment posées;
- ▶ répondre aux questions complexes concernant les programmes les plus populaires;
- ▶ aider la clientèle à exécuter des opérations complexes;
- ▶ traiter certaines demandes de citoyens et de professionnels;
- ▶ transférer les autres demandes au réseau de répondants;
- ▶ vulgariser l'information sur les règlements à l'intention des citoyens;
- ▶ assister les citoyens et les professionnels dans leur recherche d'information sur Internet;
- ▶ réaliser des sondages auprès de clientèles ciblées.

Renseignements généraux

Le Service des renseignements généraux est partagé entre le MERN, le MFFP et Transition énergétique Québec (TEQ). Il sert de porte d'entrée au Ministère et a la responsabilité de :

- ▶ répondre aux demandes de renseignements généraux sur le Ministère;
- ▶ répondre aux demandes qui concernent ses activités et ses programmes dont celles qui concernent les tirages au sort des terrains de villégiature;
- ▶ répondre aux demandes sur des portails ou des outils de recherche gouvernementaux, tels que Québec géographique, Hydrocarbures et Géoinfo;
- ▶ répondre aux questions sur l'énergie (ex. : politique énergétique) et sur le Système d'information géoscientifique pétrolier et gazier (SIGPEG).

Services spécialisés

Les Services spécialisés servent de porte d'entrée à la clientèle de l'information foncière, géospatiale et minière de même qu'à celle qui utilise le territoire public. Ainsi, ils comprennent le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, Géoboutique Québec, le Centre de services des mines et le Centre de services du territoire public. Ils répondent notamment aux demandes concernant les sites Web suivants :

- ▶ Adresses Québec
- ▶ Géoboutique Québec
- ▶ Géo-Inondations
- ▶ Gestion des titres miniers
- ▶ Greffe de l'arpenteur général du Québec
- ▶ Infolot
- ▶ Produits et services cadastraux
- ▶ Registre du domaine de l'État
- ▶ Registre foncier du Québec en ligne
- ▶ Système d'information géominière
- ▶ Vue d'ensemble du Québec – Atlas Québec

Demande de renseignements

Nombre de contacts selon le mode de communication

Le nombre de contacts est demeuré relativement stable en 2018-2019 par rapport à l'exercice précédent comme l'indique le tableau 1 ci-dessous.

TABEAU 1. Nombre de contacts selon le mode de communication

Mode de communication	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Variation ^A
Téléphone ^B	144 801	93 681	92 743	(938)
Courrier et télécopie	131	24	15	(9)
Courriel ^C	8 349	3 746	3 541	(205)
Total	153 281	97 451	96 299	(1 152)

Note Les résultats comprennent les données des Renseignements généraux ainsi que celles des Services spécialisés (Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, de Géoboutique Québec, du Centre de services des mines et du Centre de services du territoire public).

A La variation réside dans la différence entre les résultats de 2017-2018 et de 2018-2019.

B Dans le cas du Centre de services du territoire public, la comptabilisation des appels téléphoniques a débuté le 1^{er} avril 2017, les outils de reddition de comptes ayant été mis en place à cette date (cette note n'apparaissait pas dans le rapport annuel 2016-2017).

C En 2016-2017 ainsi qu'en 2017-2018, le nombre de courriels comprend ceux reçus par les Renseignements généraux et par le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière. En 2018-2019, le nombre de courriels comprend ceux reçus par les Renseignements généraux et par l'ensemble des centres des Services spécialisés, l'outil de reddition de comptes ayant été mis en place au début de l'année 2018-2019 pour Géoboutique Québec, le Centre de services des mines et le Centre de services du territoire public.

Délais de traitement des dossiers

Délais de réponse aux demandes d'information

Comme l'indique le tableau 2, le résultat d'engagement s'est amélioré. Le délai moyen de réponse a légèrement augmenté de 15 secondes, mais demeure nettement inférieur à la cible de moins de deux minutes prévue dans la Déclaration de services à la clientèle.

TABLEAU 2. Délais de réponse aux demandes d'information

Engagement	Résultats 2016-2017		Résultats 2017-2018		Résultats 2018-2019		
	Résultat de l'engagement (%)	Délai moyen de réponse ^A	Résultat de l'engagement (%)	Délai moyen de réponse ^A	Résultat de l'engagement (%)	Délai moyen de réponse ^A	Degré d'atteinte
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	94,3	3,4 jours	90,4	4,3 jours	90,1	7,6 jours	Cible atteinte
Répondre à votre courriel en 2 jours ouvrables ou moins ^B	99,0	0,5 jour	97,9	0,5 jour	99,0	0,4 jour	Cible atteinte
Répondre à votre appel en moins de 2 minutes, dans 80 % des cas ^C	79,4	1 min 3 s	81,2	1 min 8 s	83,5	1 min 23 s	Cible atteinte

Note Les résultats comprennent les données des Renseignements généraux ainsi que celles des Services spécialisés (Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, de Géoboutique Québec, du Centre de services des mines et du Centre de services du territoire public).

A Le calcul du délai moyen de réponse se fait pour toutes les demandes d'information reçues.

B En 2016-2017 ainsi qu'en 2017-2018, le nombre de courriels comprend ceux reçus par les Renseignements généraux et par le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière. En 2018-2019, le nombre de courriels comprend ceux reçus par les Renseignements généraux et par les Services spécialisés ainsi que par l'ensemble des centres des Services spécialisés, l'outil de reddition de comptes ayant été mis en place au début de l'année 2018-2019 pour Géoboutique Québec, le Centre de services des mines et le Centre de services du territoire public.

C Dans le cas du Centre de services du territoire public, la comptabilisation des appels téléphoniques a débuté le 1^{er} avril 2017, les outils de reddition de comptes ayant été mis en place à cette date (cette note n'apparaissait pas dans le rapport annuel 2016-2017).

La formation continue du personnel est une priorité dans la livraison de services de première ligne de qualité. Au cours de l'année 2018-2019, plus de 725 heures de formation ont été offertes sur des sujets tels que :

- ▶ les titres miniers;
- ▶ « La relation avec la clientèle, j'en prends soin »;
- ▶ la réforme cadastrale;
- ▶ la carte interactive des titres miniers;
- ▶ l'analyse spatiale;
- ▶ le domaine géospatial et l'information foncière;
- ▶ le tirage au sort des baux de villégiature.

Demande de modification de données cadastrales

Dans la Déclaration de services à la clientèle, le délai de traitement de certains services est indiqué. Considérant que le Programme de réforme du cadastre québécois s'adresse à l'ensemble des quatre millions de propriétaires privés du Québec, le traitement des demandes de révision cadastrale fait partie des activités opérationnelles que le Ministère désire suivre.

TABLEAU 3. Demande de modification de données cadastrales

	Résultats de l'engagement (%)	Délai de traitement moyen	Nombre de dossiers traités ^A	Nombre de dossiers traités dans le délai visé	Cible	Degré d'atteinte
Résultats 2018-2019	94,4	55,0	2 139	2 020	120 jours, dans 80 % des cas	Cible atteinte
Résultats 2017-2018	91,9	58,2	2 187	2 009	120 jours, dans 80 % des cas	Cible atteinte

A Demandes dont le traitement a été achevé entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.

Demande relative à la gestion des titres miniers

Concernant les avis de désignation pour l'obtention d'un claim, le résultat est nettement supérieur à celui de l'année dernière. Le traitement de dossiers datant de plusieurs années expliquait le résultat plus bas pour l'exercice 2017-2018. Cette opération ayant été menée à terme en 2017-2018, les délais de traitement des demandes pour l'année 2018-2019 ont pu être réduits.

TABLEAU 4. Avis de désignation pour l'obtention et le renouvellement de claims

	Résultats de l'engagement (%)	Délai moyen de traitement	Nombre de dossiers traités ^A	Nombre de dossiers traités dans le délai visé	Cible	Degré d'atteinte
Avis de désignation pour l'obtention d'un claim						
Résultats 2018-2019	97,5	18	22 762	22 189	60 jours, dans 80 % des cas	Cible atteinte
Résultats 2017-2018	84,0	56	28 801	24 204	60 jours, dans 80 % des cas	Cible atteinte
Renouvellement de claims						
Résultats 2018-2019	82,5	53	50 977	42 065	60 jours, dans 80 % des cas	Cible atteinte
Résultats 2017-2018	90,7	51	39 644	35 949	60 jours, dans 80 % des cas	Cible atteinte

A Demandes dont le traitement a été achevé entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.

Pour le renouvellement de claims, le résultat a diminué, mais il dépasse toujours la cible. En 2018-2019, le nombre de demandes déposées a été plus important qu'en 2017-2018, soit près de 40 % de plus, et s'explique en partie par la fin de la mesure de réduction de 35 % du coût minimal des travaux pour le renouvellement des claims. Cela a fait en sorte que les délais de traitement pour ce type de requête ont globalement augmenté par rapport à l'exercice précédent.

Gestion des plaintes

Dans sa politique de gestion des plaintes ainsi que dans la Déclaration de services à la clientèle, le Ministère s'engage à répondre aux plaintes écrites ou verbales dans un délai de 20 jours ouvrables ou moins.

Au cours de l'année 2018-2019, les unités administratives du Ministère ont reçu 112 plaintes pour un traitement en première instance, dont 19 plaintes verbales, relativement aux produits et services. Quant au Bureau de la gestion des plaintes, il a reçu 19 plaintes pour un traitement en deuxième instance.

TABLEAU 5. Nombre de plaintes reçues et délai de traitement moyen

Plaintes	Résultats 2016-2017		Résultats 2017-2018		Résultats 2018-2019		Variation ^A	
	Nombre de plaintes reçues	Délai de traitement moyen ^B	Nombre de plaintes reçues	Délai de traitement moyen ^B	Nombre de plaintes reçues	Délai de traitement moyen ^B	Nombre de plaintes reçues	Délai de traitement moyen ^B
1 ^{re} instance et plainte verbale ^C	215 ^D	12,5	108	16	112	11	4	(5)
2 ^e instance	36 ^E	22	16	17	19	16,5	3	(0,5)
Total	251	–	124	–	131	–	7	–

A La variation réside dans la différence entre les résultats de 2017-2018 et de 2018-2019.

B Le délai de traitement est calculé en jours ouvrables.

C Les plaintes impliquant une révision cadastrale n'ont pas été incluses dans le calcul du délai de traitement moyen.

D Ce nombre inclut 88 plaintes reçues dans une unité administrative ne relevant plus du Ministère depuis le 1^{er} avril 2017.

E Ce nombre inclut 13 plaintes relatives à une unité administrative ne relevant plus du Ministère depuis le 1^{er} avril 2017.

Le délai de traitement moyen des plaintes reçues respecte les engagements du Ministère. En 2018-2019, ce délai s'établissait à 11 jours ouvrables pour les plaintes écrites reçues pour un traitement en première instance et les plaintes verbales. En ce qui concerne les plaintes écrites reçues pour un traitement en deuxième instance, ce délai passait à 16,5 jours ouvrables. Notons une diminution de cinq jours ouvrables par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne le délai de traitement des plaintes reçues pour un traitement en première instance et des plaintes verbales.

Outre les plaintes, le Bureau de la gestion des plaintes a reçu en cours d'année financière 44 requêtes qui ne mettaient pas en cause la prestation de services du Ministère, soit 26 demandes diverses, 15 requêtes qui ont été dirigées vers un autre ministère ou organisme, 2 dénonciations et 1 commentaire.

Prestation électronique des services

Le site Web du Ministère permet à la population et aux entreprises d'accéder à un ensemble d'informations sur les ressources énergétiques et minérales ainsi que sur le territoire québécois et à un large éventail de produits et de services. De plus, un grand nombre de publications sont également offertes en version électronique.

TABEAU 6. Nombre de visites sur les sites ministériels et nombre de transactions effectuées

Site ministériel et transaction effectuée	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Variation ^A
Site ministériel [mern.gouv.qc.ca]	979 910 ^B	1 189 101	1 349 007	159 906
Québec.ca [section administrative]	s. o.	s. o.	11 386 ^D	s. o.
Registre du domaine de l'État [rde.mern.gouv.qc.ca]	42 033	37 938	39 464	1 526
Registre foncier du Québec en ligne [registrefoncier.gouv.qc.ca]	8 407 288	8 415 666	8 965 485	549 819
Infolot [infolot.mern.gouv.qc.ca]	560 661	688 147	884 314	196 167
SIGÉOM [sigecom.mines.gouv.qc.ca]	134 023	144 031	153 458	9 427
Grefe de l'arpenteur général du Québec [gagq.mern.gouv.qc.ca]	26 631 ^C	32 444	33 899	1 455
Géoboutique Québec [geoboutique.mern.gouv.qc.ca]	41 276	45 279	40 889	(4 390)
Nombre de transactions				
Transaction au Registre foncier du Québec en ligne	13 530 533 ^E	13 701 873 ^F	13 998 217	296 344
Autres transactions				
► Gestim	7 397	6 615	6 352	(263)
► Infolot	4 318	4 214	5 305	1 091
► SIGÉOM ^G	5 214	4 674	1 479	(3 195)
► Géoboutique Québec ^H	3 988	5 781	6 389	608
► Registre du domaine de l'État ^I	1 633	1 477	1 531	54
► Loyer d'un terrain public	637	747	723	(24)
► SIGPEG	19	14	21	7
Sous-total – Autres transactions	23 206	23 522	21 800	(1 722)

A La variation réside dans la différence entre les résultats de 2017-2018 et de 2018-2019.

B Les données d'achalandage du 14 juin au 26 juillet 2016 n'ont pas pu être calculées.

C Les données du 1^{er} avril au 13 juin 2016 ne sont pas comprises. Le code de suivi de l'outil pour mesurer l'achalandage du site Web (Google Analytics) n'était pas utilisé sur le site pendant cette période.

D Les contenus administratifs du Ministère ont été transférés sur Québec.ca le 14 décembre 2018; ce sont les résultats depuis la mise en ligne.

E La donnée de 2016-2017 diffusée dans le rapport antérieur ne comprenait que les produits de consultation et non l'ensemble des transactions. Nous aurions dû lire 13 530 533 au lieu de 12 841 910.

F La donnée de 2017-2018 diffusée dans le rapport antérieur ne comprenait que les produits de consultation et non l'ensemble des transactions. Nous aurions dû lire 13 701 873 au lieu de 13 015 253.

G La baisse s'explique par le fait que le nouveau mode de diffusion des données gratuites ne permet pas de comptabiliser l'ensemble des transactions.

H Le nombre de transactions effectuées comprend les transactions gratuites : 2 079 (2016-2017); 4 099 (2017-2018), 5 358 (2018-2019).

I Le nombre de transactions effectuées comprend les transactions gratuites : 1 004 (2016-2017); 849 (2017-2018), 839 (2018-2019).

On note une hausse du nombre de visites pour Infolot. Toutefois, aucun facteur précis ne permet d'expliquer la hausse enregistrée cette année.

TABEAU 7. Nombre de visites sur les sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère

Site gouvernemental ^A	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Variation ^B
Québec géographique [quebecgeographique.gouv.qc.ca]	54 107	51 469	53 055	1 586
Politique énergétique [politiqueenergetique.gouv.qc.ca]	16 805	12 207	7 041	Site fermé en mars 2019 ^C
Adresses Québec [adressesquebec.gouv.qc.ca]	9 683	9 969	11 236	1 267
Géoinfo [geoinfo.gouv.qc.ca]	9 194	13 057	7 008	(6 049)
Géo-Inondations [geoinondations.gouv.qc.ca]	s. o.	s. o.	27 992 ^D	s. o.

A Toutes les données sont basées sur les sessions des utilisateurs internes et externes des sites. Une session équivaut à une visite sur le site par un utilisateur, un utilisateur pouvant entreprendre plusieurs sessions.

B La variation réside dans la différence entre les résultats de 2017-2018 et de 2018-2019.

C Dans le cadre du projet de transfert vers la plateforme unifiée Québec.ca, le site de la Politique énergétique a été fermé et le contenu a été rapatrié dans le site du Ministère en attendant les thématiques sur l'énergie.

D Les données d'achalandage du site Web Géo-Inondations sont comptabilisées depuis le 5 juillet 2018, soit depuis sa mise en ligne.

2.3 Résultats relatifs au Plan stratégique 2018-2021 – Sommaire des résultats

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique		Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte	Page
		Finale	Annuelle			
ENJEU 1 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE DES RÉGIONS						
Orientation 1 : Soutenir les investissements						
Objectif 1.1 Favoriser un environnement d'affaires attrayant pour les entreprises	Montant des investissements potentiels	s. o.	5 G\$	3,11 G\$	Cible non atteinte	16
	Taux de réduction du volume des formalités administratives pour les entreprises	-6 %	-2 %	0,3 %	Cible non atteinte	16
Objectif 1.2 Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux	Nombre de projets accompagnés (promoteurs ou acteurs locaux)	s. o.	40	70	Cible atteinte	17
Orientation 2 : Contribuer à l'acceptabilité sociale						
Objectif 2.1 Favoriser, pour les projets accompagnés, la mise en place de comités de suivi anticipant l'obligation légale	Nombre de comités de suivi	9	3	1	Cible non atteinte	17
Objectif 2.2 Diffuser de l'information sur les projets majeurs	Nombre de documents synthèses diffusés	15	4	1	Cible non atteinte	17
Orientation 3 : Améliorer la qualité des milieux de vie régionaux						
Objectif 3.1 Restaurer les sites miniers abandonnés	Taux de réduction du passif environnemental	-69,3 %	-40,4 %	-12,5 %	Cible non atteinte	18
Objectif 3.2 Faire état des puits d'hydrocarbures abandonnés recensés	État de situation par puits au 31 mars de l'exercice précédent	s. o.	Diffusion au 30 juin 2018	711 puits inactifs répertoriés ^A	Cible atteinte	18
ENJEU 2 : LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE						
Orientation 4 : Miser sur l'engagement du personnel						
Objectif 4.1 Offrir un milieu de travail mobilisant	Taux de satisfaction à l'égard du climat de travail	s. o.	80 %	82 %	Cible atteinte	19
Orientation 5 : Accroître notre performance						
Objectif 5.1 Instaurer une culture de l'amélioration et de la révision continue	Taux d'atteinte des cibles d'optimisation	s. o.	70 %	100 %	Cible atteinte	19
Objectif 5.2 Calculer le coût de revient par produit ou par service tarifé	Nombre d'activités pour lesquelles le coût de revient est calculé	12	3	3	Cible atteinte	20
Orientation 6 : Améliorer la qualité des services						
Objectif 6.1 Renforcer le service à la clientèle	Mise en place du nouveau modèle d'affaires	s. o.	1 ^{er} avril 2019	Mis en place	Cible atteinte	20
Objectif 6.2 Mesurer la satisfaction de la clientèle	Taux de satisfaction de l'accompagnement	s. o.	70 %	89 %	Cible atteinte	21
	Taux de satisfaction de l'information et des outils	s. o.	70 %	79 %	Cible atteinte	21

A Au 30 juin 2018, la carte Hydrocarbures du Ministère présentait 232 puits inactifs disposant d'un rapport de reconnaissance terrain validé, sur un total de 711 puits inactifs répertoriés.

2.4 Résultats relatifs au Plan stratégique 2018-2021 – Description des résultats

Enjeu 1 : Le développement économique responsable des régions

Orientation 1 : Soutenir les investissements

Objectif 1.1 : Favoriser un environnement d'affaires attrayant pour les entreprises

Indicateur 1.1.1 : Montant des investissements potentiels

Les projets d'investissement contribuent à enrichir les régions où ils sont réalisés. En tant que ministère ayant une vocation économique, le Ministère participe au développement responsable des régions en accompagnant les promoteurs de projets d'investissement et les acteurs locaux. Le Ministère compile les investissements potentiels des projets sur l'ensemble du territoire du Québec, et notamment sur le territoire du Plan Nord. Les critères de compilation des investissements potentiels des projets sont présentés dans l'annexe II. Tous les projets sont suivis de l'annonce jusqu'au rodage inclusivement.

Cible prévue dans le plan stratégique		Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte
Cible finale	Cible annuelle		
s. o.	5 G\$	3,11 G\$	Cible non atteinte

Pour la période 2018-2019, 12 projets, représentant un investissement total de 3,11 G\$, ont été compilés, soit 5 projets énergétiques, dont l'investissement total s'élève à 0,51 G\$, et 7 projets miniers, dont l'investissement total est de 2,60 G\$. Parmi ces projets, trois concernent le Plan Nord, pour un investissement total de 1,02 G\$. L'accès au financement ainsi que la fluctuation des prix des métaux sur le marché influencent les délais de concrétisation des projets majeurs des entreprises, ce qui explique que la cible ne soit pas atteinte.

Indicateur 1.1.2 : Taux de réduction du volume des formalités administratives pour les entreprises

Le Ministère soutient les investissements en intervenant pour favoriser un environnement d'affaires attrayant pour les entreprises qui souhaitent développer des projets de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Cet environnement d'affaires devient de plus en plus complexe, notamment en raison de la réglementation. En effet, plusieurs lois et règlements régissent la mise en œuvre de ces projets. Les entreprises doivent s'y conformer, entre autres en s'acquittant des formalités¹ qui en découlent. La complexité et l'effet cumulatif de ces formalités ont des impacts sur l'investissement et la compétitivité des entreprises. Aussi, dans la foulée de l'engagement gouvernemental qui consiste à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, le Ministère poursuit ses efforts afin de réduire le volume² des formalités.

Cible prévue dans le plan stratégique		Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte
Cible finale	Cible annuelle		
-6 %	-2 %	0,3 % ³	Cible non atteinte

L'augmentation du volume des formalités de 0,3 % entre 2016-2017 et 2017-2018 est attribuable uniquement à une correction apportée par le Ministère à la suite d'un changement méthodologique proposé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour mieux refléter le volume des formalités. Cependant, les travaux en cours visant à moderniser la Loi sur les mines permettront de diminuer de manière importante le volume et le coût de ces formalités.

1 C'est-à-dire des procédures ou des démarches auprès du gouvernement découlant d'une obligation de nature législative ou réglementaire. Elles correspondent à des demandes de permis et autres autorisations, enregistrements, productions de rapports ou autres documents de même nature, tenue de registre.

2 Le volume est calculé en multipliant la fréquence annuelle de la formalité par le nombre de demandes. Afin de bien traduire les efforts d'allègement des ministères et organismes plutôt que les fluctuations économiques, le volume des formalités administratives a été calculé en maintenant constant le nombre d'entreprises de 2004-2005 à 2017-2018.

3 Pour plus de détails, consulter la section « Autres exigences gouvernementales : allègement réglementaire et administratif ».

Objectif 1.2 : Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux

Indicateur 1.2 : Nombre de projets accompagnés (promoteurs ou acteurs locaux)

Lors de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale, le Ministère s'est engagé à accompagner les promoteurs et les acteurs locaux dans le développement de leurs projets. L'accompagnement consiste à les informer sur les processus d'octroi des droits, sur le milieu d'accueil des projets, à faire connaître les différents processus de participation publique, etc. Le Ministère offre également une expertise sectorielle selon la nature des projets.

Cible prévue dans le plan stratégique		Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte
Cible finale	Cible annuelle		
s. o.	40	70	Cible atteinte

En 2018-2019, les chargés de projet du réseau régional et les professionnels de la Direction générale du développement de l'industrie minière (DGDIM) ont accompagné les promoteurs et les acteurs locaux dans le cheminement de 70 projets. Plus précisément, les chargés de projet les ont accompagnés dans 62 projets miniers, énergétiques ou récréotouristiques tandis que les professionnels de la DGDIM ont offert un accompagnement technico-économique à 10 promoteurs miniers. Deux promoteurs ont bénéficié à la fois de l'accompagnement des chargés de projet et de celui des ingénieurs. Une grande variété de projets commerciaux et industriels émergent sur les terres du domaine de l'État; ils sont susceptibles de comporter des enjeux d'acceptabilité sociale et pourraient faire l'objet d'un accompagnement de la part des chargés de projet et des professionnels du domaine minier.

Orientation 2 : Contribuer à l'acceptabilité sociale

Objectif 2.1 : Favoriser, pour les projets accompagnés, la mise en place de comités de suivi anticipant l'obligation légale

Indicateur 2.1 : Nombre de comités de suivi

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale, le Ministère favorise la mise en place de comités de suivi dès le début de l'élaboration des projets et jusqu'à la post-fermeture des sites. À cet effet, les chargés de projet encouragent les promoteurs à mettre sur pied des comités de suivi lors des premières phases des projets afin de favoriser leur acceptabilité sociale.

Cible prévue dans le plan stratégique		Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte
Cible finale	Cible annuelle		
9	3	1	Cible non atteinte

Un comité de suivi anticipant l'obligation légale a été mis en place, soit celui du projet Lac Guéret de Mason Graphite dans la région de la Côte-Nord. D'autres promoteurs ont exprimé leur intention de créer de tels comités. Leur mise en place a toutefois été reportée à plus tard dans certains cas afin de permettre aux promoteurs de s'arrimer à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Bien que les chargés de projet encouragent la formation de comités de suivi, la décision appartient aux promoteurs. Plusieurs variables sur lesquelles le Ministère a peu ou pas d'influence peuvent guider la décision d'un promoteur.

Objectif 2.2 : Diffuser de l'information sur les projets majeurs

Indicateur 2.2 : Nombre de documents synthèses diffusés

La diffusion des documents synthèses a pour objectif, d'une part, de rendre disponible une information tirée de sources publiques et à jour sur les projets majeurs et, d'autre part, de regrouper en un seul endroit, pour qu'elle soit facile à consulter, l'information ministérielle pertinente sur les projets majeurs.

La diffusion de documents synthèses permet en effet à la population et aux acteurs locaux d'avoir une meilleure compréhension des projets et de pouvoir participer de façon plus éclairée à l'élaboration, aux consultations et au suivi de ceux-ci. Cette démarche s'inscrit dans les orientations (orientation 5) du Ministère en matière d'acceptabilité sociale, dont l'une des actions (action 3) consiste à diffuser de l'information sur les projets majeurs.

Cible prévue dans le plan stratégique		Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte
Cible finale	Cible annuelle		
15	4	1	Cible non atteinte

Le 21 septembre 2018, le Ministère publiait le document synthèse sur le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et la déviation de la route 117 de la société Mine Canadian Malartic (<https://mern.gouv.qc.ca/ministere/projets-majeurs/projet-dextension-de-la-mine-aurifere-canadian-malartic/>).

Soulignons que le temps requis pour l'élaboration de la carte interactive, sur laquelle sont représentés les aménagements miniers du projet, a été sous-estimé. Pour réduire les temps de validation et optimiser le processus, une nouvelle méthodologie a été élaborée. Elle sera mise en œuvre en 2019-2020.

Orientation 3 : Améliorer la qualité de vie des milieux régionaux

Objectif 3.1 : Restaurer les sites miniers abandonnés OVT

Indicateur 3.1 : Taux de réduction du passif environnemental

La qualité des milieux de vie est une préoccupation importante dans les régions du Québec. La sécurité des personnes et la protection de l'environnement constituent une préoccupation majeure du Ministère qui mobilise son expertise et ses ressources notamment pour restaurer les sites miniers abandonnés⁴.

En 2007, le gouvernement s'est doté d'une convention comptable à l'égard d'un passif environnemental qui correspond aux coûts liés à la réhabilitation de sites contaminés dont il a la responsabilité et de ceux dont il est probable qu'il héritera. Dans le budget 2016-2017, le gouvernement s'est engagé à accélérer la restauration des sites miniers abandonnés afin de réduire le passif environnemental minier de 80 % d'ici 2022.

Cible prévue dans le plan stratégique		Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte
Cible finale	Cible annuelle		
-69,3 %	-40,4 %	-12,5 %	Cible non atteinte

Au 31 mars 2019, le passif environnemental minier a été réduit de 12,5 % par rapport à l'objectif initial de 2011 (713,3 M\$). Cela représente un investissement de 7,5 M\$ en 2018-2019. Le montant investi cumulé depuis 2006 est de 165,7 M\$ au 31 mars 2019.

L'objectif de réduction fixé n'a pas été atteint. Au cours des dernières années, le Ministère a dû faire face à des enjeux particuliers résultant de ce domaine d'activité où il y a peu de précédents, ce qui explique les délais qui n'étaient pas prévus lorsque le gouvernement a pris cet engagement. À titre d'exemple, l'obtention des autorisations environnementales, les changements législatifs et réglementaires (fédéral et provincial) qui nécessitent des études supplémentaires ainsi que les démarches auprès des communautés locales et autochtones ont occasionné d'importants délais dans la réalisation des travaux. La restauration de sites miniers majeurs, dont Mine Principale, Lac Renzy et Preissac Molybdénite, en a ainsi été retardée et les travaux de restauration de certains projets ont été reportés de plus de deux ans. En outre, le Ministère doit conjuguer avec la rareté des ressources qui le met en situation de compétition face à l'industrie minière et aux firmes d'ingénierie. L'attraction et la rétention de personnel ainsi que la disponibilité de l'expertise constituent des défis de taille.

Objectif 3.2 : Faire état des puits d'hydrocarbures abandonnés recensés

Indicateur 3.2 : État de situation par puits au 31 mars de l'exercice précédent

Une nouvelle mouture du Plan d'action pour la localisation, l'inspection et la correction des puits d'hydrocarbures inactifs sur le territoire du Québec a été annoncée le 1^{er} mai 2018. Dans le cadre de ces inspections, à chacune de ses visites sur le terrain, l'inspecteur doit remplir le rapport de reconnaissance terrain et le soumettre à un responsable de la Direction générale des hydrocarbures et des biocombustibles qui doit le valider. Par la suite, le rapport de reconnaissance terrain validé est publié, et donc accessible aux citoyens, sur la carte interactive Hydrocarbures du Ministère. Il faut noter que, pour l'exercice 2019-2020, la diffusion du rapport de reconnaissance terrain sera remplacée par celle d'une fiche d'inspection qui fournit la synthèse des informations relatives à l'état du puits inactif visé et permet d'en faire une lecture plus conviviale.

L'article 139 de la Loi sur les hydrocarbures prévoit que « le ministre doit, au plus tard le 1^{er} avril 2018, et par la suite tous les trois ans, faire au gouvernement un rapport sur l'état des puits recensés qui sont sans propriétaire

⁴ Un site minier est dit abandonné lorsque l'exploitant n'existe plus, est introuvable ou insolvable.

ou qui ont été abandonnés sur le territoire du Québec... ». Toutefois, par souci de transparence et afin de renforcer la confiance de la population, dans le Plan stratégique 2018-2021, le Ministère s'est engagé à faire connaître publiquement l'état de ces puits sur une base annuelle.

Cible prévue dans le plan stratégique		Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte
Cible finale	Cible annuelle		
s. o.	Diffusion au 30 juin 2018	Au 30 juin 2018, la carte Hydrocarbures du Ministère présentait 232 puits inactifs disposant d'un rapport de reconnaissance terrain validé, sur un total de 711 puits inactifs répertoriés	Cible atteinte

Puisque la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements d'application ne sont entrés en vigueur que le 20 septembre 2018, l'obligation de produire un tel rapport pour le 1^{er} avril 2018 et de le déposer à l'Assemblée nationale le 1^{er} mai 2018 n'était pas encore en vigueur au 30 juin 2018. Le rapport est en cours de réalisation et, comme le prévoit la loi, il sera déposé dans les trois ans suivant le 1^{er} avril 2018.

Concernant l'engagement du Plan stratégique 2018-2021 de faire connaître publiquement l'état de ces puits inactifs sur une base annuelle, la carte Hydrocarbures du Ministère présentait, au 30 juin 2018, un total de 232 puits inactifs ayant fait l'objet d'un rapport de reconnaissance terrain validé, sur un total de 711 puits inactifs. Ces informations permettent de savoir si chacune des inspections menées a permis de localiser le puits inactif recherché et de connaître les problèmes qui y ont été constatés.

Enjeu 2 : La performance organisationnelle

Orientation 4 : Miser sur l'engagement du personnel

Objectif 4.1 : Offrir un milieu de travail mobilisant

Indicateur 4.1 : Taux de satisfaction à l'égard du climat de travail

Tout au long de la période couverte par le Plan stratégique 2018-2021, le Ministère s'est donné comme objectif de maintenir un haut degré de satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail. Afin de mesurer ce taux de satisfaction, un sondage interne a été réalisé en janvier 2019. Un autre sondage est prévu en 2020-2021.

Cible prévue dans le plan stratégique		Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte
Cible finale	Cible annuelle		
s. o.	80 %	82 %	Cible atteinte

Le sondage de 2019 portait sur huit thèmes, soit la clarté, la compétence, l'influence, la reconnaissance, l'organisation du travail, la relation avec le supérieur, la collaboration et la qualité de vie au travail. Plus de huit employés sur dix (85 % du personnel) ont participé au sondage et plus de 2 060 commentaires ont été formulés par les employés, ce qui témoigne de l'importance qu'ils ont accordée à cette démarche. Le taux de satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail s'élève cette année à 82 %. Il s'agit d'une augmentation de trois points de pourcentage par rapport à la valeur de référence du sondage de 2016 qui était de 79 %. La progression des résultats s'explique globalement par l'appui de l'organisation ainsi que par des actions concrètes pour soutenir la mobilisation et la performance organisationnelle en plaçant l'employé au centre des préoccupations du Ministère.

Orientation 5 : Accroître notre performance

Objectif 5.1 : Instaurer une culture d'amélioration et de révision continues

Indicateur 5.1 : Taux d'atteinte des cibles d'optimisation

Cible prévue dans le plan stratégique		Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte
Cible finale	Cible annuelle		
s. o.	70 %	100 %	Cible atteinte

En 2018-2019, sept projets d'optimisation de processus ont été lancés. De ce nombre, un projet, celui portant sur le processus d'autorisation des projets en ressources informationnelles de moins de 5 M\$ est maintenant

terminé. Le projet comprenait trois objectifs qui ont été atteints par l'équipe de projet. C'est pourquoi la cible annuelle portant sur le degré d'atteinte des cibles d'optimisation est considérée comme étant atteinte.

D'autres activités ont été réalisées dans le but de favoriser le déploiement d'une culture d'amélioration continue. Entre autres, une introduction à l'optimisation des processus et à l'amélioration continue selon le système d'organisation du travail Lean Management a été intégrée à l'offre de service en matière de formation du personnel. En tout, 120 employés du Ministère, regroupés en 20 cohortes, ont suivi cette formation.

Objectif 5.2 : Calculer le coût de revient par produit ou par service tarifié

Indicateur 5.2 : Nombre d'activités pour lesquelles le coût de revient est calculé

Le calcul du coût de revient s'inscrit dans la Politique de financement des services publics, qui a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité. Le Ministère priorise le calcul du coût de revient de ses produits et services tarifiés puisque les résultats de cet exercice permettent d'optimiser l'utilisation des ressources et d'accroître la performance de l'organisation.

Cible prévue dans le plan stratégique		Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte
Cible finale	Cible annuelle		
12	3	3	Cible atteinte

Le résultat du coût de revient pour les loyers des baux miniers ainsi que les loyers des baux de substances minérales de surface du Secteur des mines a déjà été publié dans la section Politique de financement des services publics du Rapport annuel 2017-2018 du Ministère. Le tableau 23 (voir la section Politique de financement des services publics) du Rapport annuel 2018-2019 présente le coût de revient de trois produits et services supplémentaires du Secteur du territoire (Fonds d'information sur le territoire), soit l'enregistrement cadastral, la rénovation cadastrale et les services spécialisés de la connaissance géographique.

Orientation 6 : Améliorer la qualité des services

Objectif 6.1 : Renforcer le service à la clientèle

Indicateur 6.1 : Mise en place du nouveau modèle d'affaires

Cet engagement qui figure dans le plan stratégique 2018-2021 vise à renforcer le service à la clientèle autour de deux pôles : les Renseignements généraux et les Services spécialisés. Plus particulièrement, il suggère la mise en place d'une meilleure intégration des plateformes de prestation électronique de services, la révision de la Déclaration de services à la clientèle en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016 et le partage d'expertise entre les équipes des Renseignements généraux et des Services spécialisés du Ministère.

Cible prévue dans le plan stratégique		Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte
Cible finale	Cible annuelle		
s. o.	1 ^{er} avril 2019	Nouveau modèle d'affaires mis en place	Cible atteinte ⁵

En ce qui concerne la prestation électronique de services (espace client unique) en mode libre-service, aucun résultat n'était attendu en 2018-2019. En avril 2019, le dossier d'opportunités a été déposé. L'espace client unique devrait permettre aux clientèles du Ministère de communiquer et de faire plus facilement une opération transactionnelle avec ce dernier (accès aux services, dépôt et suivi de demandes, paiement électronique, etc.).

Le Ministère a procédé à la révision de la Déclaration de services à la clientèle, d'une part, en renouvelant ses engagements sur les délais de réponse aux demandes d'information et les délais de traitement des demandes d'avis de désignation pour l'obtention d'un claim, de révision cadastrale et de traitement d'une plainte. Le Ministère s'est d'autre part engagé à revoir les délais de traitement de gestion des titres miniers pour la délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface et pour l'affectation d'un employé au dossier lors d'une demande d'autorisation relative aux hydrocarbures.

Au cours de l'exercice 2018-2019, il y a eu partage d'expertise entre les équipes des Renseignements généraux et des Services spécialisés. Des pistes d'amélioration ont été définies, dont la prise en charge des appels de la rénovation cadastrale par les Services spécialisés. Le Programme de réforme du cadastre québécois tirant à sa fin, la nature des demandes de la clientèle exigeait des connaissances plus pointues. La prise en charge de ces

⁵ Toutes les activités prévues pour la période 2018-2019 ont été réalisées.

appels de première ligne par les Services spécialisés depuis le 15 octobre 2018 a permis de réduire le temps d'attente pour les citoyens.

Objectif 6.2 : Mesurer la satisfaction de la clientèle

Indicateur 6.2.1 : Taux de satisfaction de l'accompagnement

Depuis l'adoption des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale, les chargés de projet du réseau régional accompagnent les promoteurs et les acteurs locaux afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que des différentes utilisations du territoire public.

C'est dans une perspective d'amélioration continue des services à la clientèle que le Secteur du territoire a réalisé un premier sondage afin de connaître la satisfaction des promoteurs et des acteurs locaux en ce qui a trait à la mise en œuvre de cette orientation sur l'acceptabilité sociale.

Cible prévue dans le plan stratégique		Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte
Cible finale	Cible annuelle		
s. o.	70 %	89 %	Cible atteinte

Cette offre de service est nouvelle et les gens des régions sont satisfaits de l'accompagnement offert par les chargés de projet. Cet exercice a permis aux divers secteurs du Ministère d'améliorer la connaissance des besoins et des attentes de cette clientèle, en plus de définir les points forts de ce service et les aspects qui mériteraient d'être améliorés. Ces résultats démontrent que le Ministère a à cœur de bien servir la clientèle et de favoriser l'émergence de projets de mise en valeur du territoire et des ressources socialement acceptables.

Indicateur 6.2.2 : Taux de satisfaction de l'information et des outils

La mesure de la satisfaction de la clientèle témoigne de la volonté du Ministère d'améliorer la qualité de ses services de façon continue. Elle est une réponse à l'enjeu de performance organisationnelle du Ministère. Bien que le Gouvernement du Québec soit en train de regrouper les contenus et les services des sites Web des ministères et organismes dans un nouveau site unifié, Québec.ca, la satisfaction a été mesurée à l'égard de certaines pages informationnelles du Ministère (information foncière : <https://mern.gouv.qc.ca/information-fonciere/>) et des outils Web transactionnels (Infolot : <https://appli.mern.gouv.qc.ca/Infolot/> et SIGÉOM : http://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1102_indexAccueil).

Cible prévue dans le plan stratégique		Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte
Cible finale	Cible annuelle		
s. o.	70 %	79 %	Cible atteinte

La collecte de données a eu lieu du 4 au 31 mars 2019. Les résultats indiquent que le taux de satisfaction de la clientèle s'établit globalement à 79 % (avec une marge d'erreur de ± 5 %), ce qui est supérieur à la cible annuelle de 70 %. Plus précisément, il est de 70 % pour la plateforme informationnelle (information foncière) et de 87 % pour les plateformes transactionnelles. Au total, 930 questionnaires ont été remplis en ligne, dont 52 % par des citoyens, 20 % par des professionnels, 17 % par des travailleurs en entreprise, 7 % par des travailleurs du secteur institutionnel et 4 % par d'autres personnes. Le tableau 8 présente une synthèse des résultats du sondage.

TABLEAU 8. Résultats du sondage de satisfaction de la clientèle sur l'information et les outils

	Ensemble ^{A, B} (%)	Section informationnelle (Information foncière) ^{A, B} (%)	Plateformes transactionnelles (Infolot et SIGÉOM) ^{A, B} (%)
L'information obtenue est facile à comprendre (tout à fait ou plutôt d'accord)	84	75	92
J'ai facilement trouvé l'information que je cherchais (tout à fait ou plutôt d'accord)	79	70	87
L'information obtenue a répondu à mes besoins (tout à fait ou plutôt d'accord)	79	72	86
Le site est facile à consulter (tout à fait ou plutôt d'accord)	s. o. ^C	s. o. ^C	87
Satisfaction globale quant à l'expérience de navigation (tout à fait ou plutôt d'accord)	79	70	87
TYPE DE CLIENTÈLE	(n=918)	(n=227)	(n=691)
Citoyen	52	64	40
Professionnel	20	21	19
Travailleur – entreprise	17	7	28
Travailleur – secteur institutionnel	7	3	10
Autre	4	5	3
FRÉQUENCE DES VISITES	(n=914)	(n=225)	(n=689)
Tous les jours	14	14	14
De 1 à 4 fois par semaine	19	10	28
De 1 à 3 fois par mois	16	6	26
Moins d'une fois par mois	19	21	18
Première visite	32	49	14

A Le calcul des résultats ne tient pas compte des abstentions.

B Les données ont été pondérées par extrapolation simple en fonction du nombre de nouveaux utilisateurs (c'est-à-dire le nombre d'utilisateurs différents) pour chaque page d'interceptée.

C La question sur la facilité à consulter le site a uniquement été posée pour les plateformes transactionnelles.

2.5 Résultats relatifs au Plan annuel de gestion des dépenses 2018-2019 – Description des résultats

Actions envisagées dans le Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) 2018-2019	Pages
Poursuivre les efforts en matière d'allègement réglementaire et administratif. ▶ Les résultats sont présentés dans les sections « Plan stratégique 2018-2019 – Description des résultats (Orientation 1, Objectif 1.1) » et « Autres exigences législatives et gouvernementales – Allègement réglementaire et administratif ».	16 et 60
Poursuivre la mise en œuvre des orientations du Ministère en matière d'acceptabilité sociale. ▶ Les résultats sont présentés dans la section « Plan stratégique 2018-2019 – Description des résultats (Orientation 2, Objectif 2.1 et Objectif 2.2) ».	17
Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux pour développer les projets. ▶ Les résultats sont présentés dans la section « Plan stratégique 2018-2019 – Description des résultats (Orientation 1, Objectif 1.2) ».	17
Restaurer les sites miniers abandonnés.  ▶ Les résultats sont présentés dans la section « Plan stratégique 2018-2019 – Description des résultats (Orientation 3, Objectif 3.1) ».	18
Mesurer le taux de satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail. ▶ Les résultats sont présentés dans la section « Plan stratégique 2018-2019 – Description des résultats (Orientation 5, Objectif 5.1) ».	19
Mesurer la satisfaction de la clientèle pour les services d'accompagnement ainsi que pour l'information diffusée, les plateformes transactionnelles et les outils en matière d'acceptabilité sociale. ▶ Les résultats sont présentés dans la section « Plan stratégique 2018-2019 – Description des résultats (Orientation 6, Objectif 6.1 et Objectif 6.2) ».	21
Poursuivre la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030. ▶ Les résultats sont présentés dans la sous-section « Poursuivre la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 » ci-dessous.	24
Poursuivre la mise en œuvre de la Vision stratégique du développement minier au Québec 2016-2021.  ▶ Les résultats sont présentés dans la sous-section « Poursuivre la mise en œuvre de la Vision stratégique du développement minier au Québec 2016-2021 » ci-dessous.	24
Poursuivre la contribution du Ministère à la mise en œuvre du Plan Nord. ▶ Les résultats sont présentés dans la sous-section « Poursuivre la contribution du Ministère à la mise en œuvre du Plan Nord » ci-dessous.	24
Implanter la gestion intégrée des risques. ▶ Aucune action n'a été menée en ce sens au cours de l'exercice 2018-2019.	s. o.

Poursuivre la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030

Le 26 juin 2017, le Ministère présentait le Plan d'action 2017-2020 qui découle de la Politique énergétique 2030. Ce plan de 42 mesures représente des investissements de 1,5 G\$ pour la réalisation de la transition énergétique du Québec.

Plusieurs résultats importants qui ont été obtenus au cours de l'exercice financier 2018-2019 concernent :

- ▶ L'édiction, le 20 mars 2019, du Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur;
- ▶ La réalisation des extensions du réseau de distribution de gaz naturel dans les régions non desservies par le réseau actuel, notamment à Thetford Mines, Saint-Marc-des-Carières et Saint-Éphrem-de-Beauce;
- ▶ L'entrée en vigueur, le 20 septembre 2018, de la Loi sur les hydrocarbures et de ses applications : le Règlement sur les licences d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures et autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline; le Règlement sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu terrestre.

Par ailleurs, plusieurs mesures connaissent une bonne progression, comme le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques (1 388 bornes dans le réseau de Circuit électrique, sur un objectif global de 2 500 en 2020).

- ▶ Le 15 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la Loi favorisant l'établissement d'un service public de recharge rapide pour véhicules électriques.
- ▶ L'article 1 de cette loi prévoit que le gouvernement peut fixer, par règlement, les tarifs d'utilisation d'un service public de recharge rapide pour véhicules électriques établi par la société d'État.
- ▶ La publication, le 5 septembre 2018, du Règlement sur les tarifs d'utilisation du service public de recharge rapide pour véhicules électriques.

Poursuivre la mise en œuvre de la Vision stratégique du développement minier au Québec 2016-2021

Le 31 mai 2017, le Ministère présentait son plan d'action 2016-2021 pour la mise en œuvre de la Vision stratégique du développement minier au Québec. Ce plan contient 50 actions. À ce jour, 30 actions de ce plan ont été réalisées.

Au cours de la période 2018-2019, les actions suivantes ont été menées à terme :

- ▶ Bilan de l'efficacité de la disposition réglementaire, introduite en 2015 au Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz et la saumure, soit de réduire de 35 % le coût des travaux statutaires;
- ▶ Publication du rapport final où sont présentées les conclusions et recommandations relatives aux métaux et à l'économie circulaire;
- ▶ Renouvellement du Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier;
- ▶ Mise à jour du Guide du promoteur afin d'y introduire des critères permettant de mesurer le nombre de travailleurs locaux embauchés dans les grands projets miniers. Une formation sur ce guide a été donnée aux employés du Ministère concernés.

Neuf des actions connaissent une bonne progression, comme l'adoption d'une politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier, dont le lancement est prévu au cours de l'exercice 2019-2020. De même, sept des actions demeurent sous surveillance et quatre ont dû être abandonnées. Ces quatre actions abandonnées s'expliquent par l'absence d'information disponible relative à des données nécessaires à l'établissement d'indicateurs ou l'absence de compilation sur le secteur d'activité visé, du ministère collaborateur. Enfin, à la lumière des travaux réalisés, d'autres actions se sont révélées non pertinentes ou non viables.

Poursuivre la contribution du Ministère à la mise en œuvre du Plan Nord

Le Ministère contribue à la mise en œuvre du Plan Nord dans l'objectif 1.1 du Plan stratégique 2018-2021 « Favoriser un environnement d'affaires attrayant pour les entreprises ». Il collabore également au développement du territoire du Plan Nord de diverses façons.

Mines

Passif environnemental



▶ Par la restauration de sites miniers inscrits au passif environnemental qui sont situés au nord du 49^e parallèle :

- > un avenant à l'entente relative au nettoyage des sites d'exploration minière abandonnés classifiés « majeurs » au Nunavik a été signé en août 2018 permettant la poursuite des travaux jusqu'au 31 mars 2023. Selon l'inventaire des sites d'exploration abandonnés au Nunavik effectué en 2001-2002, le nettoyage de tous les sites répertoriés est terminé. Ainsi, les travaux de nettoyage des 18 sites qui nécessitaient une intervention majeure, ceux des 27 sites qui nécessitaient des travaux intermédiaires et enfin ceux des 20 sites qui nécessitaient une intervention de moindre importance sont achevés. On a par ailleurs jugé que 20 autres sites ne nécessitaient pas d'intervention. Des travaux ont également été réalisés, en 2018-2019, sur 11 sites nouvellement répertoriés;
- > le choix du scénario de restauration du site minier abandonné Mine Principale et la préparation des plans et devis détaillés se sont poursuivis en 2018-2019;
- > une entente relative au nettoyage de sites d'exploration minière abandonnés sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James a été signée en août 2018 entre le Ministère, le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, le gouvernement de la nation crie et le Fonds Restor-Action Cri. Cette entente est valide jusqu'au 31 octobre 2029.

Soutien des projets de mise en valeur de métaux et minéraux

- ▶ Le Ministère a assuré un soutien aux projets de mise en valeur des métaux et des minéraux, dont 13 projets miniers situés au nord du 49^e parallèle qui ont atteint cette étape. Le Ministère a également collaboré à l'étude du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur « Portrait de la situation au nord du 49^e parallèle : offre de service, état actuel, données prospectives des besoins en main-d'œuvre et des besoins en formations professionnelle, collégiale et universitaire ».

Énergie

- ▶ Par le lancement d'un appel de projets conjointement avec la Société du Plan Nord (SPN), le 15 août 2018, pour trouver une solution permettant d'approvisionner la Côte-Nord, et potentiellement le Nord-du-Québec, en gaz naturel liquéfié (GNL), la Côte-Nord étant la seule région industrielle du Québec à n'être pas desservie en gaz naturel et où la consommation en produits pétroliers est importante (mazout lourd et carburant diesel). L'accès au gaz naturel représenterait un avantage notable pour le secteur industriel de cette région, car il permettrait de réduire le bilan carbone de certaines entreprises et constituerait un incitatif pour le développement de nouveaux projets.
- ▶ Par le financement des activités de la Fiducie pour l'approvisionnement en hydrocarbures des municipalités de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord afin que celle-ci puisse assurer un approvisionnement continu en hydrocarbures aux municipalités situées entre La Romaine et Blanc-Sablon. Une somme de 1,4 M\$ a été allouée à la Fiducie en 2018-2019.

Aires protégées

- ▶ Par sa participation aux travaux entourant la mise en place d'aires protégées au nord du 49^e parallèle, et notamment au Groupe de travail sur les aires protégées au Nunavik ainsi qu'au Groupe de travail technique sur la mise en œuvre de l'annexe C de l'Entente Baril-Moses sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James.

Mesures de conservation

- ▶ Par sa participation aux travaux du comité d'experts mandaté pour proposer un mécanisme d'affectation en vue de nouvelles mesures de conservation de 30 % du territoire au nord du 49^e parallèle vouées à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement.

Société de développement de la Baie-James

- ▶ Par l'approbation du Plan de développement 2018-2020 de la Société de développement de la Baie-James, lequel s'articule autour des axes suivants :
 - > susciter et soutenir des projets structurants pour l'économie de la région;
 - > soutenir et diversifier l'économie de la région;
 - > contribuer au développement, à l'entretien et à l'exploitation d'infrastructures stratégiques pour la région;
 - > être une organisation performante.

Route de la Baie-James

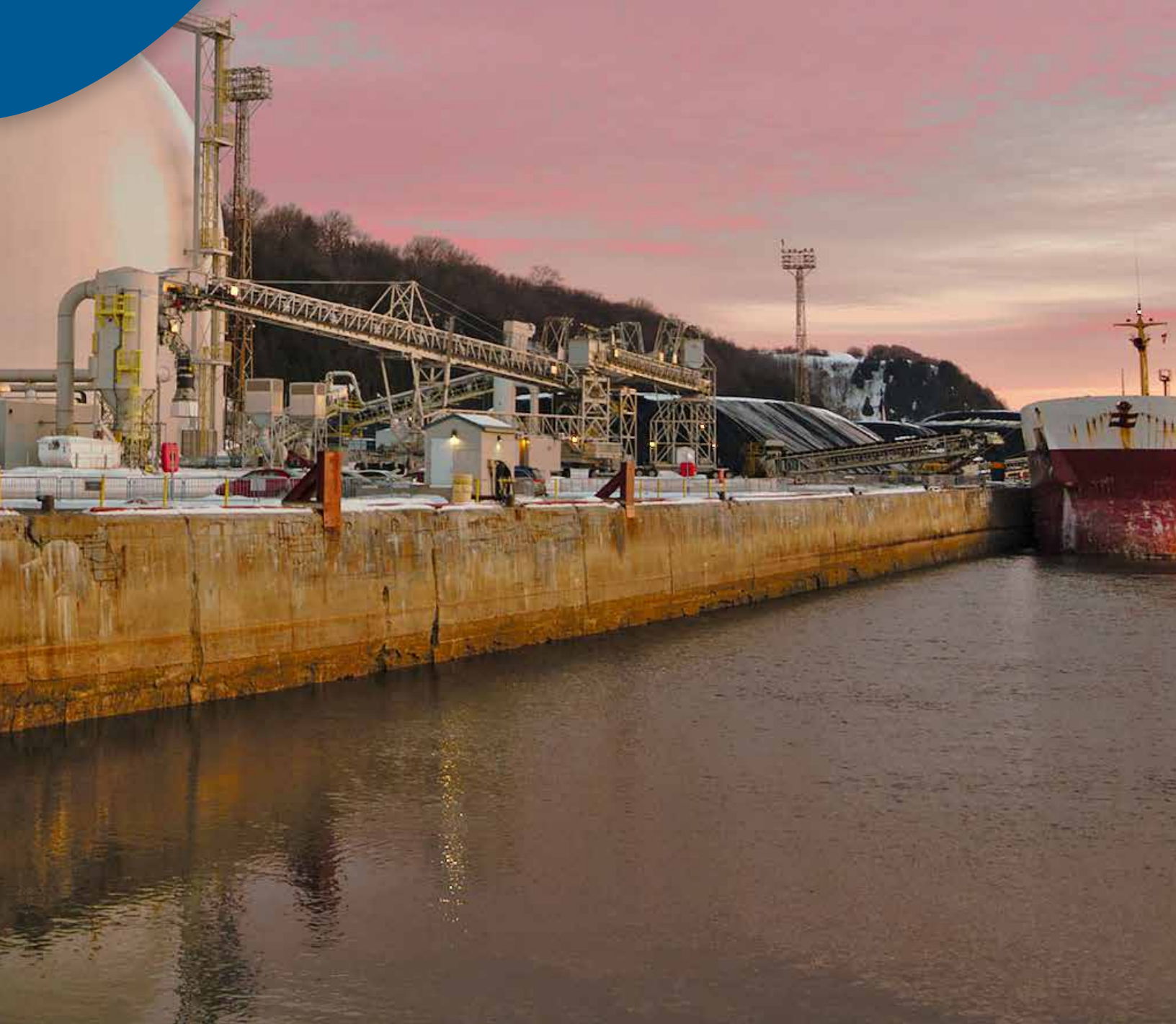
- ▶ Par la signature de l'Entente pour le projet de réfection de la route de la Baie-James entre les gouvernements du Canada et du Québec dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada 2014-2024 – Volet infrastructures provinciales-territoriales – Projets nationaux et régionaux qui confirme la contribution du gouvernement fédéral pour la somme de 108,3 M\$.
- ▶ Par la tenue d'une rencontre annuelle du comité directeur interministériel responsable de la réalisation du projet de réfection de la route de la Baie-James.
- ▶ Par la tenue de la première rencontre du comité de suivi avec le gouvernement fédéral qui finance 50 % des dépenses admissibles du projet.
- ▶ Par la mise en place d'un comité restreint regroupant les principaux acteurs environnementaux du Gouvernement du Québec, ainsi que des représentants de Pêches et Océans Canada afin d'assurer le respect des exigences environnementales dans le cadre du projet de réfection de la route de la Baie-James. Deux rencontres ont été tenues à Chibougamau et un plan de travail a été établi.

Fonds Capital Mines Hydrocarbures

- ▶ Par des travaux financés, en partie, grâce au fonds Capital Mines Hydrocarbures. En 2018-2019, le Ministère a rédigé un complément à un avis sectoriel déjà produit pour un projet situé sur le territoire au nord du 49^e parallèle, le projet Whabouchi de Nemaska Lithium, ainsi que cinq avis sectoriels pour les projets miniers de Mason Graphite (Lac Guéret), Métaux BlackRock (BlackRock), Les Ressources Yorbeau (Lac Scott), la société minière Stornoway Diamond (Renard) et Minière Osisko (Lac Windfall).

**Silos de granules de bois au terminal
de l'anse au Foulon.**

Photo de Pierre Rhéaume



3 GESTION DES RESSOURCES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2019, le Ministère employait 1 274 personnes. La répartition de l'effectif par secteur d'activité au 31 mars 2019 est présentée dans le tableau 9. La répartition de l'effectif, en heures rémunérées, par secteur d'activité au 31 mars 2019 est présentée dans le tableau 10 et la répartition de l'effectif en poste au 31 mars 2019, par région administrative, est présentée dans le tableau 11.

TABLEAU 9. Répartition de l'effectif en poste par secteur d'activité

Secteur d'activité	2017-2018	2018-2019	Écart
Bureau de la sous-ministre et des unités relevant de la sous-ministre	81	80	(1)
Services administratifs ^A	443	443	0
Énergie et Mines ^B	230	229	(1) ^C
Territoire	534	522	(12)
Total	1 288	1 274	(14)

Note L'effectif en poste représente la somme du personnel régulier et occasionnel et non les heures rémunérées autorisées.

A L'effectif des services administratifs du Ministère offre également les services administratifs au MFFP.

B En juin 2018, le Secteur de l'énergie et des mines a été scindé en deux secteurs distincts.

C L'écart a été calculé en additionnant le résultat de 2018-2019 des secteurs de l'énergie et des mines.

Répartition de l'effectif utilisé, en heures rémunérées, par secteur d'activité

TABLEAU 10. Répartition de l'effectif utilisé, en heures rémunérées, par secteur d'activité

Secteur d'activité	2017-2018	2018-2019	Écart
Bureau de la sous-ministre et des unités relevant de la sous-ministre	143 468	142 807	(661)
Services administratifs ^A	761 795	791 395	29 600
Énergie et Mines ^B	435 517	424 385	(11 132)
Territoire	965 483	952 724	(12 759)
Total	2 306 263	2 311 311	5 048

Note L'effectif utilisé est exprimé en heures rémunérées et représente le total des heures travaillées, soit les heures de travail normales, celles effectuées par le personnel à la préretraite ainsi que celles découlant d'absences rémunérées ou partiellement rémunérées, auxquelles s'ajoutent les heures supplémentaires payées. La notion d'heures rémunérées représente une mesure de l'effort de travail des employés tandis que le nombre d'employés représente les personnes travaillant pour le Ministère. À titre d'exemple, les personnes qui travaillent à temps partiel réduisent le nombre d'heures rémunérées.

Les heures des étudiants et des stagiaires ne sont pas considérées dans le calcul des heures rémunérées.

A L'effectif des services administratifs du Ministère offre également les services administratifs au MFFP.

B En juin 2018, le Secteur de l'énergie et des mines a été scindé en deux secteurs distincts.

Répartition de l'effectif en poste au 31 mars 2019, par région administrative

TABLEAU 11. Répartition de l'effectif en poste, par région administrative

Région administrative	2017-2018	2018-2019	Écart
Bas-Saint-Laurent (01)	9	8	(1)
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	16	14	(2)
Capitale-Nationale (03)	1 075	1 068	(7)
Mauricie (04)	17	19	2
Estrie (05)	16	14	(2)
Montréal (06)	36	37	1
Outaouais (07)	10	12	2
Abitibi-Témiscamingue (08)	41	38	(3)
Côte-Nord (09)	13	11	(2)
Nord-du-Québec (10)	13	10	(3)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	16	18	2
Chaudière-Appalaches (12)	0	0	0
Laval (13)	0	0	0
Lanaudière (14)	1	0	(1)
Laurentides (15)	25	25	0
Montréal (16)	0	0	0
Centre-du-Québec (17)	0	0	0
Total	1 288	1 274	(14)

Note L'effectif en poste représente la somme du personnel régulier et occasionnel et non les heures rémunérées autorisées.

Formation et perfectionnement du personnel

Les tableaux 12, 13 et 14 présentent les dépenses totales de formation, leur évolution durant les deux dernières années civiles ainsi que le nombre de jours de formation par catégorie d'emploi.

TABLEAU 12. Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2017	2018	Écart
Favoriser le développement des compétences	526 726 \$	406 304 \$	(120 422 \$)
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	295 517 \$	312 950 \$	17 433 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	175 593 \$	93 175 \$	(82 418 \$)
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	32 046 \$	24 884 \$	(7 162 \$)
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	94 195 \$	89 318 \$	(4 877 \$)
Total	1 124 077 \$	926 631 \$	(197 446 \$)

Pour l'année 2018, la diminution du montant dépensé pour la formation du personnel s'explique par des formations dont les tarifs étaient moins élevés que ceux de l'année civile précédente. Quant au nombre total de jours de formation, il est semblable à l'an dernier.

Évolution des dépenses de formation

TABLEAU 13. Évolution des dépenses de formation

Répartition des dépenses de formation	2017	2018	Écart
Proportion de la masse salariale	1,28 %	1,01 %	(0,3 %)
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,31 jour	1,29 jour	(0,02 jour)
Somme allouée par personne	570 \$	465 \$	(105 \$)

Les jours de formation et les montants alloués par personne sont calculés à partir du nombre total d'employés ayant travaillé au Ministère durant l'année civile, incluant les cadres et les administrateurs de l'État.

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit investir 1 % de la masse salariale en formation par année civile. La proportion de la masse salariale pour l'année civile 2018 est de 0,98 %. Un écart avec les dépenses totales en formation existe, car seule la formation admissible dans le cadre de la Loi est considérée dans le calcul.

Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi

Le nombre de jours de formation est sensiblement égal à celui de 2017. Cependant, ce nombre est en baisse en 2018 chez les professionnels avec un écart de 162 jours de formation en moins par rapport à 2017. À l'opposé, les fonctionnaires ont bénéficié d'un plus grand nombre de jours de formation en 2018 (819) comparativement à 2017 (636) (voir tableau 14).

TABLEAU 14. Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	2017	2018	Écart
Cadre	383	398	15
Professionnel	1 374	1 212	(162)
Conseiller en gestion des ressources humaines	29	28	(1)
Ingénieur	28	33	5
Fonctionnaire	636	819	183
Ouvrier	16	7	(9)
Étudiant et stagiaire	109	75	(34)
Total	2 575	2 572	(3)

Taux de départs volontaires du personnel régulier

Le taux de départs volontaires est le plus élevé ces trois dernières années; il a atteint 14,4 % en 2018-2019, avec un accroissement de 1,9 point par rapport à 2017-2018 (voir tableau 15). Le taux de départs volontaires peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment l'augmentation du nombre de mutations ou de retraites. En effet, les employés sont sollicités par plusieurs organisations pour des emplois similaires de même que pour des promotions. La situation vécue au Ministère relativement au taux de départ semble refléter l'état actuel du marché du travail.

TABLEAU 15. Taux de départs volontaires du personnel régulier

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Taux de départs volontaires (%)	9,9 %	12,5 %	14,4 %

Note Le taux de départs volontaires comprend les démissions, les retraites ainsi que les mouvements de type mutation vers d'autres ministères et organismes.

3.2 Gestion et contrôle des effectifs et des contrats de service

Répartition de l'effectif en poste par catégorie d'emploi du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Pour l'exercice financier 2018-2019, la cible d'effectif a été établie en heures rémunérées. Les heures rémunérées comprennent les heures travaillées (qui incluent les heures normales de travail, celles effectuées par le personnel à la préretraite ainsi que celles découlant d'absences rémunérées ou partiellement rémunérées) et les heures supplémentaires payées. Le tableau 16 présente la répartition de l'effectif en poste en heures rémunérées, en équivalents temps complet (ETC) transposés et en nombre d'employés.

TABLEAU 16. Répartition de l'effectif en poste par catégorie d'emploi

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3]/1 826,3	Nombre d'employés et d'employés ^A
Personnel d'encadrement	159 073,2	67,9 ^B	159 141,1	87,1	91
Professionnel	1 213 424,6	16 479,3	1 229 903,9	673,4	692
Personnel de bureau, technicien et assimilé	907 450,9	3 232,7	910 683,5	498,7	487
Ouvrier	10 137,6	1 445,2	11 582,7	6,3	4
Total en heures	2 290 086,3	21 225,1	2 311 311,2		
Total en ETC transposés	1 253,9	11,6	1 265,6		

A Incluant les employés réguliers et occasionnels.

B Le personnel d'encadrement qui a obtenu un paiement pour les heures supplémentaires a été promu en cours d'année.

Au 31 mars 2019, le Ministère comptait 66 étudiants et stagiaires, lesquels ne sont pas soumis au contrôle des effectifs du Conseil du trésor.

Au 1^{er} avril 2018, l'effectif autorisé pour le Ministère correspondait à 2 383,5 milliers d'heures rémunérées. En 2018-2019, 2 311,3 milliers d'heures rémunérées ont été utilisés dans le respect de la cible octroyée par le Conseil du trésor.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019

TABLEAU 17. Contrats de service de 25 000 \$ et plus

Contrats de service de 25 000 \$ et plus	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique ^A	4	206 400 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ^B	100	47 128 105 \$
Total des contrats de service	104	47 334 505 \$

A Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

B Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État a été adoptée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour. Aux fins de l'application des mesures prévues à cette loi, la première période fixée par le Conseil du trésor en vertu de l'article 11, qui débutait le 1^{er} janvier 2015 et se terminait le 31 mars 2016, a été prolongée sur une base annuelle jusqu'au 31 mars 2019.

3.3 Utilisation des ressources financières

Répartition des revenus selon le domaine d'activité

Le bilan financier

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées pour accomplir la mission ministérielle tant par le Ministère que par l'intermédiaire de fonds spéciaux.

Revenus

Les revenus de l'exercice 2018-2019 pour le portefeuille ministériel totalisent 195 M\$ et la répartition selon le domaine d'activité est présentée dans le tableau 18. Ils proviennent principalement de paiements de droits et de permis, de frais exigibles au moment d'une transaction immobilière, ainsi que de redevances et de loyers versés pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources minérales ou hydrauliques.

TABLEAU 18. Répartition des revenus selon le domaine d'activité

Domaine d'activité	2017-2018 (M\$)	2018-2019 ^A (M\$)	Écart (M\$)
Énergie	2,7	3,9	1,2
Mines	21,9	22,5	0,6
Territoire	163,9	167,8	3,9
Administration	0,6	0,8	0,2
Total	189,1	195,0	5,9

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2018-2019 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

L'augmentation des revenus de 5,9 M\$ est principalement attribuable à :

- ▶ la hausse des droits annuels à verser par les détenteurs de licences d'exploitation à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les hydrocarbures et de ses règlements le 20 septembre 2018;
- ▶ à une augmentation des loyers de baux de villégiature;
- ▶ à une augmentation des intérêts sur les placements du Fonds d'information sur le territoire.

Répartition des dépenses selon le domaine d'activité

Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2018-2019 totalisent 313,4 M\$. La répartition des dépenses selon le domaine d'activité est présentée dans le tableau 19 et par catégorie dans le tableau 20.

TABLEAU 19. Répartition des dépenses selon le domaine d'activité

Domaine d'activité	2017-2018 ^A (M\$)	2018-2019 ^B (M\$)	Écart (M\$)	Variation ^C (%)
Énergie	26,5	134,3	107,8	406,8
Mines	44,8	28,1	(16,7)	(37,3)
Territoire	115,2	112,6	(2,6)	(2,3)
Administration	38,6	38,4	(0,2)	(0,5)
Total	225,1	313,4	88,3	39,2

A Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

B Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2018-2019 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

C Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

L'augmentation nette de 88,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable :

- ▶ au financement de programmes d'aide financière à TEQ annoncés dans le cadre du Discours sur le budget 2018-2019;
- ▶ au versement du solde du capital de la compensation financière en raison de la tempête de verglas survenue en 1998.

TABLEAU 20. Répartition des dépenses selon la catégorie

Catégorie de dépenses	2017-2018 ^A (M\$)	2018-2019 ^B (M\$)	Écart (M\$)	Variation ^C (%)
Rémunération	83,7	84,0	0,3	0,4
Fonctionnement	80,4	70,0	(10,4)	(12,9)
Amortissement	28,5	27,0	(1,5)	(5,3)
Transfert	32,5	132,4	99,9	307,4
Total	225,1	313,4	88,3	39,2

A Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

B Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2018-2019 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

C Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

Répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisations

Investissements

Les investissements de l'exercice 2018-2019 totalisent 21 M\$ comparativement à ceux de 2017-2018 qui s'élevaient à 30,8 M\$. La répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisations est présentée dans le tableau 21. La variation nette de 9,8 M\$ s'explique principalement par la baisse des investissements dans le réseau complexe (plan cadastral).

Catégorie d'immobilisations	2017-2018 ^A (M\$)	2018-2019 ^B (M\$)
Matériel et équipement	5,2	2,2
Développement informatique	1,5	0,8
Réseau complexe	24,1	18
Total	30,8	21,0

A Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

B Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2018-2019 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

3.4 Utilisation des ressources informationnelles

Le Ministère s'appuie notamment sur les ressources informationnelles (RI) pour que ses domaines d'activité puissent gagner en efficience et, ultimement, améliorer la relation avec sa clientèle. Ces ressources informationnelles constituent ainsi l'un des moyens privilégiés pour soutenir l'ensemble des activités ministérielles et la mise en œuvre des orientations gouvernementales.

La planification annuelle des dépenses et des investissements en matière de RI a été élaborée pour répondre à trois grands objectifs :

- ▶ Assurer le bon fonctionnement des systèmes et infrastructures technologiques;
- ▶ Appuyer le Ministère dans la réalisation de sa mission;
- ▶ Respecter les budgets accordés.

TABLEAU 21. Répartition des coûts prévus et des coûts réels des ressources informationnelles

Catégories de coûts	Coûts capitalisables prévus (investissements) (k\$)	Coûts capitalisables réels (investissements) (k\$)	Coûts non capitalisables prévus (dépenses) (k\$)	Coûts non capitalisables réels (dépenses) (k\$)
Activités d'encadrement	0	67,5	4 530,9	3 213,3
Activité de continuité	6 748,3	907,6	35 220,3	34 325,1
Projets	276,7	1 395,6	4 120,3	169,4
Total	7 025,0	2 370,7	43 871,5	37 707,8

Le décalage des activités d'encadrement et de continuité et le repositionnement de plusieurs travaux d'améliorations technologiques sont les principaux facteurs pouvant expliquer les écarts observés.

Liste et état d'avancement des principaux projets en matière de ressources informationnelles

Au cours de l'année 2018-2019, deux principaux projets ont été réalisés au Ministère. Ces projets ont été présentés dans l'état d'avancement des projets en ressources informationnelles afin de constituer le tableau de bord grand public.

GESTIM : Refonte de la carte interactive

Le remplacement de la carte interactive du système GESTIM par la technologie « Géospatial Portal » a permis d'assurer une navigation plus conviviale et de disposer d'outils et de fonctionnalités plus évolués. Le projet devait se terminer en août 2018, mais la phase de rodage s'est terminée en octobre 2018 afin de rendre la carte interactive et les services Web performants et optimaux.

Remplacement des outils de gestion de projets

Le nouvel outil de gestion de projets EPM a été mis en place afin de remplacer la solution antérieure (TENROX) qui était désuète. Cet outil était nécessaire pour s'assurer de la fiabilité de nos données de reddition de comptes en réponse à nos obligations gouvernementales en ressources informationnelles. Le projet s'est terminé en octobre 2018.

TABLEAU 22. Liste et état d'avancement des principaux projets en matière de ressources informationnelles

Liste des projets	Avancement (%)	RH ^A prévus (k\$)	RH réelles (k\$)	RF ^B prévues (k\$)	RF réelles (k\$)	Explication sommaire des écarts
GESTIM – Refonte de la carte interactive	100 %	71,0	117,6	180,5	14,3	Le projet s'est terminé dans le respect des coûts prévus initialement.
Remplacement des outils de gestion de projets	100 %	6,5	42,0	18,7	41,1	Le projet s'est terminé dans le respect du budget global malgré le dépassement pour l'année 2018-2019.

A RH : Ressources humaines

B RF : Ressources financières

Les projets et les activités qui n'ont pu se terminer ou démarrer au cours de l'année ont été priorisés et ordonnancés dans les années suivantes.

Timide champignon dans un sous-bois.
Photo de Frédéric Schautaud



4 AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Plan d'action de développement durable 2016-2021

Le Plan d'action de développement durable 2016-2021 du Ministère présente les neuf objectifs ministériels suivants en matière de développement durable :

- ▶ Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable et durable
- ▶ Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités ministérielles
- ▶ Développer les ressources minérales de façon responsable
- ▶ Contribuer au maintien de la qualité des écosystèmes
- ▶ Réduire les inégalités socioéconomiques lors de la réalisation de projets énergétiques et miniers
- ▶ Développer et diffuser les connaissances sur le territoire et les ressources énergétiques et minérales
- ▶ Mettre en œuvre de bonnes pratiques en aménagement du territoire public
- ▶ Favoriser la réalisation de projets socialement acceptables en mettant en place des mesures de transparence et de participation du public
- ▶ Faciliter l'utilisation efficace de sources d'énergie à faibles émissions de GES

Ces objectifs se divisent en actions et en sous-actions, chacune d'entre elles étant associée à un objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020. L'annexe III traite des éléments de la Stratégie auxquels le Plan d'action de développement durable 2016-2021 fait référence.

Objectif ministériel 1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable et durable

Action 1a : Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables

Indicateur	1- Plateforme intégrée de reddition de comptes fonctionnelle
Cible	Plateforme fonctionnelle pour la reddition de comptes 2016-2017
Degré d'atteinte	s. o.
Résultats 2018-2019	Cible abandonnée ^A
Résultats 2017-2018	Cible abandonnée ^A
Résultats 2016-2017	Travaux amorcés
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.1, résultat visé 1 Activité incontournable 1

A Compte tenu de conditions non favorables à la qualification du projet au Secrétariat du Conseil du trésor, la Direction générale adjointe des ressources informationnelles a suggéré l'abandon de cette cible.

Indicateur	2- Pourcentage de réduction du nombre d'imprimantes
Cible	D'ici le 31 mars 2019, réduire de 25 % le nombre d'imprimantes
Degré d'atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	Réduction de 11,6 %
Résultats 2017-2018	Réduction de 14,6 %
Résultats 2016-2017	Réduction de 5,3 %
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.1, résultat visé 6 Activité incontournable 1

Il y a une variation de l'inventaire avec la suppression de 95 imprimantes, entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2019, soit une réduction de 31,6 % (95/301), 301 étant la valeur de référence au 1^{er} avril 2016 (début du projet).

Indicateur	3- Poids moyen du papier imprimé et nombre d'objets promotionnels produits ^A		
Cible	Bilan annuel	Réduire le poids de papier imprimé produit	Réduire le nombre d'objets promotionnels produits
Degré d'atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	5,2 tonnes de papier; 3 150 objets promotionnels produits		
Résultats 2017-2018	6,2 tonnes de papier; 1 660 objets promotionnels produits		
Résultats 2016-2017	7,7 tonnes de papier; 1 775 objets promotionnels produits		
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.1, résultats visés 1 et 7 Activité incontournable 1		

A L'indicateur publié dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021 était le « nombre de communications imprimées et d'objets promotionnels ». Concernant le nombre de communications imprimées, le format de celles-ci peut être très variable. Le poids est apparu une meilleure mesure de la quantité de matière utilisée. C'est pourquoi l'indicateur a été modifié.

Indicateur	4- Nombre d'acquisitions faites de façon écoresponsable		
Cible	Nouveau cadre d'acquisition de biens et de services écoresponsables d'ici le 31 mars 2017	Mise en place d'un processus de suivi	Bilan annuel
Degré d'atteinte	Cible atteinte ^A	À surveiller	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	Travaux en cours		
Résultats 2017-2018	Une séance de formation donnée		
Résultats 2016-2017	Formation en cours d'organisation		
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.1, résultats visés 8 et 9 Activité incontournable 1		

A Cible atteinte en novembre 2017.

Des travaux sont en cours pour évaluer la part des acquisitions écoresponsables au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ainsi que les principales catégories d'acquisitions écoresponsables. Ces deux éléments permettront de mettre à jour le cadre de gestion pour des pratiques d'acquisition de produits et de services écoresponsables.

Indicateur	5- Recommandations sur les moyens d'améliorer la gestion des matières résiduelles	
Cible	Mise en place d'un comité	Recommandations déposées au 31 mars 2017
Degré d'atteinte	Cible atteinte ^A	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	Mise en place du projet « 2 ^e vie » afin de récupérer les surplus de matériel bureautique et de les redistribuer aux diverses directions ^B	
Résultats 2017-2018	Mise en place de la cueillette du matériel d'écriture usagé	
Résultats 2016-2017	Comité mis en place 3 recommandations émises	
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.1, résultat visé 1 Activité incontournable 1	

A Cible atteinte en 2016-2017.

B Toutes les unités administratives centrales du Ministère et certaines du MFFP sont situées dans le même bâtiment. Cette sous-action est donc réalisée en partenariat.

Le projet « 2^e vie » a été mis en place en février 2019. Il permet de récupérer les surplus de matériel bureautique et de les redistribuer aux diverses directions du Ministère situées au 5700, 4^e Avenue Ouest, par l'entremise des responsables des achats de chacune d'elles. De plus, une proposition a été faite à la Ville de Québec pour mener un projet-pilote en collaboration avec elle dans le cadre de sa vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles. Cette proposition est restée sans réponse.

Action 1b : Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel

Indicateur	1- Proportion des véhicules électriques ou hybrides de la flotte ministérielle	
Cible	Bilan annuel (valeur de référence établie en 2016-2017)	
Degré d'atteinte	Cible atteinte	
Résultats 2018-2019	23,8 %	
Résultats 2017-2018	14,5 %	
Résultats 2016-2017	18,2 % ^A	
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.1, résultat visé 2 Activité incontournable 1	

A La catégorisation des véhicules a été révisée en 2017-2018; la valeur de référence a été révisée en conséquence.

Au 31 mars 2018, la proportion des véhicules électriques ou hybrides⁶ était de 14,5 %, soit 10 véhicules hybrides sur un total de 69 véhicules légers⁷. Au 31 mars 2019, la proportion des véhicules électriques ou hybrides était de 23,8 %, soit 15 véhicules hybrides sur un total de 63 véhicules légers.

Indicateur	2- Procédure d'entretien pour les véhicules	
Cible	Procédure en place pour les véhicules de la région de Québec d'ici le 31 mars 2017	Procédure en place pour les véhicules des autres régions d'ici le 31 mars 2018
Degré d'atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	Reporté à 2019-2020	
Résultats 2017-2018	Reporté à 2018-2019	
Résultats 2016-2017	Reporté à 2017-2018	
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.1, résultat visé 2 Activité incontournable 1	

6 Certains véhicules hybrides peuvent être rechargeables.

7 Un véhicule est dit léger lorsque la masse totale en charge est de 4 500 kg ou moins.

Le cadre de gestion des véhicules est actuellement mis à jour afin d'inclure les véhicules hybrides, hybrides enchifables, électriques et à pile à hydrogène issus des nouvelles technologies.

Indicateur	3- Réalisation d'activités de sensibilisation
Cible	Publication annuelle d'une manchette sur l'intranet
Degré d'atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	Diffusion d'une manchette sur l'intranet
Résultats 2017-2018	Diffusion d'une manchette sur l'intranet
Résultats 2016-2017	Diffusion d'une manchette sur l'intranet
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.1, résultat visé 2 Activité incontournable 1

Une manchette a été diffusée sur l'intranet en mars 2019 pour rappeler au personnel la procédure de partage des véhicules entre le MERN et le MFFP lors des déplacements professionnels⁸.

Indicateur	4- Nombre d'équipements de visioconférence renouvelés/acquis et nombre de minutes d'utilisation	
Cible	100 % des équipements remplacés au 31 mars 2020	Équipement de l'auditorium de l'Atrium remplacé au 31 mars 2021
Degré d'atteinte	Progresse bien	Progresse bien
Résultats 2018-2019	97,7 % des équipements à remplacer installés	Équipement acquis en 2017-2018, mais non installé
Résultats 2017-2018	90,7 % des équipements à remplacer installés	
Résultats 2016-2017	Analyse achevée Acquisition en cours	
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.1, résultat visé 3 Activité incontournable 1	

Il reste un système de visioconférence à installer à Caplan, car il y a des travaux d'aménagement dans cette salle. L'équipement de l'auditorium, actuellement mobile, devrait être installé de façon permanente d'ici le 31 mars 2021.

Indicateur	5- Nombre de formations par classes virtuelles lors des formations juridiques liées aux services du Registre foncier
Cibles	Bilan annuel
Degré d'atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	Formations en mode libre-service
Résultats 2017-2018	Formations en mode libre-service
Résultats 2016-2017	25 classes virtuelles 2 classes traditionnelles
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.1, résultat visé 3 Activité incontournable 1

⁸ Toutes les unités administratives centrales du MERN et certaines du MFFP sont situées dans le même bâtiment. Cette sous-action est donc réalisée en partenariat.

Au 31 mars 2019, 18 modules de formation juridique sur un total de 18 sont maintenant offerts en mode libre-service dans Foncierpédia⁹. Ces formations permettent aux employés de réaliser différentes activités d'apprentissage de façon autonome, dans des parcours de formation destinés aux techniciens en droit des centres d'admissibilité et d'inscription de la Direction générale du registre foncier. Ces parcours portent principalement sur des formations ciblées selon le domaine d'activité. Les classes virtuelles et traditionnelles ne sont maintenant plus requises. Toutes les formations subséquentes, le cas échéant, seront élaborées selon la culture d'apprentissage en mode libre-service.

Indicateur	6A- Volume de GES émis dans le cadre des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques	6B- Recommandations transmises au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en vue de réduire les émissions, à intégrer dans ses appels d'offres
Cible	Bilan annuel	Deux recommandations pour réduire les émissions transmises annuellement au Centre de services partagés du Québec
Degré d'atteinte	Cible atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	970,5 tonnes équivalent CO ₂	Aucune recommandation
Résultats 2017-2018	841,8 tonnes équivalent CO ₂	Aucune recommandation
Résultats 2016-2017	1418,5 tonnes équivalent CO ₂	Deux recommandations transmises au CSPQ
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.1, résultat visé 2 Activité incontournable 1	

Dans le cadre des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques, les émissions de GES, qui représentent 74 % du total des émissions, proviennent principalement du transport aérien. Pour l'année 2018-2019, le calcul des GES émis lors des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques s'élève à 970,5 tonnes équivalent CO₂. Les émissions de GES sont légèrement plus élevées qu'en 2017-2018, puisque la superficie des levés géophysiques réalisés par avion a été plus importante en 2018-2019, ce qui produit plus d'émissions de GES (364,0 tonnes éq. CO₂ en 2018-2019 comparativement à 186,6 tonnes éq. CO₂ en 2017-2018).

Aucune nouvelle recommandation n'a été transmise au Centre de services partagés du Québec, puisque les règles en matière d'appels d'offres ne permettent pas de choisir le type d'hélicoptère ou d'avion selon les levés. La diminution des émissions se fera dorénavant à l'aide d'un guide interne énonçant les bonnes pratiques pour une utilisation écoénergétique des hélicoptères qui provient du Comité sur le développement durable mis en place par la Direction générale de Géologie Québec.

9 Outil collaboratif de la Direction générale du registre foncier (DGRF)

Action 1c : Sensibiliser le personnel au développement durable et promouvoir le savoir-faire du Ministère dans ce domaine chez les citoyens

Indicateur	1- Élaboration d'un outil de sensibilisation afin de renforcer le caractère écoresponsable de différents types de rencontres et le promouvoir	
Cible	Outil diffusé et publicisé au 31 mars 2017	Sondage sur le caractère écoresponsable de différents types de rencontres d'ici le 31 mars 2019
Degré d'atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	Outil rédigé	s. o.
Résultats 2017-2018	Outil en cours d'élaboration	s. o.
Résultats 2016-2017	Outil en cours d'élaboration	s. o.
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.1, résultat visé 7 Activité incontournable 1	

La Direction des communications a rédigé un document qui sert de grille de vérification pour une approche de développement durable lors de l'organisation d'activités. La prochaine étape pour l'année 2019-2020 est de publiciser cet outil sur notre site intranet pour aider et sensibiliser le personnel qui organise des activités écoresponsables.

Indicateur	2- Élaboration et mise en œuvre du plan de communication ministériel en développement durable	
Cible	Plan de communication rédigé	Mise en œuvre dès 2017
Degré d'atteinte	Cible atteinte ^A	Cible atteinte ^A
Résultats 2018-2019	s. o. ^B	s. o. ^B
Résultats 2017-2018	s. o. ^B	s. o. ^B
Résultats 2016-2017	Plan de communication élaboré et mis en œuvre	
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.4, résultat visé 17	

A Cible atteinte en 2016-2017.

B Le plan de communication a été élaboré et sa mise en œuvre était achevée au 31 mars 2017. Le MFFP y est représenté.

Indicateur	3- Identification des besoins de formation et de sensibilisation du personnel afin d'améliorer son expertise quant au développement durable		
Cible	Mise en place d'un comité de travail en 2016	Recommandations au 31 mars 2017	Mise en œuvre dès 2017-2018
Degré d'atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	8 midis-conférences 17 manchettes		
Résultats 2017-2018	7 midis-conférences 14 manchettes		
Résultats 2016-2017	Comité mis en place	Recommandations déposées	4 types d'actions de sensibilisation réalisés
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.4, résultats visés 16 et 17		

Huit midis-conférences sur le développement durable ont été organisés (et sont disponibles en visioconférence pour les directions régionales) et 17 manchettes sur le développement durable ont été publiées dans l'intranet¹⁰.

¹⁰ Le MFFP y est représenté. Les activités de 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 ont été réalisées conjointement avec celui-ci.

Indicateur	4- Reconnaissance des réalisations du personnel en matière de développement durable mise en place		
Cible	Mise en place d'un comité de travail en 2016	Modalités définies pour reconnaître les réalisations du personnel en matière de développement durable au plus tard le 31 mars 2017	Mise en œuvre dès 2017-2018
Degré d'atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	s. o. ^A		
Résultats 2017-2018	Création de la nouvelle catégorie Acteur du développement durable dans le cadre des Prix Reconnaissance 2017 Remise du prix Acteur du développement durable lors de la cérémonie de dévoilement tenue le 30 janvier 2018		
Résultats 2016-2017	Comité mis en place	Modalités définies	s. o.
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.4, résultat visé 17		

A Il n'y a pas eu d'activité en 2018-2019.

Depuis 2015, le Ministère tient l'activité des Prix Reconnaissance qui a pour but de souligner la contribution exceptionnelle des employés, des gestionnaires et des équipes qui font une différence dans leur milieu de travail. La reconnaissance est un outil qui permet de mettre des initiatives concrètes de développement durable en valeur. Dans cette perspective, la catégorie « Acteur du développement durable » a été ajoutée dans le cadre des Prix Reconnaissance du Ministère. Le nom du premier lauréat a été dévoilé lors de l'activité des Prix reconnaissance qui s'est tenue en janvier 2018.

Trois critères de sélection devaient être considérés pour déposer une candidature dans la catégorie « Acteur du développement durable », soit la nature de la contribution (prise en compte des 16 principes de développement durable), l'apport du candidat (volonté d'intégrer les trois volets du développement durable) et la portée de la réalisation (effet sur le milieu de travail ou auprès des clientèles du Ministère). Un jury, composé de représentants de chacun des secteurs de l'organisation et présidé par un membre externe, devait procéder à l'analyse, puis à la sélection de la candidature lauréate, en fonction de ces critères.

Indicateur	5- Réalisation d'initiatives culturelles pour les employés 		
Cible	Mise en place du comité en 2016	Élaboration d'un plan de travail en 2016	Réaliser au moins trois initiatives durant la période 2016-2021 ^A
Degré d'atteinte	s. o.	s. o.	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	Cible abandonnée	Cible abandonnée	Poursuite de l'initiative de la bibliothèque d'échange de livres et diverses formations offertes aux enfants et au public par le Secteur des mines, et finalement, deuxième édition du Bazar DD pour recycler les vieux livres et amasser des fonds pour Entraide
Résultats 2017-2018	s. o.	s. o.	Poursuite de l'initiative de la bibliothèque d'échange de livres
Résultats 2016-2017	s. o.	s. o.	3 initiatives réalisées
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.5 Activité incontournable 3		

A Étant donné que la cible a été atteinte dès la première année, elle a été modifiée. La nouvelle cible consiste à réaliser au moins trois initiatives durant la période 2016-2021.

La création d'initiatives culturelles à l'intention des employés se déroule très bien. Cinq initiatives distinctes ont été réalisées depuis 2016. La bibliothèque d'échange de livres est gérée de façon permanente dans le hall d'entrée de l'édifice de l'Atrium situé au 5700, 4^e Avenue Ouest. Les employés peuvent y laisser des livres ou en emprunter depuis 2016. Il est à noter que la bibliothèque et le Bazar DD sont le fruit d'un partenariat avec le MFFP.

Voici le détail des formations offertes par le Secteur des mines :

- Participation aux Innovateurs à l'école – ateliers géologiques interactifs donnés dans plusieurs classes des régions de Québec et de Montréal
- Réalisation de quatre sorties grand public, dont une organisée par Géologie Québec – Québec Mines + Énergie Découverte

Objectif ministériel 2 : Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités ministérielles

Action 2 : Établir un processus formel et élaborer une grille d'analyse

Indicateur	Prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) dans les activités structurantes visées	
Cible	Adoption d'une directive d'ici le 31 mars 2017	100 % des activités structurantes visées d'ici le 31 mars 2021
Degré d'atteinte	Cible atteinte	À surveiller
Résultats 2018-2019	s. o.	Aucun exercice de PCPDD réalisé
Résultats 2017-2018	Directive ministérielle adoptée le 20 décembre 2017	Deux exercices de PCPDD réalisés, pour la conception du Plan stratégique du Ministère et pour l'approche révisée en matière d'affectation du territoire public
Résultats 2016-2017	Directive en cours de rédaction	s. o.
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 1 Objectif 1.2, résultats visés 10 et 13 Activité incontournable 2	

Objectif ministériel 3 : Développer les ressources minérales de façon responsable

Action 3a : Appuyer la recherche et l'innovation dans le secteur minier

Indicateur	1A- Diffusion de projets de recherche 	1B- Détermination des possibilités d'intégration des connaissances et diffusion de recommandations sur les applications potentielles 
Cible	Présentation de projets de recherche lors de Québec Mines 2016 et sur d'autres plateformes à déterminer	Mise sur pied d'un comité d'intégration des résultats de recherche en 2017 et par la suite diffusion des travaux
Degré d'atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	12 rapports finaux publiés sur le site du FRQNT	Sommaire des résultats de 22 projets de recherche publié sur le site Web du Ministère
Résultats 2017-2018	3 rapports finaux publiés sur le site du FRQNT	Comité d'intégration des résultats des recherches en activité
Résultats 2016-2017	Sommaire des objectifs des 63 projets de recherche diffusés 6 projets de recherche présentés à Québec Mines 2016	s. o.
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 2 Objectif 2.1, résultat visé 22 Objectif 2.2, résultat visé 22 Objectif 3.1, résultat visé 33	

Le Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier, géré par le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT), a été offert de 2013 à 2018. Les résultats des projets pour le programme 2013-2018 sont attendus d'ici 2021. Ce programme a été renouvelé le 27 mars 2019 pour la période 2019 à 2022.

Action 3b : Augmenter le potentiel de circularité des métaux et documenter les répercussions de l'industrie minière québécoise sur l'environnement

Indicateur	1- Analyse de flux de matières et analyse de cycle de vie pour trois métaux (fer, cuivre et lithium) réalisées et diffusion des résultats de la recherche 			
Cible	Présentation des projets de recherche lors de Québec Mines 2017	Publication des résultats préliminaires des projets dans le bulletin <i>Québec mines</i>	Mise sur pied du Comité d'intégration des connaissances en 2018	Diffusion des travaux
Degré d'atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	s. o.	s. o.	s. o.	Diffusion des rapports de recherche
Résultats 2017-2018	Travaux présentés au congrès Québec Mines 2017 Travaux de recherche terminés, rapport synthèse définitif élaboré			
Résultats 2016-2017	Résumé des résultats publié dans le bulletin <i>Québec mines</i>	Synthèse sur les stratégies de circularité diffusée	Groupe de travail mis sur pied	s. o.
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 2 Objectif 2.1, résultat visé 20 Objectif 3.1, résultat visé 33			

Le projet de recherche s'est déroulé sur une durée de trois ans. En 2016-2017, les résultats préliminaires ont été publiés dans le bulletin *Québec mines* et un comité interministériel d'intégration des connaissances a été mis sur pied. Les chercheurs ont présenté les principaux résultats du projet de recherche lors du congrès Québec Mines 2017. Tous les rapports de recherche ont été publiés le 24 avril 2018 sur le site Web du Ministère à l'adresse <https://mern.gouv.qc.ca/mines/publications/analyses-projets-recherche/>.

Action 3c : Favoriser l'adoption de technologies propres

Indicateur	1- Nombre d'ateliers mettant en relation les entreprises du secteur minier et les entreprises en innovation technologique du Québec 
Cible	Deux ateliers donnés en 2016 et deux, en 2017
Degré d'atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	s. o. ^A
Résultats 2017-2018	Un atelier donné
Résultats 2016-2017	Un atelier donné
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 2 Objectif 2.2, résultat visé 22 Objectif 2.5, résultat visé 33 Objectif 3.1, résultat visé 33

^A Aucune activité en 2018-2019. Le contrat associé à cet indicateur, conclu avec Ecotech Québec, s'est terminé le 31 mars 2018 sans que les cibles soient atteintes.

Indicateur	2- Nombre d'ateliers permettant aux entreprises du secteur minier de faire connaître leurs besoins en innovations technologiques 
Cible	Un atelier donné en 2016 et un, en 2017
Degré d'atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	s. o. ^A
Résultats 2017-2018	Un atelier donné
Résultats 2016-2017	Un atelier donné
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 2 Objectif 2.2, résultat visé 22 Objectif 3.1, résultat visé 33

A Aucune activité en 2018-2019. Le contrat associé à cet indicateur, conclu avec Ecotech Québec, s'est terminé le 31 mars 2018. À ce moment, les cibles étaient atteintes.

Objectif ministériel 4 : Contribuer au maintien de la qualité des écosystèmes

Action 4a : Accélérer la restauration des sites miniers abandonnés

Indicateur	1A- Pourcentage de réduction du passif environnemental des sites miniers 	1B- Montant investi pour des travaux de sécurisation ou de restauration des sites miniers abandonnés 
Cible	80 % d'ici 2022 Cible annuelle : -40,4 %	15 M\$ en 2016-2017 89 M\$ en 2018-2019 ^B
Degré d'atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	Réduction de 12,5 %	7,5 M\$ investis
Résultats 2017-2018	Réduction de 11,5 %	5,5 M\$ investis
Résultats 2016-2017	Réduction de 10,7 % ^A	18,8 M\$ investis
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 3 Orientation 5 Objectif 3.1, résultat visé 33 Objectif 5.2, résultat visé 44	

A La méthode de calcul du pourcentage de réduction du passif environnemental a été modifiée afin de se conformer aux directives du Secrétariat du Conseil du trésor transmises en mai 2018.

B Prévision inscrite dans le Plan de travail 2017-2018.

Au 31 mars 2019, 12,5 % du passif environnemental minier a été réduit par rapport à l'objectif initial de 2011 (713,3 M\$). Ce sont 7,5 M\$ qui ont été investis en 2018-2019, portant le montant investi cumulé depuis 2016 à 31,8 M\$ au 31 mars 2019¹¹.

11 Pour de plus amples informations, veuillez vous référer aux Résultats relatifs au Plan stratégique – Description des résultats, Orientation 3, Objectif 3.1.

Action 4b : Participer à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux en matière d'environnement

Indicateur	1- Tableau de bord fonctionnel des avis sectoriels et ministériels en matière d'aires protégées	
		
Cible	Outil implanté dans les secteurs au 31 mars 2017	Bilan de l'utilisation de l'outil et amélioration, s'il y a lieu, au 31 mars 2019
Degré d'atteinte	Cible atteinte ^A	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	s. o.	Aucun commentaire reçu des utilisateurs
Résultats 2017-2018	s. o.	s. o.
Résultats 2016-2017	Tableau de bord fonctionnel	s. o.
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 3 Objectif 3.2, résultats visés 35 et 36	

A Cible atteinte en 2016-2017.

Le Ministère n'a pas reçu de commentaires sur l'outil et, par le fait même, il n'a pas non plus reçu de propositions pour améliorer cet outil de la part des utilisateurs. Un sondage sera préparé prochainement afin d'évaluer le taux d'utilisation et de satisfaction des utilisateurs. À la suite du sondage, des modifications seront apportées, s'il y a lieu.

Indicateur	2- Nombre de rencontres annuelles du comité des directeurs et du comité d'experts	
		
Cible	3 rencontres du comité des directeurs	6 rencontres du comité d'experts
Degré d'atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	1 rencontre du comité des directeurs	3 rencontres du comité d'experts
Résultats 2017-2018	Aucune rencontre du comité des directeurs	6 rencontres du comité d'experts
Résultats 2016-2017	1 rencontre du comité des directeurs	2 rencontres du comité d'experts
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 3 Objectif 2.1 Objectif 3.1 Objectif 3.2, résultats visés 35 et 36	

Le Ministère collabore activement aux travaux sur la mise en place d'un mécanisme d'affectation en vue de nouvelles mesures de conservation de 30 % du territoire du Plan Nord vouées à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à la mise en valeur de divers types de développement.

Les rencontres ont été suspendues par le MELCC en début d'exercice. Les travaux ont repris depuis avec une première rencontre du comité des directeurs le 20 juin 2018. Plusieurs rencontres du comité d'experts ont eu lieu par la suite et les travaux se poursuivent.

Objectif ministériel 5 : Réduire les inégalités socioéconomiques lors de la réalisation de projets énergétiques et miniers

Action 5a : Identifier et mettre en œuvre des mesures contribuant à la prospérité des communautés autochtones lors de l'élaboration ou de la révision d'activités structurantes

Indicateur	1- Proportion d'activités structurantes visées par la prise en compte de mesures contribuant à la prospérité des communautés autochtones
Cible	100 % des activités structurantes visées dès avril 2017
Degré d'atteinte	s. o.
Résultats 2018-2019	Cible abandonnée
Résultats 2017-2018	Cible abandonnée
Résultats 2016-2017	s. o.
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 4 Objectif 4.1, résultat visé 40 Objectif 4.3, résultat visé 40

Les grandes orientations stratégiques des secteurs ont déjà été adoptées et demeureront en vigueur pendant quelques années. Dans ce contexte, comme il n'y a pas eu d'activité structurante élaborée ou adoptée au sein du Ministère en 2017-2018 et qu'aucune n'est prévue à court ou à moyen terme, la cible a été abandonnée en 2017-2018.

Indicateur	2- Proportion des heures travaillées par les salariés locaux et les salariés autochtones pour chaque mine à l'étape de la construction
Cible	Augmentation de 10 % de la proportion des heures travaillées annuellement
Degré d'atteinte	s. o.
Résultats 2018-2019	Cible abandonnée
Résultats 2017-2018	Cible abandonnée
Résultats 2016-2017	Action et cible à redéfinir
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 4 Objectif 4.1, résultat visé 38 Objectif 4.3, résultat visé 38

Au terme des travaux avec la Commission de la construction du Québec, le constat est qu'aucune donnée disponible ne permet de suivre cet indicateur. Par conséquent, la cible a été abandonnée.

Objectif ministériel 6 : Développer et diffuser les connaissances sur le territoire et les ressources énergétiques et minérales

Action 6a : Développer et actualiser les connaissances sur le territoire

Indicateur	1- Nombre de mises à jour de la base de données Adresses Québec
Cible	12 mises à jour annuellement
Degré d'atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	12 mises à jour réalisées
Résultats 2017-2018	12 mises à jour réalisées
Résultats 2016-2017	12 mises à jour réalisées
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 6.1, résultat visé 48 Objectif 6.3, résultat visé 50

Les 12 livraisons réalisées en cours d'année ont permis d'améliorer la qualité des données d'Adresses Québec. Ce référentiel d'adresses localisées est en usage dans plusieurs ministères et organismes et contribue à soutenir plusieurs missions de l'État.

Indicateur	2- Superficie annuelle en kilomètres carrés de photographies aériennes et de levés lidar 
Cible	100 000 km ² en photographies aériennes et données lidar annuellement
Degré d'atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	134 769 km ²
Résultats 2017-2018	173 308 km ²
Résultats 2016-2017	145 119 km ²
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 6.1, résultat visé 48 Objectif 6.3, résultat visé 50

Les activités de cartographie du gouvernement s'appuient sur l'acquisition des connaissances. La photographie aérienne et les données lidar sont une source riche en information. En 2018-2019, le Ministère a dépassé son objectif de 100 000 km² avec 63 755 km² de photos aériennes et 71 014 km² de données lidar, ce qui lui a permis de mieux soutenir le gouvernement dans ses missions, comme l'inventaire et la gestion des forêts ainsi que la gestion des risques naturels (glissements de terrain et inondations). Ces acquisitions centralisées permettent d'optimiser les processus d'acquisition, d'éviter le dédoublement des efforts et des ressources tout en assurant une saine gestion des fonds publics.

Indicateur	3- Pourcentage d'avancement des travaux de production de la Géobase du réseau hydrographique du Québec 
Cible	100 % au 31 mars 2018
Degré d'atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	100 % des travaux réalisés et 98,6 % en diffusion
Résultats 2017-2018	100 % des travaux réalisés et 64 % en diffusion
Résultats 2016-2017	100 % des travaux réalisés et 29 % en diffusion
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 6.1, résultat visé 48 Objectif 6.3, résultat visé 50

La connaissance du réseau hydrographique du territoire revêt une importance capitale au Québec. La diffusion de la géobase a progressé de 34,6 % et couvre maintenant 98,6 % de son territoire. L'information manquante provient des provinces et des États voisins, compte tenu de l'approche retenue, soit par bassin versant.

Indicateur	4- Taux de réalisation des travaux de rénovation cadastrale
Cible	100 % au 31 mars 2021
Degré d'atteinte	Progresse bien
Résultats 2018-2019	95,6 % des lots rénovés ^A
Résultats 2017-2018	92,6 % des lots rénovés ^B
Résultats 2016-2017	89,5 % des lots rénovés ^C
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 6.1, résultat visé 48 Objectif 6.3, résultat visé 50

A Le pourcentage de 95,6 % de lots rénovés représente 3,6 millions de lots.

B Le pourcentage de 92,6 % de lots rénovés représente 3,5 millions de lots.

C Le pourcentage de 89,5 % de lots rénovés représente 3,4 millions de lots.

Les travaux de rénovation cadastrale entrepris par le Ministère au milieu des années 90 vont bon train. Ce chantier d'envergure, qui vise à doter le Québec d'un cadastre entièrement informatisé et constamment mis à jour, progresse à la satisfaction du Ministère.

Indicateur	5- Nombre de projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques 
Cible	20 projets réalisés annuellement
Degré d'atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	17 projets réalisés
Résultats 2017-2018	20 projets réalisés
Résultats 2016-2017	21 projets réalisés
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 6.1, résultat visé 48 Objectif 6.3, résultat visé 50

Pour l'année 2018-2019, 17 projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques couvrant une superficie de 222 471 km² ont été réalisés. Il s'agit de trois projets de moins comparativement à l'année 2017-2018. Les projets de levés géophysiques ont diminué de cinq à deux et les projets de levés géologiques sont passés de neuf à sept. La diminution du nombre de projets s'explique principalement par la réduction du budget alloué pour les projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques. Dans le budget 2015-2016, le gouvernement avait annoncé un montant supplémentaire de 3 M\$ pour les années 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 afin de réaliser des projets dans les régions situées sur le territoire du Plan Nord. Cette mesure budgétaire n'a pas été reconduite pour l'année 2018-2019.

Action 6b : Diffuser les connaissances sur le territoire et en faciliter l'accès

Indicateur	1- Nombre de photographies aériennes numérisées et diffusées	
		
Cible	230 000 photographies aériennes (tirages) numérisées et diffusées au 31 mars 2018	125 000 photographies aériennes (rouleaux de film) numérisées et diffusées au 31 mars 2021
Degré d'atteinte	Cible atteinte ^A	Cible atteinte ^B
Résultats 2018-2019	184 262 tirages numérisés et diffusés	124 583 photographies aériennes (rouleaux de film) numérisées et diffusées
Résultats 2017-2018	184 262 tirages numérisés et diffusés	107 989 photographies aériennes (rouleaux de film) numérisées, dont 104 020, diffusées
Résultats 2016-2017	88 635 tirages numérisés	24 244 photographies aériennes (rouleaux de film) numérisées ^A
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 6.1, résultat visé 48 Objectif 6.3, résultat visé 50 Activité incontournable 3	

A Cible atteinte au 31 mars 2018.

B Cible atteinte au 31 mars 2019.

Le nombre de tirages et de rouleaux de film à numériser avait été surestimé. Ainsi, la totalité des photographies aériennes ciblées dans le cadre de cette action a été numérisée.

Objectif ministériel 7 : Mettre en œuvre de bonnes pratiques en aménagement du territoire public

Action 7.a : Soutenir le dynamisme économique et social

Indicateur	1- Optimisation des modalités de la délégation de la gestion foncière et de l'exploitation des substances minérales de surface
Cible	Modalités optimisées au 31 mars 2017
Degré d'atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	Le nouveau programme de délégation qui définit les modalités de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation des substances minérales de surface est en cours d'élaboration.
Résultats 2017-2018	Entente de principe signée
Résultats 2016-2017	Modalités proposées
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 6.2, résultat visé 49

L'entente de principe entre le MERN, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), aujourd'hui MAMH, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec a été signée en décembre 2017. Au 31 mars 2019, le nouveau programme de délégation qui définit les modalités de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation des substances minérales de surface, en cours d'élaboration, respecte le contenu de l'entente de principe. En plus de ces modifications, le Ministère a amélioré le contenu du projet de modèle d'entente type afin de favoriser son application, en précisant notamment certains libellés.

Indicateur	2- Nombre de rencontres de suivi entre les bureaux régionaux du Ministère et les MRC signataires de leur territoire
Cible	3 rencontres par année par MRC en 2016-2017 et en 2017-2018
Degré d'atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	15 MRC ont été rencontrées 3 fois ou plus 10 MRC ont été rencontrées 2 fois 13 MRC ont été rencontrées 1 fois 6 MRC n'ont pas été rencontrées
Résultats 2017-2018	28 MRC ont été rencontrées 3 fois ou plus 10 MRC ont été rencontrées 2 fois 1 MRC a été rencontrée 1 fois 4 MRC n'ont pas été rencontrées
Résultats 2016-2017	32 MRC ont été rencontrées 3 fois ou plus 5 MRC ont été rencontrées 2 fois 6 MRC ont été rencontrées 1 fois
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 6.2, résultat visé 49

Les cibles sont échues depuis le 1^{er} avril 2018. Toutefois, pour la période 2018-2019, les rencontres de suivi entre les bureaux régionaux du Ministère et les MRC signataires de leur territoire se poursuivent afin de maintenir un accompagnement adéquat dans la gestion des activités déléguées.

Indicateur	3- Diffusion annuelle du nombre de municipalités bénéficiant du nouveau volet ¹² introduit dans le Pacte fiscal 2016-2019 et des sommes allouées
Cible	Nombre de municipalités bénéficiant du nouveau volet introduit dans le Pacte fiscal 2016-2019 et sommes allouées diffusées annuellement
Degré d'atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	Bilan : 3 193 484 \$ alloués à 8 municipalités
Résultats 2017-2018	Bilan : 3 044 739 \$ alloués à 8 municipalités
Résultats 2016-2017	Bilan : 2 423 874 \$ alloués à 6 municipalités
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 6.2, résultat visé 49

En 2018-2019, 3 193 484 \$ ont été versés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), qui est responsable de la mise en œuvre du Pacte fiscal avec les municipalités, aux huit municipalités suivantes : La Corne, Schefferville, Val-d'Or, gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Chapais, Chibougamau.

¹² Mesure de partage de revenus des redevances sur les ressources naturelles, volet 1.

Action 7b : Assurer une harmonisation des usages sur le territoire public

Indicateur	1- Élaboration d'une approche révisée d'affectation du territoire public
Cible	Approche élaborée d'ici mars 2018
Degré d'atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	Élaboration d'une proposition d'approche révisée en mars 2018 Consultations ciblée et publique sur la proposition d'approche révisée Rédaction de l'approche révisée d'affectation et transmission pour approbation des autorités du Ministère
Résultats 2017-2018	Bilan diffusé Proposition d'approche révisée en cours d'approbation
Résultats 2016-2017	Consultation réalisée et bilan en cours de rédaction
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 6.1, résultat visé 48 Objectif 6.3, résultat visé 50

Au 31 mars 2018, une proposition d'approche révisée d'affectation avait été élaborée. D'autres actions ont été nécessaires pour rédiger la version définitive de l'approche révisée :

- ▶ la mise en place d'un groupe intersectoriel pour évaluer la pertinence de préciser la portée des plans d'affectation du territoire public sur les activités liées aux ressources énergétiques et minérales;
- ▶ la tenue de consultations, ciblée et publique, sur la proposition d'approche révisée au cours de l'été 2018.

Au 31 mars 2019, le Secteur du territoire avait transmis aux autorités du Ministère l'approche révisée d'affectation du territoire public pour approbation en vue de son adoption.

Indicateur	2- Nombre de terres du domaine de l'État libérées de toute occupation sans droit
Cible	500 terres du domaine de l'État libérées annuellement de toute occupation sans droit
Degré d'atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	812 terres libérées
Résultats 2017-2018	799 terres libérées
Résultats 2016-2017	1 017 terres libérées
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 6.1

Au cours de la dernière année, 812 libérations de sites d'occupation sans droit (OSD) ont été réalisées ou observées par le Ministère. Plus de 1 100 inspections, validations et actions directes concernant des dossiers d'OSD ont également été menées par le Ministère. Depuis 2015, c'est plus de 3 500 dossiers d'occupation sans droit qui ont été traités et où les constructions ont été libérées par le Ministère ou par l'occupant.

Objectif ministériel 8 : Favoriser la réalisation de projets socialement acceptables en mettant en place des mesures de transparence et de participation du public

Action 8a : Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale

Indicateur	1- Pourcentage du nombre d'actions prévues annuellement dans la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale réalisées ^A
Cible	80 % des actions réalisées
Degré d'atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	60 % des actions achevées ou réalisées en continu
Résultats 2017-2018	37 % des actions achevées ou réalisées en continu
Résultats 2016-2017	70 % des actions achevées ou réalisées en continu
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 1.3, résultat visé 15 Objectif 2.1, résultat visé 33 Objectif 3.1, résultat visé 33 Objectif 6.2 Objectif 6.3, résultat visé 50

A L'indicateur initialement inscrit dans le Plan d'action de développement durable 2016-2021 faisait référence au livre vert, mais comme le Ministère a rendu public le document « Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles » le 24 janvier 2017, l'indicateur fait maintenant référence à ce document.

Soixante pour cent des actions ont été achevées ou sont réalisées en continu. Cela comprend 12 actions terminées ou réalisées en continu sur 20 actions dont la réalisation était prévue au cours de l'année.

Les principales actions réalisées sont les suivantes : la mise en ligne de deux vidéos, l'organisation et la tenue d'une session sur l'acceptabilité sociale à Québec Mines + Énergie et la mise en ligne de la nouvelle offre de service du Ministère en matière d'acceptabilité sociale.

La proposition d'approche révisée d'affectation du territoire public a fait l'objet de deux consultations, l'une publique et l'autre ciblée. Au 31 mars, la proposition était en cours d'approbation auprès des autorités du Ministère. Le projet de guide sur les comités de suivi a été soumis à la consultation du public et à celle des ministères et organismes. Les consultations sur la future politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier sont terminées et le document de politique a été approuvé par les autorités du Ministère.

Les documents présentant la filière de l'or et de la filière éolienne ont été élaborés. Le Ministère a participé à une vingtaine de rencontres de tables interministérielles présidées par le ministère de l'Économie et de l'Innovation concernant les projets majeurs des promoteurs. Enfin, les mesures d'accompagnement des chargés de projet en région comportent maintenant des outils de suivi et de mesure qui ont été utilisés dans plus de 70 projets de mise en valeur des ressources énergétiques ou minérales ou du territoire public.

Enfin, le Ministère a fait connaître sa démarche et son offre de service en acceptabilité sociale en les présentant au Kuujuaq Mining Workshop, au congrès Québec Mines + Énergie et à plusieurs conférences administratives régionales (CAR) consacrées à l'aménagement.

De même, le rôle du Ministère dans la mise en place des comités de suivi devant l'obligation légale est d'accompagner le promoteur qui le souhaite. Aussi, deux des trois promoteurs pressentis ont choisi d'attendre la décision du MELCC avant d'aller de l'avant avec la mise en place du comité de suivi. Pour de plus amples informations, voir PS 2.2.1.

Indicateur	2- Proportion des nouveaux projets miniers, y compris les agrandissements, qui ont un comité de suivi
Cible	100 % des projets
Degré d'atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	100 %
Résultats 2017-2018	100 %
Résultats 2016-2017	100 %
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 1.3, résultat visé 15 Objectif 3.1, résultat visé 33 Objectif 6.2 Objectif 6.3, résultat visé 50

Des comités de suivi ont été mis en place pour quatre projets miniers ou agrandissements pour lesquels un bail minier a été délivré en 2018-2019 : Goldex et Akasaba Ouest de la société Agnico Eagle, Elder de la société Mines Abcourt et Raglan de la société Glencore.

Indicateur	3- Profil et analyse de l'intervention du personnel auprès des entreprises et des organismes municipaux et recommandations	
Cible	Profil dressé au 31 mars 2017	Mise en œuvre des recommandations, s'il y a lieu
Degré d'atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte
Résultats 2018-2019	s. o.	Références simples disponibles sur le miniportail du développement durable; réseau de répondants DD mis à jour; offre de formation et de conférences en développement durable
Résultats 2017-2018	s. o.	Chargés de projet du réseau régional sensibilisés au développement durable
Résultats 2016-2017	Profil et analyse réalisés	Recommandations faites
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 2.1 Objectif 6.3, résultat visé 50 Activité incontournable 4 Activité incontournable 5	

Le profil et l'analyse de l'intervention du personnel en matière de développement durable auprès des entreprises et des organismes municipaux ont été déposés en 2016 et révisés le 1^{er} février 2017. Le Ministère travaille à la mise en œuvre des recommandations, quand celles-ci sont applicables, comme le démontrent les résultats de 2018-2019. Le profil et l'analyse de l'intervention du personnel auprès des entreprises et des organismes municipaux visaient, entre autres, à définir des recommandations pour contribuer à deux des cinq activités incontournables, la première étant la contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial et, la deuxième, la contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises. Le Ministère participe activement aux travaux de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (rencontre de la TACEDD le 30 octobre 2018).

Action 8b : Élaborer et mettre en œuvre des politiques ministérielles de consultation

Indicateur	1- Développement d'une politique de consultation des communautés locales
Cible	Développement au 30 septembre 2016, bilan annuel de la mise en œuvre
Degré d'atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	Inventaire préliminaire
Résultats 2017-2018	Aucune action n'a été réalisée
Résultats 2016-2017	Politique en cours d'élaboration
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 1.3, résultat visé 15 Objectif 3.1, résultat visé 33 Objectif 6.3, résultat visé 50

Au cours du printemps 2018, une liste préliminaire des outils développés ou en développement au MERN et au MELCC, en lien avec la participation publique, a été réalisée.

Le 11 juillet 2018, des représentants des secteurs des mines, de l'énergie et du territoire ainsi que de la DGMS ont tenu une rencontre d'échange pour réviser la liste préliminaire des outils et proposer au Comité directeur des orientations du Ministère en matière d'acceptabilité sociale (Comité directeur des OAS) la suite à donner à cette action.

Le Comité directeur des OAS a par la suite convenu d'approfondir la réflexion sur la pertinence d'aller de l'avant avec le projet d'élaboration de politique.

Indicateur	2- Développement d'une politique de consultation des communautés autochtones
Cible	Développement au 30 septembre 2016, bilan annuel de la mise en œuvre
Degré d'atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	En 2018-2019, le projet de politique a fait l'objet d'une révision pour tenir compte des commentaires émis par les communautés autochtones
Résultats 2017-2018	Élaboration de la politique en cours de finalisation
Résultats 2016-2017	Politique en cours d'élaboration
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 1.3, résultat visé 15 Objectif 3.1, résultat visé 33 Objectif 6.3, résultat visé 50

Alors que le projet de politique était en voie d'être achevée, il a été décidé d'y intégrer les contenus spécifiques aux secteurs de l'énergie et du territoire. Il s'agira donc d'un document plus complet et plus volumineux auquel il ne sera pas nécessaire de joindre des documents complémentaires, comme cela était initialement prévu.

Outre son arrimage avec la politique de consultation du secteur minier et l'ajout des contenus des secteurs de l'énergie et du territoire, le projet de politique ministérielle a été modifié en 2018-2019 afin de tenir compte des commentaires des communautés autochtones émis lors de la première consultation sur le document en 2017-2018.

Indicateur	3- Développement d'outils d'appréciation en matière de consultation des communautés locales	
Cible	Développement des outils (31 mars 2017)	Validation et mise en œuvre (31 mars 2018)
Degré d'atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte
Résultats 2018-2019	s. o.	
Résultats 2017-2018	Reporté en 2018-2019	
Résultats 2016-2017	Reporté en 2017-2018	
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 1.3, résultat visé 15 Objectif 3.1, résultat visé 33 Objectif 6.3, résultat visé 50	

Les outils d'appréciation en matière de consultation seront élaborés lorsque la politique ministérielle de participation des communautés locales aura été adoptée et rendue publique.

Action 8c : Mettre en œuvre des mesures favorisant la transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

Indicateur	1- Publication du Règlement et des lignes directrices pour l'application de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière 	
Cible	Règlement et lignes directrices publiés au 31 mars 2017	
Degré d'atteinte	Cible atteinte ^A	
Résultats 2018-2019	s. o.	
Résultats 2017-2018	Règlement publié en juillet 2017 Lignes directrices diffusées en décembre 2017	
Résultats 2016-2017	Rédaction en voie d'être achevée	
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 1.3, résultat visé 15 Objectif 3.1, résultat visé 33 Objectif 6.3, résultat visé 50	

A Cible atteinte en juillet 2017.

Indicateur	2- Publication annuelle du volume et de la valeur du minerai extrait au Québec, de même que de l'impôt minier et des redevances versées par chacune des sociétés minières 	
Cible	Publication, à l'automne de chaque année, pour 100 % des sociétés minières répondantes ^A	
Degré d'atteinte	Cible non atteinte	
Résultats 2018-2019	96 % en 2017 ¹³ 23 sociétés minières en production/24	
Résultats 2017-2018	100 % en 2015 et 2016 2015 : 19 sociétés minières en production/19 2016 : 21/21	
Résultats 2016-2017	s. o.	
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 6 Objectif 1.3, résultat visé 15 Objectif 3.1, résultat visé 33 Objectif 6.3, résultat visé 50	

A Concerne les exploitants miniers ayant un revenu découlant de l'exploitation minière dans leur exercice financier débutant après le 31 décembre 2015.

13 Publication en janvier 2019 des données de 2017.

Objectif ministériel 9 : Faciliter l'utilisation efficace de sources d'énergie à faibles émissions de GES

Action 9a : Mise en œuvre de la Politique énergétique 2030

Indicateur	1- Élaboration du projet de loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030
Cible	Dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année 2016
Degré d'atteinte	Cible atteinte ^A
Résultats 2018-2019	s. o.
Résultats 2017-2018	s. o.
Résultats 2016-2017	Dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 8 Objectif 2.2 Objectif 3.1 Objectif 5.2 Objectif 7.1 Objectif 7.2 Objectif 8.1 Objectif 8.2 Objectif 8.3

A Cible atteinte en 2016-2017.

Indicateur	2- Élaboration du Plan d'action 2016-2020 de la Politique énergétique 2030
Cible	Diffusion du Plan d'action d'ici la fin de l'année 2016
Degré d'atteinte	Cible atteinte ^A
Résultats 2018-2019	s. o.
Résultats 2017-2018	Le Plan d'action 2016-2020 de la Politique énergétique 2030 a été diffusé le 26 juin 2017
Résultats 2016-2017	Plan d'action en cours d'élaboration
Liens avec la SGDD 2015-2020	Orientation 8 Objectif 2.2 Objectif 3.1 Objectif 5.2 Objectif 7.2 Objectif 8.1 Objectif 8.2 Objectif 8.3

A Cible atteinte en juin 2017.

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics (Politique) a pour but, par de meilleures pratiques tarifaires, d'améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et de s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relatives au processus tarifaire. Elle a aussi pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

Coûts des principales activités ministérielles

Afin de déterminer si la tarification actuelle respecte la ligne de conduite de la Politique, l'évaluation du coût des produits et services ministériels est réalisée annuellement. Elle s'appuie sur l'estimation de la dépense en rémunération du personnel attribuable aux principales activités ministérielles. Par la suite, les coûts de fonctionnement et d'administration ont été répartis sur ces mêmes activités, selon les proportions estimées de la dépense en rémunération, ou ont été imputés avec plus de précision si un mode d'affectation plus direct était disponible. De plus, la répartition effectuée exclut les dépenses de transfert et les événements exceptionnels.

Il est important de noter que, par l'entremise d'un partenariat en services partagés, les fonctions administratives centrales du Ministère sont aussi mises au service du MFFP. En conséquence, ces coûts sont répartis selon l'estimation des efforts consentis auprès de chaque ministère.

Le Ministère a poursuivi ses travaux afin de rapprocher les coûts de ses activités de la tarification actuelle et d'apprécier les niveaux d'autofinancement de ses produits et services. Ainsi, des améliorations ont été apportées aux outils de répartition des dépenses. Toutefois, l'estimation présentée ici doit être considérée avec prudence.

L'annexe IV présente les coûts des principales activités ministérielles.

Produits et services tarifés

Dans le but de donner suite aux exigences de la Politique, le Ministère procède à l'indexation annuelle de ses tarifs. L'annexe V présente les revenus de tarification du Ministère et la base de fixation des tarifs et fait état de leur indexation annuelle.

Comme il a été mentionné précédemment, le Ministère poursuit le processus d'estimation du coût de ses produits et services à partir du coût de ses activités. Les tableaux 23 et 24 présentent les coûts de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire ainsi que les coûts et revenus moyens de certains titres miniers pour lesquels le Ministère a terminé l'évaluation.

TABLEAU 23. Coûts et revenus de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire (Fonds d'information sur le territoire)

Enregistrement cadastral	
Coût	5 785 k\$
Date de la dernière révision tarifaire ^A	2018
Revenus	3 290 k\$
Niveau de financement atteint	57 %
Rénovation cadastrale	
Coût	30 253 k\$
Date de la dernière révision tarifaire ^A	2001
Revenus	40 230 k\$
Niveau de financement atteint	133 %
Services spécialisés de la connaissance géographique	
Coût	7 150 k\$
Date de la dernière révision tarifaire ^A	2016
Revenus	7 057 k\$
Niveau de financement atteint	99 %

A Les revenus ont été indexés pour l'année financière 2018-2019.

TABLEAU 24. Coûts et revenus moyens unitaires de certains titres miniers

Loyers des baux miniers	
Coûts moyens unitaires	11 548 \$ par bail minier ou concession minière
Date de la dernière révision tarifaire ^A	2000
Revenus moyens unitaires	3 868 \$ par bail minier ou concession minière
Niveau de financement atteint	33 %
Loyers des baux de substances minérales de surface	
Coûts moyens unitaires	639 \$ par bail exclusif et bail non exclusif
Date de la dernière révision tarifaire ^A	2017
Revenus moyens unitaires ^B	192 \$ par bail exclusif et bail non exclusif
Niveau de financement atteint	30 %

A Les revenus ont été indexés pour l'année financière 2018-2019.

B La majorité des revenus perçus par le Ministère ont été virés, en cours d'année, au Fonds des générations.

Produits et services non tarifés

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a également poursuivi l'examen des services pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé.

Allègement réglementaire et administratif

Les formalités administratives découlent des lois et règlements et s'y conformer entraîne des coûts importants pour les entreprises. Le gouvernement s'est donné une cible de réduction de 10 % du coût des formalités administratives dans son plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif (Plan d'action), laquelle s'ajoute à la cible de 20 % qui avait été fixée pour la période de 2004 à 2015¹⁴ (mesure 3.1.1 du Plan d'action), ce qui donne une cible de réduction globale de 30 %.

Le tableau suivant présente l'évolution, depuis 2004-2005, du nombre, du volume et des coûts des formalités auxquelles les entreprises doivent se conformer. Ces résultats portent sur l'exercice financier qui précède celui du rapport annuel de gestion. Entre 2004-2005 et 2017-2018, le coût des formalités pour le Ministère a diminué de 1,1 % alors que le volume s'est accru de 5,5 %.

TABLEAU 25. Évolution du nombre, du coût et du volume des formalités administratives et taux de variation par rapport à 2004-2005

Année financière	Nombre	Coût total (M\$)	Volume	Taux de variation du coût par rapport à 2004-2005 (%)	Taux de variation du volume par rapport à 2004-2005 (%)
2004-2005	71	6,76	8 772	s. o.	s. o.
2010-2011	75	6,81	8 849	0,7	0,9
2015-2016	83	6,61	9 332	(2,2)	6,4
2016-2017	82	6,63	9 224	(1,9)	5,2
2017-2018	82	6,69	9 256	(1,1)	5,5

Notes Les années financières figurant au tableau correspondent à celles publiées dans le Rapport sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales d'allègement réglementaire et administratif de 2019.

Le coût et le volume sont présentés en valeur constante de 2004-2005.

Considérant que ceux-ci ont été révisés en 2018, les résultats pour les années antérieures à 2018 diffèrent de ceux ayant été publiés dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du Ministère.

14 Pour les ministères, l'échéance est fixée au 31 mars de l'année qui suit.

Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif – Bâtir l'environnement d'affaires de demain

Le Plan d'action gouvernemental, lancé en septembre 2016, comprend cinq mesures d'application générale et différents chantiers dont certains concernent le Ministère.

Mesures d'application générales

En 2018-2019, le Ministère a mis à jour la révision du coût des formalités minières à la suite d'un sondage mené auprès des sociétés minières entrepris en 2017-2018. L'exercice a permis de mieux refléter les coûts supportés par ces entreprises et les efforts faits par le Ministère pour les alléger. De plus, le Ministère a mis à jour son plan de réduction du coût des formalités (mesure 3.1.1) afin de définir de nouvelles pistes de réduction du fardeau administratif pour les entreprises.

Chantier 5 : Simplifier la vie des entreprises dans le domaine des ressources naturelles

Soutien et accompagnement des promoteurs

Voir les résultats relatifs à l'objectif 1.2 du Plan stratégique 2018-2021 sur l'accompagnement des promoteurs et des acteurs locaux.

Compteur pour les traitements administratifs des droits miniers

En 2018-2019, les baux non exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface (BNE) et les claims ont été ajoutés au mécanisme instauré en 2017-2018 pour suivre les délais de traitement de droits miniers, qui comprend déjà le suivi des demandes pour les baux miniers (BM), les baux exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface (BEX) et des plans de réaménagement et de restauration.

Chantier 7 : Poursuivre l'amélioration de la prestation électronique de services

L'accès aux données de la plateforme Web SIGÉOM est gratuit depuis le 1^{er} septembre 2018. Depuis, sa base de données, réorganisée par thèmes, est mise à jour mensuellement et permet le téléchargement direct.

Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente (décret 1166-2017)

Mécanisme de révision des lois et règlements en vigueur

Cette politique gouvernementale prévoit que les ministères et organismes doivent se doter d'un mécanisme permanent de révision sur cinq ans. Celui-ci permet de vérifier si les lois et règlements en vigueur sont toujours utiles et, le cas échéant, s'ils remplissent adéquatement leurs fonctions sans avoir d'effets défavorables sur les entreprises. Selon les résultats de cette analyse, les lois et règlements peuvent être simplifiés, harmonisés, améliorés ou même abrogés. Cette obligation concerne le Ministère, mais également la Régie de l'énergie dont la reddition de comptes est intégrée à celle du Ministère¹⁵.

- En 2018-2019, à la suite d'une recommandation de TEQ, le Ministère révisait le Règlement sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures (décret 1394-2018 du 5 décembre 2018). En vigueur depuis le 27 décembre 2018, les modifications apportées permettent de maintenir le plus haut degré de concordance possible entre les règlements fédéral et provincial et d'alléger le fardeau réglementaire de l'industrie. Elles consistent principalement à intégrer des renvois dynamiques au règlement fédéral sur l'efficacité énergétique, ce qui permet d'introduire automatiquement les mises à jour apportées à ce dernier et d'assurer, à long terme, l'harmonisation des exigences pour plusieurs catégories d'appareils.

Publication d'analyses d'impact réglementaire

Conformément à la Politique gouvernementale, les ministères et organismes doivent accompagner tout projet de loi ou de règlement visé d'une analyse d'impact réglementaire (AIR) lorsque celui-ci est soumis au Conseil des ministres. Les AIR produites doivent également être publiées sur le site Web des ministères. En 2018-2019, le Ministère en a publié cinq sur son site Web, soit :

15 Parmi les organismes sous la responsabilité du ministre, seule la Régie de l'énergie est responsable de l'application de règlements qui concernent les entreprises ou qui ont une incidence sur elles.

- ▶ le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures (mai 2018);
- ▶ le projet de règlement sur les licences d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures et sur l'autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline (juin 2018);
- ▶ le projet de règlement sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu terrestre (juin 2018);
- ▶ le projet de règlement sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu hydrique (juin 2018);
- ▶ le projet de règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur (août 2018).

Occupation et vitalité des territoires

La stratégie 2018-2022, élaborée par le MAMH en vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (LAOVT), s'inscrit dans le vaste chantier de décentralisation amorcé en 2014 avec les milieux municipaux. Les objectifs poursuivis dans cette nouvelle stratégie soutiennent la volonté politique d'instaurer un changement culturel au sein de l'appareil gouvernemental. En ce sens, elle prend sa source dans chacune des régions du Québec.

Le premier plan d'action que présente le Ministère pour donner suite à cette nouvelle stratégie propose des gestes concrets afin de répondre aux priorités des acteurs locaux pour occuper et vitaliser leur territoire. Il s'agit également d'une planification pluriannuelle répondant à l'obligation, instaurée par l'article 9 de la LAOVT, de présenter et de rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie.

L'information contenue dans les tableaux qui suivent est la première reddition de comptes de ce plan d'action fondé sur la reconnaissance des attentes et des besoins du milieu municipal et de sa participation au développement du territoire et des ressources naturelles. Aux fins de la présente reddition de comptes, et dans le but d'en faciliter le suivi, les réponses tirées du plan d'action du Ministère ont été uniformisées et libellées sous forme d'actions.

Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Abitibi-Témiscamingue

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 1 : Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région	
Mettre en place une tarification particulière pour les baux de télécommunication attribués à des municipalités et à des OSBL afin de diminuer les coûts d'exploitation et ainsi créer de meilleures conditions au déploiement de l'offre de service de télécommunications dans les régions non ou mal desservies.	Réalisée
Priorité 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations	
Adopter et rendre publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones.	En cours En 2018-2019, le projet de politique a fait l'objet d'une révision pour tenir compte des commentaires émis par les communautés autochtones. La deuxième consultation des communautés de même que la mise au point définitive du projet de politique sont prévues en 2019-2020.
Priorité 5 : Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours ¹⁶

¹⁶ Dossier traité en continu.

Action/Réponse	État de réalisation
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours ¹⁷
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours ¹⁷
Poursuivre le partenariat financier concernant deux initiatives, l'une qui porte sur l'acquisition de connaissances en matière de nouvelles technologies dans le domaine des énergies renouvelables, l'autre, sur l'application de techniques d'amélioration continue des opérations minières pour développer une culture de l'innovation au sein de l'industrie.	En cours
Poursuivre l'engagement du Ministère auprès de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM afin de favoriser la croissance d'entreprises québécoises dans l'exploration minière et de soutenir le développement de l'entrepreneuriat pour aider ces entreprises à passer aux stades qui suivent l'exploration, soit l'exploitation et la transformation.	Abandonnée Le Ministère a contribué financièrement à la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM de 2011-2012 à 2016-2017 (750 k\$). Le financement n'a pas été renouvelé.

Bas-Saint-Laurent

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 1 : Agir pour l'attractivité de la région	
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	En cours
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcée
Adapter les pratiques de gestion des ressources et de l'aménagement d'infrastructures afin notamment de maintenir la qualité des paysages de ces zones récréotouristiques.	En cours ¹⁷
Priorité 2 : Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation du territoire	
Mettre en œuvre le plan d'action visant à la conformité des usages des droits fonciers délivrés sur les terres du domaine de l'État.	En cours ¹⁷
Priorité 4 : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés	
Poursuivre l'engagement du Ministère auprès de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM afin de favoriser la croissance d'entreprises québécoises dans l'exploration minière et de soutenir le développement de l'entrepreneuriat pour aider ces entreprises à passer aux stades qui suivent l'exploration, soit l'exploitation et la transformation.	Abandonnée Le Ministère a contribué financièrement à la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM de 2011-2012 à 2016-2017 (750 k\$). Le financement n'a pas été renouvelé.
Priorité 5 : Agir pour la vitalité des communautés rurales	
Mettre en place une tarification particulière pour les baux de télécommunication attribués à des municipalités et à des OSBL afin de diminuer les coûts d'exploitation et ainsi créer de meilleures conditions au déploiement de l'offre de service de télécommunications dans les régions non ou mal desservies.	Réalisée
Priorité 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables	
Poursuivre la mise en œuvre du plan régional de développement du territoire public – volet éolien et contribuer ainsi au développement durable du territoire public par la mise en valeur du potentiel éolien, et ce, en harmonie avec les utilisations actuelles et potentielles.	En cours ¹⁷
Poursuivre les ententes de délégation de certains pouvoirs et de certaines responsabilités en matière de gestion foncière signées avec l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent.	En cours ¹⁷
Poursuivre le suivi des projets d'énergie renouvelable sous contrat avec Hydro-Québec (12 parcs éoliens et 3 petits barrages hydroélectriques).	En cours

17 Dossier traité en continu.

Capitale-Nationale

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 2 : Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière	
Assurer le suivi des contrats d'achat d'électricité provenant de centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle, le cas échéant, et de tout appel d'offres d'Hydro-Québec en ce sens.	Non amorcée Il n'y a actuellement aucune centrale de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle dans la région, mais advenant le cas où une telle centrale serait créée, un suivi serait fait.
Priorité 4 : Assurer le déploiement du numérique	
Mettre en place une tarification particulière pour les baux de télécommunication attribués à des municipalités et à des OSBL afin de diminuer les coûts d'exploitation et ainsi créer de meilleures conditions au déploiement de l'offre de service de télécommunications dans les régions non ou mal desservies.	Réalisée

Centre-du-Québec

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 1 : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales	
Informar et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours ¹⁸
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours ¹⁸
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours ¹⁸
Priorité 3 : Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications	
Mettre en place une tarification particulière pour les baux de télécommunication attribués à des municipalités et à des OSBL afin de diminuer les coûts d'exploitation et ainsi créer de meilleures conditions au déploiement de l'offre de service de télécommunications dans les régions non ou mal desservies.	Réalisée
Priorité 6 : Développer la notoriété de la région	
Entamer l'élaboration d'un plan régional de développement du territoire public.	En cours
Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux, notamment celui des Grandes-Coulées, et ainsi favoriser la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles par la région.	En cours ¹⁸

Chaudière-Appalaches

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 1 : Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional	
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	En cours
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire public selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcée

¹⁸ Dossier traité en continu.

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 3 : Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés dans une perspective de développement durable	
Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux, plus précisément dans le parc régional du Massif-du-Sud et dans le parc régional des Appalaches, et ainsi appuyer la région dans ses projets visant à diversifier l'économie liée à la ressource forestière.	En cours ¹⁹
Priorité 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	
Informar et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours ¹⁹
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours ¹⁹
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours ¹⁹
Dresser un inventaire des sites miniers d'amiante en vue d'élaborer un plan d'action et de prendre les mesures qui s'imposent pour faire exécuter les travaux de restauration, s'il y a lieu.	Réalisée
Participer à l'initiative visant à la diversification et à la relance de l'économie locale, notamment dans le cadre de la valorisation des résidus miniers d'amiante (pilote par le MESI).	En cours
Priorité 6 : Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches	
Entamer l'élaboration d'un plan régional de développement du territoire public.	En cours ¹⁹
Priorité 10 : Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région	
Poursuivre l'engagement du Ministère auprès de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM afin de favoriser la croissance d'entreprises québécoises dans l'exploration minière et de soutenir le développement de l'entrepreneuriat pour aider ces entreprises à passer aux stades qui suivent l'exploration, soit l'exploitation et la transformation.	Abandonnée Le Ministère a contribué financièrement à la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM de 2011-2012 à 2016-2017 (750 k\$). Le financement n'a pas été renouvelé.
Priorité 12 : Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir	
Mettre en place une tarification particulière pour les baux de télécommunication attribués à des municipalités et à des OSBL afin de diminuer les coûts d'exploitation et ainsi créer de meilleures conditions au déploiement de l'offre de service de télécommunications dans les régions non ou mal desservies.	Réalisée

Côte-Nord

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 1 : Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme atypiques	
Poursuivre l'application de règles particulières en matière d'émission de droits fonciers sur les terres du domaine de l'État dans les zones côtières à risque pour la sécurité des personnes et des biens.	En cours ¹⁹
Participer, au besoin, aux travaux des comités interministériels mis en place pour traiter d'enjeux en matière d'érosion des berges.	En cours ¹⁹
Priorité 2 : Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications	
Mettre en place une tarification particulière pour les baux de télécommunication attribués à des municipalités et à des OSBL afin de diminuer les coûts d'exploitation et ainsi créer de meilleures conditions au déploiement de l'offre de service de télécommunications dans les régions non ou mal desservies.	Réalisée

19 Dossier traité en continu.

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours ²⁰
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours ²⁰
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours ²⁰
Améliorer et diversifier les approvisionnements en énergie, notamment par le développement d'un réseau d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié.	En cours
Participer à l'analyse de solutions afin que la Côte-Nord soit approvisionnée en gaz naturel.	En cours
Assurer un prix compétitif de vente du gaz naturel.	En cours
Offrir de l'aide financière aux entreprises du secteur minier qui veulent réaliser des projets de recherche et d'innovation. 	En cours Le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier (PARIDM) a pris fin le 31 mars 2019. Des démarches sont en cours pour son renouvellement.
Mener une réflexion sur les conséquences du navettage aéroporté pour les entreprises, les travailleurs, les travailleuses et leurs familles, de même que pour les collectivités du territoire du Plan Nord. 	En cours Sous la responsabilité de la Société du Plan Nord
Priorité 6 : Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et des Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés	
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcée
Poursuivre les ententes de délégation concernant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État en tenant compte de la nouvelle entente de principe. Plusieurs modalités de l'entente précédente ont été améliorées pour accroître l'autonomie décisionnelle des MRC délégataires.	En cours ²⁰
Priorité 8 : Agir en synergie	
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	En cours
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire public selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcée
Adopter et rendre publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones.	En cours En 2018-2019, le projet de politique a fait l'objet d'une révision pour tenir compte des commentaires émis par les communautés autochtones. La deuxième consultation des communautés de même que la mise au point définitive du projet de politique sont prévues en 2019-2020.

²⁰ Dossier traité en continu.

Estrie

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 2 : Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours ²¹
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours ²¹
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours ²¹
Priorité 3 : Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises	
Mettre en place une tarification particulière pour les baux de télécommunication attribués à des municipalités et à des OSBL afin de diminuer les coûts d'exploitation et ainsi créer de meilleures conditions au déploiement de l'offre de service de télécommunications dans les régions non ou mal desservies.	Réalisée
Priorité 5 : Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités	
Assurer le suivi du Plan d'affectation du territoire public en concertation avec les partenaires du milieu afin de faciliter le maintien et le développement d'initiatives régionales.	En cours ²¹
Priorité 7 : Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs	
Entamer l'élaboration d'un plan régional de développement du territoire public.	En cours
Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux.	Non amorcée
Créer le parc régional du Marécage-des-Scots, en collaboration avec le MAMH et les partenaires locaux, ce qui permettra à la région de mettre en place des projets pour accroître l'accessibilité aux milieux naturels et aux activités de plein air.	Réalisée

Gaspésie

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région	
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	En cours
Priorité 6 : Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire	
Mettre en place une tarification particulière pour les baux de télécommunication attribués à des municipalités et à des OSBL afin de diminuer les coûts d'exploitation et ainsi créer de meilleures conditions au déploiement de l'offre de service de télécommunications dans les régions non ou mal desservies.	Réalisée
Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours ²¹

21 Dossier traité en continu.

Action/Réponse	État de réalisation
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours ²²
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours ²²
Poursuivre la mise en œuvre du plan régional de développement du territoire public – volet éolien et contribuer ainsi au développement durable du territoire public par la mise en valeur du potentiel éolien, et ce, en harmonie avec les utilisations actuelles et potentielles.	En cours ²²
Poursuivre le suivi des projets d'énergie renouvelable sous contrat avec Hydro-Québec (16 parcs éoliens).	En cours
Accompagner les entreprises manufacturières de la filière éolienne dans leur transition vers un marché d'exportation.	En cours
Participer aux travaux du comité de travail gouvernement-industrie sur les plans d'intervention individualisés pour quatre entreprises manufacturières de la filière éolienne (MERN-MESI).	Réalisée Il n'y a pas eu de rencontre de ce comité en 2018-2019.
Modifier le programme d'attribution des terres du domaine de l'État afin de permettre l'attribution de terres pour des projets de gré à gré avec Hydro-Québec Production ainsi que pour les projets d'exportation.	Réalisée

Îles-de-la-Madeleine

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours ²²
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	Non amorcée
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	Non amorcée
Soutenir la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de l'entente de délégation de gestion foncière et forestière sur les territoires publics intramunicipaux (TPI).	En cours ²²
Participer à la réflexion sur des projets potentiels visant à la conversion à des sources d'énergie renouvelable.	Réalisée
Accompagner Hydro-Québec dans son processus d'appel d'offres pour l'approvisionnement en électricité produite à partir d'un parc éolien dont la puissance totale installée sera de 6 MW.	Réalisée
Développer le parc éolien des Îles-de-la-Madeleine.	Nouvelle En cours

Lanaudière

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 5 : Un aménagement du territoire dans le respect de l'autonomie des MRC et de leur connaissance fine de leur milieu favorisant la pérennité des collectivités dans une optique de gestion intégrée des ressources	
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcée
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	En cours

²² Dossier traité en continu.

Action/Réponse	État de réalisation
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire public selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcée
Poursuivre les ententes de délégation concernant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État en tenant compte de la nouvelle entente de principe. Plusieurs modalités de l'entente précédente ont été améliorées pour accroître l'autonomie décisionnelle des MRC délégataires.	Non amorcée
Soutenir les MRC délégataires de la gestion foncière et forestière sur les TPI.	En cours ²³
Soutenir les MRC délégataires de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux.	En cours ²³
Priorité 8 : L'accès à Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire	
Mettre en place une tarification particulière pour les baux de télécommunication attribués à des municipalités et à des OSBL afin de diminuer les coûts d'exploitation et ainsi créer de meilleures conditions au déploiement de l'offre de service de télécommunications dans les régions non ou mal desservies.	Réalisée

Laurentides

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 4 : Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire	
Informar et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours ²³
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours ²³
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	Non amorcée
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	En cours
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	En cours
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire public selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcée
Poursuivre les ententes de délégation concernant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État en tenant compte de la nouvelle entente de principe. Plusieurs modalités de l'entente précédente ont été améliorées pour accroître l'autonomie décisionnelle des MRC délégataires.	En cours ²³
Soutenir les MRC délégataires de la gestion foncière et forestière sur les TPI.	En cours ²³
Soutenir les MRC délégataires de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux.	En cours ²³

23 Dossier traité en continu.

Laval

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 6 : Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables innovants et structurants	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours ²⁴
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	Non amorcée
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	Non amorcée

Mauricie

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 2 : Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés	
Mettre en place une tarification particulière pour les baux de télécommunication attribués à des municipalités et à des OSBL afin de diminuer les coûts d'exploitation et ainsi créer de meilleures conditions au déploiement de l'offre de service de télécommunications dans les régions non ou mal desservies.	Réalisée
Priorité 9 : Mettre en valeur le territoire de la Mauricie, tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable	
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcée
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	En cours
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire public selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcée
Poursuivre les ententes de délégation concernant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État en tenant compte de la nouvelle entente de principe. Plusieurs modalités de l'entente précédente ont été améliorées pour accroître l'autonomie décisionnelle des MRC délégataires.	Non amorcée
Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux.	Non amorcée
Exiger que toute demande de bail minier soit accompagnée d'une étude d'opportunité économique et de marché pour la transformation au Québec.	Réalisée

Montérégie

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 3 : Créer de la richesse par l'économie et l'innovation	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours ²⁴
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours ²⁴

²⁴ Dossier traité en continu.

Action/Réponse	État de réalisation
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours ²⁵
Priorité 5 : Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie	
Mettre en place une tarification particulière pour les baux de télécommunication attribués à des municipalités et à des OSBL afin de diminuer les coûts d'exploitation et ainsi créer de meilleures conditions au déploiement de l'offre de service de télécommunications dans les régions non ou mal desservies.	Réalisée
Priorité 7 : Promouvoir et développer le tourisme	
Entamer l'élaboration d'un plan régional de développement du territoire public.	En cours

Montréal

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 3 : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours ²⁵
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours ²⁵
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	Non amorcée

Nord-du-Québec

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours ²⁵
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours ²⁵
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours ²⁵
Restaurer sept sites miniers abandonnés.	En cours 4 sites ont été ajoutés, ce qui porte à 11 le nombre de sites miniers abandonnés à restaurer.
Poursuivre le nettoyage des sites d'exploration minière au Nunavik en collaboration avec le Gouvernement du Québec, l'Administration régionale Kativik, la Société Makivik et le Fonds Restor-Action Nunavik.	En cours
Effectuer le nettoyage des sites d'exploration minière sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James en collaboration avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, le Gouvernement de la nation crie et le Fonds Restor-Action Cri.	Non amorcée
Collaborer avec la société minière afin de limiter l'usage du diesel et les émissions de GES.	En cours Dans le cadre de la Politique énergétique 2030 et du Plan Nord à l'horizon 2035.

25 Dossier traité en continu.

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 6 : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire	
Soutenir le développement de projets économiques liés au Plan Nord par l'entremise du Programme relatif à une cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités nordiques.	En cours ²⁶

Outaouais

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 4 : Protéger l'environnement naturel, améliorer la gestion des matières résiduelles et favoriser l'adaptation aux changements climatiques	
Poursuivre le suivi des projets d'énergie renouvelable sous contrat avec Hydro-Québec (3 centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle et 2 petits barrages hydroélectriques).	En cours
Priorité 7 : Soutenir la diversification économique et l'innovation	
Informar et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours ²⁶
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	Non amorcée
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	Non amorcée
Priorité 8 : Favoriser le développement touristique de la région	
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	En cours

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Action/Réponse	État de réalisation
Priorité 2 : Premières Nations – S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région	
Poursuivre la contribution du Ministère au processus de négociation de la revendication territoriale globale du Regroupement Petapan inc.	En cours Le Ministère continue de collaborer avec le Secrétariat aux affaires autochtones et le négociateur du Québec afin de contribuer à la conclusion d'une entente finale avec le Regroupement Petapan.
Priorité 4 : Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances	
Informar et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours ²⁶
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours ²⁶
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours ²⁶

²⁶ Dossier traité en continu.

Action/Réponse	État de réalisation
Poursuivre l'engagement du Ministère auprès du groupe de travail sur les mines et métaux issu du Sommet économique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean.	En cours ²⁷ La direction régionale collabore encore afin de répondre aux priorités régionales qui ont été reprises en grande partie par la Table régionale de concertation minière du SLSJ (TRCM-SLSJ).
Effectuer des travaux de cartographie des dépôts de surface et du roc.	Réalisée
Soutenir techniquement et financièrement le consortium de recherche en exploration minérale CONSOREM. 	En cours
Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer un projet minier.	En cours
Adopter et rendre publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones.	En cours En 2018-2019, le projet de politique a fait l'objet d'une révision pour tenir compte des commentaires émis par les communautés autochtones. La deuxième consultation des communautés de même que la mise au point définitive du projet de politique sont prévues en 2019-2020.
Priorité 10 : Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique	
Mettre en place une tarification particulière pour les baux de télécommunication attribués à des municipalités et à des OSBL afin de diminuer les coûts d'exploitation et ainsi créer de meilleures conditions au déploiement de l'offre de service de télécommunications dans les régions non ou mal desservies.	Réalisée

Actions ou réponses en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Action/Réponse	État de réalisation
Modifier le Programme relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État en faveur des MRC et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ainsi que l'entente relative à la prise en charge de responsabilités en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.	En cours
Poursuivre la délégation de la gestion foncière dans les parcs régionaux.	En cours ²⁷
Poursuivre la délégation de la gestion foncière et forestière sur les TPI.	En cours ²⁷
Poursuivre la délégation dans le cadre du développement nordique.	En cours ²⁷

La Loi sur les hydrocarbures, entrée en vigueur le 20 septembre 2018, prévoit la possibilité pour les municipalités régionales de comté de soustraire à toute activité d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures, sous certaines conditions, les territoires jugés incompatibles en les délimitant dans leur schéma d'aménagement et de développement. Ces désignations doivent cependant tenir compte des droits antérieurement consentis en matière d'hydrocarbures. Le MERN, en collaboration avec le MAMH, élabore des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour les activités liées aux hydrocarbures, lesquelles devront être soumises à une consultation publique. L'objectif est de procéder à une publication en décembre 2019.

Le 15 août 2018, le MERN et la Société du Plan Nord (SPN) ont lancé conjointement un appel de projets pour l'approvisionnement en gaz naturel liquéfié (GNL) de la Côte-Nord et potentiellement du Nord-du-Québec. Le 21 mars 2019, dans le budget 2019-2020, le gouvernement annonçait des mesures relativement à cet appel de projets (25 M\$) et à la conversion des industries de la Côte-Nord au gaz naturel (un nouveau volet sera ajouté au programme ÉcoPerformance). Au 31 mars 2019, les travaux concernant l'appel de projets se poursuivaient.

²⁷ Dossier traité en continu.

Accès à l'égalité en emploi

L'accès à l'égalité en emploi cible les membres des minorités visibles et ethniques, les Autochtones, les anglophones et les personnes handicapées. Le nouveau programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023 (PAÉE) a été approuvé par le Conseil du trésor, le 8 mai 2018.

Données globales

Au 31 mars 2019, l'effectif du Ministère comptait 1 224 employés réguliers. Le nombre de personnes embauchées²⁸ pendant la période 2018-2019, selon le statut d'emploi, est présenté dans le tableau 26.

TABEAU 26. Nombre total de personnes embauchées selon le statut d'emploi

Régulier ^A	Occasionnel ^B	Étudiant	Stagiaire	Total
78	83	80	63	304

A Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

B Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés (réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants) qui sont membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones ou qui vivent avec un handicap, afin que ces groupes soient mieux représentés dans la fonction publique.

Le nombre de personnes embauchées qui font partie de groupes cibles en 2018-2019 est présenté dans le tableau 27.

TABEAU 27. Embauche de personnes faisant partie de groupes cibles

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées en 2018-2019	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible ^A	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi ^B (%)
Régulier ^C	78	12	0	0	1	13	17
Occasionnel ^D	83	7	2	0	3	12	14
Étudiant	80	8	1	0	0	8	10
Stagiaire	63	5	0	1	0	6	10
Total	304	32	3	1	4	39	13

A Une personne peut appartenir à plus d'un groupe cible, ce qui explique que le nombre de personnes embauchées faisant partie d'au moins un groupe cible peut être inférieur à la somme de chaque groupe cible.

B Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2018-2019 dans le même statut d'emploi.

C Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement le recrutement.

D Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

²⁸ Si, au cours de l'année financière, une personne a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents, elle apparaît dans les deux statuts.

Le tableau 28 présente l'évolution du taux d'embauche global des personnes faisant partie d'un groupe cible au sein de l'effectif, par statut d'emploi, sur une période de trois années financières.

TABLEAU 28. Évolution du taux d'embauche global de membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Régulier (%)	10,0	6,3	16,7
Occasionnel (%)	16,0	9,5	14,5
Étudiant (%)	9,1	4,5	10,0
Stagiaire (%)	10,1	10,6	9,5
Taux d'embauche global (%) ^A	11,7	7,8	12,8

A Les données présentées peuvent différer des rapports annuels précédents, car elles ont été consolidées et tiennent compte des mouvements rétroactifs.

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux de représentativité de 18 % pour les membres des minorités visibles et ethniques et de 2 % pour les personnes handicapées au sein de l'effectif régulier. Toutefois, l'objectif organisationnel du Ministère pour les membres des minorités visibles et ethniques est de 12 %; ce pourcentage est établi en fonction du taux de présence actuel et de la répartition régionale de son effectif.

Le tableau 29 présente l'évolution du nombre d'employés et du taux de représentativité des personnes faisant partie d'un groupe cible au sein de l'effectif régulier, excluant les membres des minorités visibles et ethniques (MVE). Il illustre la situation des trois dernières années financières.

TABLEAU 29. Évolution de la présence de groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible (excluant les MVE)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible au 31 mars 2017	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total au 31 mars 2017 (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible au 31 mars 2018	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total au 31 mars 2018 (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible au 31 mars 2019	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total au 31 mars 2019 (%)
Autochtone	4	0,3	3	0,2	4	0,3
Anglophone	9	0,7	7	0,6	8	0,7
Personne handicapée	14	1,1	16	1,3	16	1,3

Le tableau 30 présente l'évolution de la présence de MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel pour les trois dernières années.

TABEAU 30. Évolution de la présence de MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs

Groupe cible par regroupement de régions ^A	Nombre au 31 mars 2017 ^B	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2017 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2018 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)
MVE Montréal/Laval	Données non disponibles pour l'année de transition		7	19,4	8	21,6
MVE Outaouais/Montérégie			0	0,0	0	0,0
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides			0	0,0	1	2,5
MVE Capitale-Nationale			54	5,0	65	6,1
MVE Autres régions			4	3,1	1	0,8

A Pour respecter les cibles établies par le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des MVE en 2018-2023, les données doivent exclure la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs).

B Les données au 31 mars 2017 ne sont pas disponibles, puisque le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des MVE a débuté le 1^{er} avril 2018.

Des cibles de représentativité régionale ont également été fixées en fonction de la répartition ci-dessous :

- ▶ Montréal et Laval : 41 %
- ▶ Outaouais et Montérégie : 17 %
- ▶ Capitale-Nationale : 12 %
- ▶ Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 %
- ▶ Autres régions : 5 %

La cible gouvernementale concernant la représentativité au sein du personnel d'encadrement a été fixée à 6 %.

TABEAU 31. Présence de membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	2	2,35

À la suite de l'adoption du nouveau programme d'accès à l'égalité en emploi pour les minorités visibles et ethniques 2018-2023 par le Conseil du trésor, le Ministère a mis en place un plan d'action afin d'atteindre ses cibles. Certaines actions ont été réalisées au cours de l'année 2018-2019. Depuis juillet 2018, un suivi mensuel auprès des employés n'ayant pas rempli les formulaires de déclaration d'accès à l'égalité est effectué. Ce suivi permet de s'assurer que le nombre d'employés faisant partie des groupes cibles a bien été comptabilisé. En outre, la plupart des gestionnaires du Ministère ont été sensibilisés à l'importance de ce dossier et aux cibles à atteindre. La Direction des ressources humaines s'assure également que les appels de candidatures publiés donnent accès à la section Accès à l'égalité en emploi du portail Carrières. En terminant, le tableau de bord trimestriel a été enrichi d'une section sur le suivi des cibles concernant les groupes.

Femmes

Le taux d'embauche des femmes par statut d'emploi en 2018-2019 est présenté dans le tableau 32 et leur taux de représentativité au sein de l'effectif régulier au 31 mars 2019 se trouve dans le tableau 33.

TABLEAU 32. Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	78	83	80	63	304
Nombre de femmes embauchées	33	42	47	28	150
Taux d'embauche des femmes (%)	42	51	59	44	49

TABLEAU 33. Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Professionnel ^A	Technicien	Personnel de bureau	Ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	91	674	365	91	3	1 224
Femmes	42	288	251	80	-	661
Taux de représentativité des femmes (%)	46,2	42,7	68,8	87,9	0,0	54,0

A Professionnel : Comprend également les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Le Ministère participe à la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Pour la cohorte 2019, aucun projet n'a été soumis au Centre de services partagés du Québec (CSPQ). En 2017-2018, deux projets ont été soumis au CSPQ dans le cadre de ce programme. Toutefois, un seul participant au programme a été accueilli au Ministère²⁹.

TABLEAU 34. Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH

Automne 2016 (cohorte 2017)	Automne 2017 (cohorte 2018)	Automne 2018 (cohorte 2019)
0	2	0

TABLEAU 35. Nombre de nouvelles personnes inscrites au PDEIPH accueillies du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

2016-2017	2017-2018	2018-2019
0	0	1

29 L'accueil du participant se fait l'année suivant l'inscription au programme.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

TABLEAU 36. Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire?	Oui
Combien d'employés votre organisation compte-t-elle?	50 ou plus
▶ Moins de cinquante	
▶ Cinquante ou plus	
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	1

TABLEAU 37. Statut de la politique linguistique institutionnelle

Votre ministère a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle?	Oui
Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de votre organisme après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	2016
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Non

TABLEAU 38. Implantation de la politique linguistique institutionnelle

Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Sinon, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour faire connaître votre politique et pour former le personnel quant à son application?	Diffusion d'une manchette dans l'intranet

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

TABLEAU 39. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2018-2019

	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motif fondé ^D
1. Nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ^A	1	-	-
2. Nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ^B	-	2	-
3. Nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3° de l'article 22	-	0	-
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), indiquez à quelle catégorie d'actes répréhensibles ils se rapportent.			
▶ Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	-	0	0
▶ Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	-	1	1
▶ Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	-	0	0
▶ Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	-	1	1
▶ Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	-	0	0
▶ Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible indiqué précédemment	-	0	0
5. Nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations	-	2	-
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), nombre total de motifs qui se sont avérés fondés	-	-	2
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	1	2	2
8. Nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ^C	0	0	0

A Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

B Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

C Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

D Pour chacun des motifs évalués qui est fondé, un plan d'action a été élaboré et mis en application.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

TABLEAU 40. Nombre total de demandes reçues

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre total de demandes reçues ^A	678	714	695

A Ce tableau inclut les demandes de toute nature, soit les demandes d'accès à des documents administratifs, les demandes d'accès à des renseignements personnels et les demandes de rectification.

TABLEAU 41. Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs ^{A,B,C}	Demandes d'accès à des renseignements personnels ^{A,B,C}	Rectification ^{A,B,C}
0 à 20 jours	629	4	0
21 à 30 jours	44	0	0
31 jours ou plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	673	4	0

A Pour chaque case, le nombre de demandes traitées est présenté selon la nature de la demande et selon les délais de traitement.
 B On entend par demandes traitées celles dont le traitement s'est terminé au cours de l'année financière.
 C Chaque demande est comptabilisée une seule fois, même lorsqu'elle comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels et rectification; accès à des documents administratifs et à des renseignements personnels; etc.), en fonction de ce qui est jugé prépondérant dans la demande.

TABLEAU 42. Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Demande d'accès à des documents administratifs ^{A,B,C}	Demande d'accès à des renseignements personnels ^{A,B,C}	Rectification ^{A,B,C}	Dispositions de la loi invoquées ^{D,F}
Entièrement acceptée	91	1	0	0
Partiellement acceptée	124	1	0	2, 9, 13, 14, 18, 19, 21, 22, 23-24, 28, 29.1, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 48, 53-54
Entièrement refusée	25	0	0	9, 13, 14, 18, 19, 21, 22, 23-24, 28, 29, 31, 32, 34, 36, 37, 38, 39, 48, 53-54
Autres ^E	433	2	0	42, 48, 137.1, Charte 9, désistements (10)

A Pour chaque case, le nombre de demandes traitées est présenté selon la nature de la demande et selon les délais de traitement.
 B On entend par demandes traitées celles dont le traitement s'est terminé au cours de l'année financière.
 C Chaque demande est comptabilisée une seule fois, même lorsqu'elle comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels et rectification; accès à des documents administratifs et à des renseignements personnels; etc.), en fonction de ce qui est jugé prépondérant dans la demande.
 D Dans cette case, toutes les dispositions de la Loi qui ont été invoquées pour justifier le refus en tout ou en partie de la demande ont été énumérées.
 E Lorsqu'elle est applicable, toute décision selon laquelle la totalité de la demande est irrecevable (4 demandes) (LAI, art. 42), inapplicable (LAI, art. 9) ou redirigée vers un ou d'autres organismes publics (8 demandes) (LAI, art. 48) est comptabilisée. Est également comptabilisée ici toute décision selon laquelle aucun document visé par la demande n'est détenu (418 demandes) (LAI, art.1), toute requête pour demande abusive (3 demandes) (LAI, art 137.1) ou tout autre type de situation, par exemple le désistement de la personne requérante.
 F Dans cette case, toutes les dispositions de la Loi qui ont été invoquées pour les situations mentionnées dans la note E ont été énumérées.

TABLEAU 43. Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information du Québec

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0	0	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	13	6	15



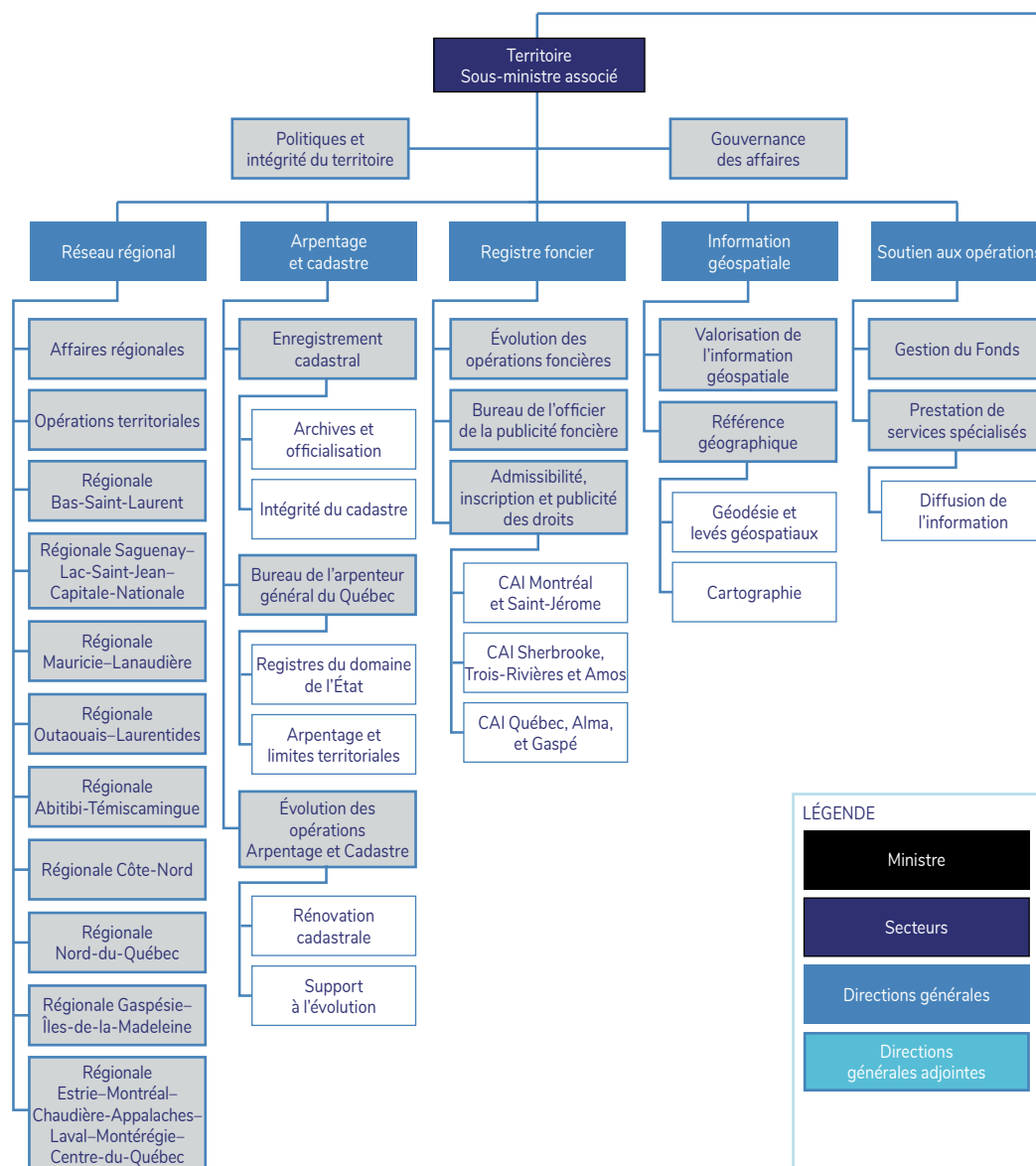
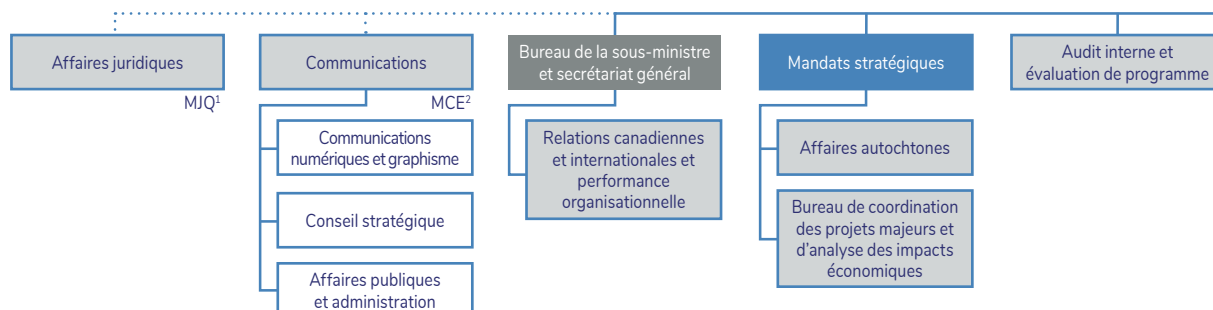
Brume d'automne à Sheenboro, en Outaouais.
Photo de Gail Sullivan



ANNEXES



Annexe I – Organigramme au 31 mars 2019



LÉGENDE

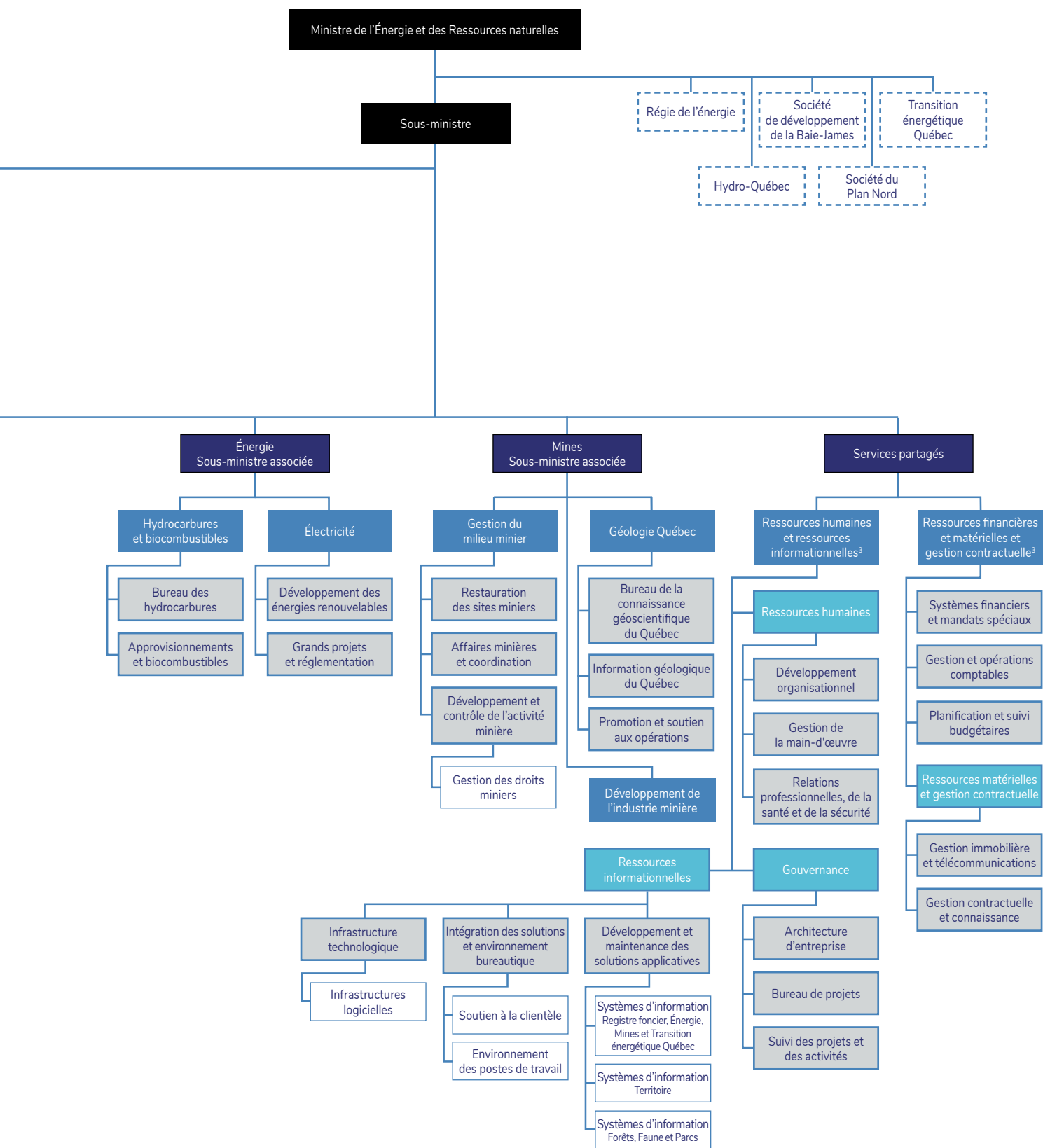
Ministre	Bureau de la sous-ministre et secrétariat général
Secteurs	Direction
Directions générales	Services
Directions générales adjointes	Organismes

Lien hiérarchique avec un autre MO

¹ MJQ : Ministère de la Justice du Québec

² MCE : Ministère du Conseil exécutif

³ En services partagés avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs



Annexe II – Critères de compilation des investissements potentiels des projets

Pour les projets miniers

- ▶ Les projets miniers dont le promoteur a annoncé les travaux de construction du site³⁰;
- ▶ Les projets d'expansion de mines actuellement en exploitation et dont les travaux de construction ont été annoncés;
- ▶ Les projets miniers à l'étape de la mise en valeur³¹ et présentant une certaine notoriété (infrastructure majeure, acceptabilité sociale, investissement important, etc.).

Pour les projets sur le territoire public, outre les projets miniers et énergétiques

- ▶ Les projets ayant des retombées régionales;
- ▶ Les projets ayant obtenu l'adhésion des intervenants du milieu;
- ▶ Les projets dont la demande de droit a été jugée recevable par le Gouvernement du Québec.

Pour les projets énergétiques

- ▶ Les projets dont les travaux de construction ont été annoncés ou pour lesquels le Gouvernement du Québec a officiellement donné son aval (décret de financement).

30 Projets ayant atteint l'étape du développement (ACM-1) selon le processus de développement minéral [<https://mern.gouv.qc.ca/publications/mines/processus-developpement-mineral.pdf>].

31 Projets ayant atteint l'étape de la mise en valeur (MV) selon le processus de développement minéral [<https://mern.gouv.qc.ca/publications/mines/processus-developpement-mineral.pdf>].

Annexe III – Éléments de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 auxquels le Plan d'action de développement durable 2016-2021 fait référence

Orientation	Objectif	Résultat visé/recherché	Activité incontournable
1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1. La réalisation, par 95 % des ministères et organismes (MO), d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles. 2. La réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers du parc gouvernemental par rapport au niveau évalué en 2009-2010. 3. La réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés. 6. La mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques. 7. La réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables. 8. D'ici 2020, par 50 % des MO, l'intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable. 9. L'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO. En 2016, le gouvernement se sera doté d'un système pour suivre l'évolution des achats écoresponsables des MO. Il procédera à une première évaluation de ces achats à la fin de l'année 2016-2017 pour établir la cible à atteindre en 2020.	1. Les MO de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés par la Stratégie 2015-2020 en matière de gestion écoresponsable, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.
	1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	10. La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les MO. 13. La prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux.	2. Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.
	1.3. Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	15. Accroître l'utilisation de moyens qui encouragent et facilitent la consultation et la participation des citoyens et des parties prenantes dans le cadre des travaux des MO.	
	1.4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	16. La formation sur les pratiques en matière de développement durable. 17. La promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.	
	1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial		3. Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou de l'autre des 27 objectifs de la Stratégie 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec, incluant l'objectif 1.5 spécifique à la culture.

Orientation	Objectif	Résultat visé/recherché	Activité incontournable
2. Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable	2.1. Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	20. D'ici 2020, la mise en œuvre de mesures ou la contribution à des projets visant le développement d'un système économique circulaire et celui de l'écologie industrielle ainsi que le renforcement des capacités des entreprises et des municipalités dans ce domaine	4. Les MO qui s'investissent avec des entreprises mettent en œuvre au moins une action pour accroître à 30 % d'ici 2020 la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger. Cette action doit être liée au plan d'accompagnement-conseil des entreprises.
	2.2. Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	22. L'adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec.	
	2.5. Aider les consommateurs à faire des choix responsables		
3. Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	3.1. Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	33. L'adoption de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles et respectueux des écosystèmes. 34. Le renforcement et le développement de mécanismes de concertation avec les acteurs des milieux concernés.	
	3.2. Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	35. D'ici 2020, le développement ou la modification de dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique et, ce faisant, aux Objectifs d'Aichi. 36. La mise en œuvre de mesures de conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques.	
4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	4.1. Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	38. L'augmentation de la participation des personnes les plus vulnérables à des activités de développement qui facilitent leur accès au travail.	
	4.3. Appuyer et promouvoir le développement des mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	40. Les mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés.	
5. Améliorer par la prévention la santé de la population	5.2. Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	44. Des mesures et des actions destinées à atténuer ou à gérer de façon optimale les risques pour les personnes qui sont associés à l'activité humaine.	

Orientation	Objectif	Résultat visé/recherché	Activité incontournable
6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	6.1. Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	48. La création et la diffusion d'outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire.	5. Les MO qui travaillent avec des organismes municipaux, des organismes scolaires ou des établissements du réseau de la santé et des services sociaux mettent en avant au moins une action pour accroître la proportion des organisations qui ont entrepris une démarche de développement durable dans l'un ou l'autre de ces secteurs. Ces actions sont définies relativement aux plans d'accompagnement-conseil sectoriels établis par les tables de concertation qui en sont responsables.
	6.2. Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	49. La mise en œuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.	
	6.3. Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	50. Des initiatives qui favorisent la participation des citoyens et des autres acteurs du milieu au développement de leur collectivité.	
7. Soutenir la mobilité durable	7.1. Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables		
	7.2. Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	57. L'augmentation de l'électrification des transports collectifs et individuels. 58. L'amélioration de l'efficacité énergétique et une augmentation de l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui contribuent à la réduction des émissions de GES. 59. Un soutien accru à la recherche, au développement et à la commercialisation et à l'innovation en matière d'électrification des transports et d'efficacité énergétique. 60. La réduction de la consommation des produits pétroliers dans les transports.	

Orientation	Objectif	Résultat visé/recherché	Activité incontournable
8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de GES	8.1. Améliorer l'efficacité énergétique	61. L'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique. 62. L'appui à l'innovation et au transfert technologique permettant d'améliorer l'efficacité énergétique. 63. La formation, la sensibilisation et la diffusion de connaissances relatives à l'efficacité énergétique et à la réduction de la consommation d'énergie auprès de la population, des partenaires et des clientèles des MO.	
	8.2. Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	64. La réalisation de mesures et de projets permettant l'optimisation de la production d'énergies renouvelables. 65. L'appui à la recherche et au développement en matière d'énergies renouvelables.	
	8.3. Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	66. La réalisation de mesures et de projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES. 67. La formation, la sensibilisation et la diffusion de connaissances relatives à l'utilisation d'énergies permettant de réduire les émissions de GES auprès de la population, des partenaires et clientèles des MO.	

Annexe IV – Coûts des principales activités ministérielles

Activité ministérielle	2018-2019 (M\$)
Cadastre	37,2
Registre foncier	31,8
Information géographique	19,1
Rapports d'inventaires géoscientifiques	13,2
Restauration des sites miniers abandonnés	8,9
Droits d'utilisation du territoire public	5,5
Expertise en ressources énergétiques	5,2
Intégrité du territoire	4,5
Protection du territoire public	4,5
Rôle-conseil auprès de l'industrie minière	3,7
Lois et règlements relatifs aux ressources naturelles et au territoire	3,7
Compilations géominières	3,7
Arpentage	3,6
Registre du domaine de l'État	2,6
Accueil et renseignements	2,2
Promotion de la gestion et des intérêts liés à la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles	1,9
Bilan des suivis et contrôles des mesures de protection environnementale	1,9
Avis intégré	1,5
Titres d'exploration	1,2
Restauration des sites miniers actifs	1,1
Titres d'exploitation	1,0
Information d'analyse territoriale	1,0
Émission des droits liés à l'énergie	0,9
Redevance et contrôle des exploitations de substances minérales	0,8
Registre écrit et informatique des droits	0,7
Études géoscientifiques	0,7
Aide favorisant l'utilisation polyvalente du milieu forestier et projets conjoncturels	0,7
Expertise en matière de développement régional	0,6
Affaires autochtones	0,4
Plans d'affectation des terres publiques	0,3
Activités dont les coûts sont estimés à moins de 250 k\$	1,3
Total	165,4

Annexe V – Revenus de tarification

Revenus de tarification : Énergie et Ressources naturelles

Catégorie de revenus	2016-2017 (k\$)	2017-2018 (k\$)	2018-2019 ^A (k\$)	Tarif indexé	Base de fixation ^B
Droits et permis					
Ressources hydrauliques					
Régimes des eaux	1 633	1 691	1 591	Oui	DA
Total - Ressources hydrauliques	1 633	1 691	1 591		
Autres					
Études de dossiers	78	36	29	Oui	MAG
Total - Autres	78	36	29		
Total partiel	1 711	1 727	1 620		
Ventes de biens et services					
Formules et documents	92	101	22	Oui	DA
Terres de l'État	687	748	737	Non	MAG
Terrains et bâtisses	22	11	11	Non	MAG
Accès à l'information	2	2	2	Oui	DA
Dossier éolien – tarif annuel d'une réserve de superficie	212	55	27	Oui	MAG
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	255	257	282	Oui	DA
Frais de vente et de location de terrains	909	836	1 047	Oui	CS
Location et concessions	22 263	22 642	23 528	Oui	MAG
Arpentage de terrains	3	0	0	Oui	DA
Frais d'inscription aux tirages au sort	120	126	136	Oui	DA
Total partiel	24 565	24 778	25 792		
Total	26 276	26 505	27 412		

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2018-2019 en raison des modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

Revenus de tarification : Fonds d'information sur le territoire

Catégorie de revenus	2016-2017 (k\$)	2017-2018 (k\$)	2018-2019 ^A (k\$)	Tarif indexé	Base de fixation ^B
Volet foncier					
Ventes de biens et services					
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale	40 234	39 351	39 923	Oui	CS
Ventes enregistrements cadastraux	3 236	3 227	3 290	Oui	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits	83 189	81 018	83 005	Oui	CS
Ventes de biens et services divers	1 301	1 437	1 395	Oui	CS
Total - Volet foncier	127 960	125 033	127 613		
Volet géographique					
Ventes de biens et services					
Services spécialisés en information géographique	4 716	8 880	7 057	Oui	CS
Ventes de biens et services divers	709	576	288	Oui	CS
Total - Volet géographique	5 425	9 456	7 345		
Total	133 385	134 489	134 958		

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2018-2019 en raison des modifications possibles que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

Revenus de tarification : Fonds des ressources naturelles

Catégorie de revenus	2016-2017 (k\$)	2017-2018 (k\$)	2018-2019 ^A (k\$)	Tarif indexé	Base de fixation ^B
Volet efficacité et innovation énergétiques					
Droits et permis - Autres					
Redevances sur l'énergie ^C	44 744	0	0	Non	DA
Total - Volet efficacité et innovation énergétiques	44 744	0	0		
Volet gestion des énergies fossiles^D					
Droits et permis - Autres					
Bail d'exploitation et d'utilisation	78	71	11	Oui	CS
Permis de recherche – pétrole, gaz naturel et réservoir souterrain	827	764	464	Oui	CS
Autre permis	44	64	5	Oui	CS
Ventes de biens et services					
Formules et documents	1	1	0	Oui	MAG
Frais d'administration	4	2	106	Oui	CS
Total - Volet gestion des énergies fossiles	954	902	586		
Volet patrimoine minier					
Droits et permis – ressources minières					
Exploitation minière	19 370	20 000	20 000	Non	MAG
Total - Volet patrimoine minier	19 370	20 000	20 000		
Volet gestion de l'activité minière					
Droits et permis – ressources minières					
Claim	1 200	1 730	2 190	Oui	DA
Total - Volet gestion de l'activité minière	1 200	1 730	2 190		
Total	66 268	22 632	22 776		

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2018-2019 en raison des modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

C Les redevances sur l'énergie sont comptabilisées dans TEQ depuis le 1^{er} avril 2017.

D Depuis le 20 septembre 2018, le volet gestion des hydrocarbures a été remplacé par le volet gestion des énergies fossiles. Une partie des revenus anciennement classés dans ce volet sont maintenant comptabilisés dans le nouveau fonds de transition énergétique.

Revenus de tarification : Fonds de Transition énergétique^A

Catégorie de revenus	2016-2017 (k\$)	2017-2018 (k\$)	2018-2019 ^B (k\$)	Tarif indexé	Base de fixation ^C
Droits et permis - Autres					
Licences d'exploration, de production et de stockage sur les hydrocarbures	s. o.	s. o.	1 619	Oui	CS
Redevances et droits sur les substances soutirées	s. o.	s. o.	31	Oui	MAG
Total			1 650		

A Le Fonds de transition énergétique a été instauré le 20 septembre 2018; la majorité des revenus qui découlent de la nouvelle Loi sur les hydrocarbures y sont comptabilisés.

B Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2018-2019 en raison des modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

C La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).



Énergie et Ressources
naturelles

Québec

